

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION,
DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA DEFENSE**

Rapport d'activité 2002

Mars 2003

TABLE DES MATIERES

pages

I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

| | |
|--|----|
| 1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) | 1 |
| 2. La Grande Région | 1 |
| 3. Le Benelux | 2 |
| 4. L'Union européenne | 4 |
| A. Faits marquants au cours de l'année 2002 | 4 |
| B. Le processus d'élargissement | 5 |
| C. La Convention sur l'avenir de l'Union Européenne | 6 |
| D. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est | 8 |
| E. Programmes et instruments d'assistance | 9 |
| F. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) | 11 |
| G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) | 13 |
| H. La politique commerciale | 17 |
| I. Le Marché Intérieur et le Conseil de Compétitivité | 23 |
| J. Transposition des directives communautaires | 25 |
| 5. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) | 26 |
| 6. Le Conseil de l'Europe | 28 |
| 7. Les organismes de sécurité | 31 |
| A. L'OTAN | 31 |
| B. L'OSCE | 34 |
| C. Le Corps Européen | 36 |
| 8. Les Nations Unies | 36 |
| A. Les travaux à New York | 36 |
| B. Les travaux à Genève | 42 |
| C. Les travaux à Vienne | 45 |

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

| | |
|---|----|
| 1. Les pays d'Europe centrale et orientale | 47 |
| A. Développements politiques | 47 |
| B. Situation économique | 54 |
| C. Echanges commerciaux bilatéraux | 56 |
| D. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire | 57 |
| 2. Les Balkans occidentaux | 57 |
| 3. La Fédération de Russie et les pays de la CEI | 64 |
| 4. La Méditerranée et le Moyen-Orient | 68 |
| A. Le partenariat euro-méditerranéen | 68 |
| B. Chypre, Malte et la Turquie | 69 |
| C. Le Maghreb | 71 |
| D. Le processus de paix au Proche-Orient | 72 |
| E. Les pays du Moyen-Orient et du Golfe persique | 74 |
| 5. L'Amérique du Nord | 76 |
| A. Les Etats-Unis | 76 |
| B. Canada | 78 |
| 6. L'Amérique latine | 78 |
| 7. L'Afrique | 81 |
| 8. L'Asie | 87 |

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTAUX

| | |
|---|-----|
| 1. La lutte contre le terrorisme | 93 |
| 2. Les droits de l'homme | 94 |
| A. L'Union européenne | 94 |
| B. Les Nations Unies | 95 |
| C. Le Conseil de l'Europe | 97 |
| 3. La coopération au développement et l'action humanitaire | 99 |
| 4. La défense | 104 |
| A. Volet international | 105 |
| B. Volet national | 106 |
| 5. Les relations culturelles internationales | 111 |
| A. Relations culturelles bilatérales | 111 |
| B. Relations culturelles multilatérales | 112 |
| 6. La promotion commerciale et économique | 113 |
| A. La situation économique internationale | 113 |
| B. La promotion du commerce extérieur luxembourgeois | 114 |
| 7. L'Office des licences | 116 |
| A. Activités de l'Office en 2002 | 116 |
| B. Textile et acier : aspects communautaires | 116 |
| C. Embargos et mesures de sanctions | 118 |
| D. Régimes de contrôles à l'exportation et de non prolifération | 118 |
| 8. Protocole et chancellerie | 120 |
| 9. Au service des Luxembourgeois à l'étranger | 121 |

IV. ANNEXES

| | |
|--|-----|
| 1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2002 | 123 |
| 2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie POLFER | 126 |
| 3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles GOERENS | 129 |
| 4. Réunions internationales à Luxembourg | 131 |
| 5. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger | 131 |
| 6. Relevé des Traités | 133 |
| 7. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2002 au 31.12.2002 | 134 |

Remarque introductive

Le présent rapport fournira une description succincte des principales activités du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

Lors de la déclaration de politique étrangère et à l'occasion du débat subséquent, Madame le Ministre Lydie Polfer mettra en évidence les aspects les plus importants de la politique étrangère et répondra aux questions qui lui seront posées dans ce contexte.

1. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

L'année 2002 a permis de conclure les négociations entre le Luxembourg et la Belgique en vue de la reconduction pour une nouvelle période de 10 ans de la Convention UEBL qui lie les deux pays depuis 1922. Le règlement des derniers détails et un agenda politique chargé ont repoussé la signature au 18 décembre de l'année écoulée.

La nouvelle convention qui tient compte de l'évolution des réalités européennes – la création de l'euro a rendu caduque l'association monétaire entre les deux partenaires – ouvre toute une série de nouvelles perspectives de coopération qui sont énumérées dans la « Déclaration solennelle ». Cette déclaration, sorte de déclaration politique, propose de nombreuses nouvelles voies de coopération et de coordination entre la Belgique et le Luxembourg que ce soit dans le domaine bilatéral ou dans le cadre des organisations internationales. D'autres secteurs de coopération traditionnelle ont été conservés comme l'union douanière et accisienne.

La convention révisée tient également compte de l'évolution institutionnelle de la Belgique et des nouvelles compétences des régions. Ces dernières seront désormais associées aux travaux de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) sur des points qui sont de leur compétence (voir plus bas). Ces réunions d'un nouveau format se tiendront dès 2003.

Accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté Germanophone de Belgique

La signature, le 19 novembre 2002, de l'accord entre notre pays et la Communauté germanophone de Belgique clôt la liste des accords bilatéraux entre le Luxembourg et les différentes entités fédérales belges. En effet, la Communauté germanophone a été la dernière à conclure un tel accord de coopération qui ouvre la porte à tout un pan de domaines de coopération en fonction des nouvelles compétences régionales et communautaires en Belgique. Parmi celles-ci, on trouve l'éducation, la formation professionnelle, le tourisme, l'emploi, les sports et la culture, la santé, les personnes handicapées, les médias, la santé et la jeunesse. Cette signature a ainsi permis au Luxembourg d'assurer la continuité de sa politique de coopération équilibrée avec l'ensemble des entités fédérées belges.

La ratification de ces différents accords et conventions devrait se faire courant de l'année 2003 afin de permettre un démarrage rapide de la coopération.

2. LA GRANDE REGION

La présidence luxembourgeoise de la Commission intergouvernementale Sarre-Lor-Lux a poursuivi ses consultations avec les partenaires allemand, belge et français en vue d'entériner l'adhésion à l'Accord de 1980 du Royaume de Belgique ensemble avec la Région de la Wallonie, la Communauté française ainsi que la Communauté germanophone. A cet effet, une réunion rassemblant des représentants de chaque partie a eu lieu en juin 2002 et a permis de

faire progresser les discussions. Les discussions entre toutes les parties se sont poursuivies tout au long du second semestre et devraient définitivement aboutir au début de l'année 2003.

3. LE BENELUX

Ayant eu un caractère purement économique au départ, la coopération formelle entre les trois Etats membres s'est progressivement ouverte à un éventail de domaines beaucoup plus large. Le Secrétariat général représente la structure d'appui administratif de l'Union économique Benelux sauf pour le volet de la coopération politique.

Parallèlement à sa vocation économique, le Benelux offre également un cadre très utile pour la concertation entre ses pays membres dans le domaine de l'intégration européenne en particulier. Ainsi, les Premiers Ministres et Ministres des Affaires étrangères se sont régulièrement rencontrés afin de se consulter au sujet des affaires européennes. Cette coopération a débouché en décembre de l'année dernière sur un Mémoire du Benelux qui a été une contribution remarquable des trois pays au débat sur la réforme institutionnelle de l'Union européenne.

En juin 2001, le Conseil de l'Union économique Benelux a chargé la société *KPMG Consulting* de procéder à un audit des activités du Secrétariat général et de les comparer aux tâches qui lui sont officiellement assignées, sur base notamment des nouvelles priorités définies en 1995 par le Comité de Ministres du Benelux. Cet exercice devait également permettre de réfléchir à l'opportunité de procéder à une révision des tâches. L'audit a finalement constaté qu'il n'y a pas lieu de modifier les tâches du Secrétariat général du Benelux dans un avenir proche, tout en suggérant une modification de son rôle et de sa façon de l'exercer. Un des objectifs recherchés étant la défense plus active des intérêts des membres du Benelux dans l'Union européenne.

Les composantes prioritaires de l'action commune des trois pays dans l'Union économique Benelux restent également en 2002 le marché intérieur et la coopération transfrontalière comme l'aménagement du territoire, la politique économique régionale ou encore le transport transfrontalier par ambulances.

Outre la suppression et la prévention des entraves rencontrées par des entreprises opérant de l'autre côté d'une frontière, les activités dans le cadre du marché intérieur se rapportent à des sujets comme la déréglementation dans le domaine des denrées alimentaires, les qualifications de produits dans la construction ou encore l'adoption d'une nouvelle Convention Benelux, plus moderne dans sa conception, régissant à la fois le droit Benelux des marques et le droit Benelux des dessins ou modèles. Cette nouvelle convention prévoit la fusion des deux Bureaux des Marques et des Dessins ou Modèles au sein d'une nouvelle organisation ayant la personnalité juridique.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, où le Benelux joue depuis longtemps un rôle de pionnier, la Deuxième Esquisse Benelux a contribué à la mise sur pied d'un important réseau de contacts avec d'autres partenaires ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs politiques, des contextes qui leurs sont propres ainsi que de leurs cultures de planification. Enfin, la Deuxième Esquisse Benelux demeure un cadre de référence important pour la coopération entre les pays membres et pour des prises de position communes.

Dans le domaine de la conservation de la nature et de la protection des paysages, de nombreuses initiatives locales, comme le projet de l'Our et celui de la Haute Sûre, ont été lancées.

La coopération dans le domaine de la santé a été poursuivie activement tout particulièrement au niveau des transports ambulanciers visant à examiner les entraves existantes entre les trois partenaires avec aussi la volonté d'étendre cette concertation aux pays limitrophes. L'objectif final est l'établissement d'une convention Benelux établissant une série de règles dans le domaine de l'aide médicale urgente transfrontalière dans toutes les zones frontalières du Benelux. Une coopération entre pays du Benelux dans le domaine des secours médicaux en cas de catastrophes et d'accidents est également examinée.

La politique de la jeunesse a continué à faire l'objet d'une large concertation au sein d'un groupe ad hoc Benelux. La finalisation définitive d'une note sur le bilan de la coopération Benelux et d'un programme de travail pour les années 2002 et 2003 consolident explicitement l'assise et renforcent la visibilité de la coopération Benelux en cette matière.

A côté des thèmes prioritaires définis en 1995 par le Comité de Ministres, quelques nouvelles activités ont également été mises en œuvre, comme par exemple la coopération au sein de l'« Euro Contrôle Route » et la collaboration dans le domaine de la lutte contre la grande fraude fiscale transfrontalière. Cet « Euro Contrôle Route » prévoit la coopération dans le domaine de l'échange d'informations sur les infractions constatées, la coordination des activités de contrôle, la formation et l'échange des contrôleurs, la concertation et la prise de positions communes, et ce en particulier dans le cadre de la politique communautaire. Cette coopération a connu un succès indéniable. Après son extension à la France, formalisée par un arrangement administratif, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande sont venus rejoindre ce groupe. L'adhésion de l'Espagne, qui participe déjà en tant qu'observateur aux travaux, est envisagée à court terme.

La politique de la drogue fait l'objet de concertations intenses entre experts à différents niveaux comme le groupe central drogues, de la santé publique et de la justice. L'objectif est une politique transfrontalière cohérente au sein du Benelux et de favoriser les échanges d'expériences et d'informations au sujet de la prévention et de la lutte contre la consommation de drogues et éviter ainsi les effets pervers de politiques différentes menées dans les pays partenaires.

Dans le domaine de la fraude fiscale, le Conseil de l'Union économique Benelux avait chargé un groupe de travail *ad hoc* d'examiner différents aspects de la lutte contre la grande fraude fiscale transfrontalière. Les concertations ont notamment porté sur l'amplification des contrôles multilatéraux, le programme Fiscalis 2003-2007, la lutte contre la fraude dans le secteur des huiles minérales et la fraude *caroussel* dans le secteur des cartes téléphoniques prépayées. Aussi, divers aspects de la fraude TVA de grande envergure dans le secteur automobile font-ils également l'objet d'un examen approfondi.

4. L'UNION EUROPEENNE

A. Faits marquants au cours de l'année 2002

L'agenda communautaire pour l'année écoulée a été largement rythmé par les deux grands chantiers en cours déterminants pour l'avenir de l'Union européenne.

D'une part, le Conseil Européen de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002 a clos les négociations d'adhésion ouvertes après la présidence luxembourgeoise de 1997 en décidant de l'élargissement de l'Union en une seule vague à dix nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale, Chypre et Malte.

D'autre part, suite au Conseil Européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001 et depuis le 28 février 2002, une Convention sur l'Avenir de l'Union Européenne composée de représentants des Gouvernements et des Parlements nationaux des Etats membres présents et futurs, de la Commission Européenne et du Parlement Européen se réunit à Bruxelles au moins une fois par mois pour y examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et rechercher les différentes réponses possibles.

Au-delà des décisions sur l'élargissement et des travaux de la Convention Européenne, c'est en fait l'introduction de l'euro fiduciaire dans les douze Etats membres de la zone euro, le 1^{er} janvier 2002, qui marquera l'année 2002 dans les annales européennes. 300 millions de citoyens européens font ainsi l'expérience directe des progrès de l'intégration européenne dans leur vie de tous les jours. Le passage à la monnaie unique s'est déroulé sans accroc majeurs. La nouvelle monnaie a été accueillie avec engouement et enthousiasme.

Un autre symbole a été l'extinction, le 23 juillet 2002, de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), première organisation européenne à caractère supranational, instituée il y a cinquante ans par le traité de Paris et la déclaration Schuman de 1950.

A l'occasion du Conseil Européen de Séville, les 21 et 22 juin 2002, la présidence espagnole a mené à son terme la réflexion sur la réforme du Conseil de l'Union Européenne, l'organe législatif communautaire au sein duquel sont représentés les Gouvernements des Etats membres. Les deux objectifs de la réforme sont la rationalisation du fonctionnement des différentes formations du Conseil et le dégagement du Conseil "Affaires Générales" en faveur de sa fonction première de coordination des politiques communautaires. Ainsi, certaines formations du Conseil ont été fusionnées, d'autres ont été supprimées. La création du Conseil "Compétitivité et Croissance", regroupant les anciens conseils "Marché Intérieur", "Industrie" et "Recherche", correspond à l'évolution de l'intégration économique à l'intérieur de la Communauté, ainsi qu'aux objectifs de Lisbonne visant à établir l'Union comme "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique" sur la scène économique internationale.

La Présidence danoise du deuxième semestre a mené, tambour battant, le processus d'élargissement jusqu'à son terme à Copenhague. Au cours des deux Conseils Européens qui ont été consacrés à l'élargissement sous présidence danoise, à Bruxelles et à Copenhague, toutes les parties concernées ont fourni un effort considérable, afin de boucler les chapitres restés ouverts et de conclure les négociations autour de l'enveloppe financière.

A côté de ces deux grands défis pour l'avenir de l'Union, les Quinze ont continué leur travail de fond sur les questions communautaires internes. L'issue heureuse du second référendum organisé en Irlande pour la ratification du traité de Nice a finalement enlevé le dernier obstacle pour l'entrée en vigueur de ce traité, le 1^{er} février 2003.

Face à une croissance économique mondiale et européenne, qui se sont considérablement ralenties en 2002, le Conseil Européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002 a continué les travaux pour la mise en œuvre de l'objectif stratégique du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 sur la coordination des politiques économiques nationales en vue de leur donner plus de cohérence et d'efficacité. En 2000, les perspectives économiques avaient cependant été plus favorables et en 2002 est apparu un besoin de dresser une liste de priorités pour aider la relance de la croissance.

L'année 2002 a également été une année importante pour l'achèvement du marché intérieur, notamment en matière de fiscalité de l'épargne. Le processus enclenché lors du Conseil Européen de Feira les 19 et 20 juin 2000 a abouti le 21 janvier 2003 à un arrangement entre toutes les parties impliquées dans la recherche d'un accord sur la façon d'imposer le revenu de l'épargne et qui englobe les pays tiers proches.

En effet, cette négociation épineuse a pu être close par l'adoption par les Quinze d'un accord portant, pour les Etats et tiers n'ayant pas souscrit à l'échange automatique d'informations, sur l'introduction d'une retenue à la source qui va croissant jusqu'à 35% d'ici 2010 à condition que cet accord soit appliqué de la même manière par les pays tiers avec lesquels la Commission avait entamé des négociations en ce sens. Il n'est donc plus question d'imposer aux Etats membres l'introduction immédiate ou automatique d'un échange d'informations en matière fiscale s'ils optent en alternative pour ce système de retenue à la source qui prévoit le reversement au pays d'origine des fonds d'une part importante des impôts perçus.

B. Le processus de l'élargissement

Le processus de négociation de l'adhésion groupée de dix nouveaux membres à l'Union européenne, démarrée avec six pays candidats en mars 1998, a été un véritable défi, tant pour les Quinze et la Commission, que pour les pays candidats qui devaient mettre cette dernière ligne droite de l'année 2002 à profit pour achever l'adoption de l'énorme acquis communautaire.

Le Conseil européen de Copenhague (12-13 décembre 2002) a finalisé la marche vers l'élargissement après quelques derniers ajustements, pour la plupart préparés par le Conseil européen de Bruxelles (24-25 octobre 2002). A cette occasion, les Quinze avaient entériné les recommandations de la Commission Européenne publiées dans son rapport annuel du 9 octobre et qui stipulaient que Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie étaient prêts à rejoindre l'Union.

Conformément aux conclusions du Conseil Européen de Helsinki des 10 et 11 décembre 1999, l'adhésion de Chypre a été décidée malgré que les Quinze aient exprimé une préférence pour l'adhésion de l'île réunifiée. L'accord d'adhésion prévoit que si aucune solution politique n'est trouvée avant fin février 2003, l'application de l'acquis communautaire sera suspendue dans la partie turque de l'île.

Le sommet de Copenhague a également établi un cadre financier post-élargissement pour la période 2004-2006 qui avait donné lieu à de multiples négociations entre les parties. Il fallait

d'un côté respecter les dispositions du Sommet de Berlin de 1999 en matière de plafond de dépense et de l'autre côté, offrir des conditions financières acceptables pour les pays candidats, dont certains risquaient de devenir immédiatement ou très rapidement des contributeurs nets, ce qui n'était pas souhaitable.

Les tableaux financiers annexés aux conclusions de Copenhague prévoient près de 38 milliards d'euros comme crédits d'engagement liés à l'adhésion pour la période 2004-2006, selon 4 rubriques (agriculture, actions structurelles après écrêtement, politiques internes et dépenses transitoires supplémentaires, et administration). Une rubrique supplémentaire concerne la facilité de trésorerie spéciale et la compensation budgétaire temporaire à hauteur de 3,2 milliards d'euros pour la même période et sur base de 10 nouveaux Etats membres. Ces budgets restent dans les limites des projections financières initiales établies par la Commission.

Les adhésions, prévues pour le 1^{er} mai 2004, ont également été assorties d'une série de clauses de sauvegarde liées aux domaines de l'économie, du marché intérieur et de la Justice et des Affaires intérieures.

D'autres dispositions ont également été adoptées, comme l'attribution d'un Commissaire par nouvel Etat membre dès le jour de l'adhésion, fixée au 1^{er} mai 2004. Les nouveaux partenaires devront également pleinement participer à la Conférence intergouvernementale (CIG) ainsi qu'aux élections du parlement européen de 2004.

La signature du traité d'adhésion aura lieu le 16 avril 2003 à Athènes. Tous les nouveaux Etats membres devront ratifier le traité d'adhésion par voie de référendum, ce qui permettra de vérifier le degré d'adhésion populaire à la voie choisie.

Parmi les pays candidats qui ne font pas partie de cette première vague, la Bulgarie et la Roumanie se sont vues accorder l'échéance de 2007 comme possible date de leur adhésion. Des feuilles de route de la Commission doivent assurer que ces deux pays réalisent les progrès nécessaires d'ici-là, aidées entre autre par une éventuelle augmentation de l'aide de pré-adhésion comme le propose également la Commission.

A Copenhague, le même Conseil européen a également rappelé la vocation de la Turquie à rejoindre l'Union et a décidé d'examiner lors de la réunion du Conseil Européen en décembre 2004, sur base de recommandations de la Commission, la conformité de la Turquie aux critères de Copenhague. Si la Turquie satisfait à ces exigences, l'Union entamera des négociations d'adhésion avec elle.

C. La Convention sur l'Avenir de l'Union européenne

Conformément à la Déclaration sur l'avenir de l'Union Européenne, annexée aux conclusions du Conseil Européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001, la Convention a débuté ses travaux le 28 février 2002 sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing et des deux vice-présidents M. Giuliano Amato et M. Jean-Luc Dehaene.

La Convention, instituée pour examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et de rechercher les différentes réponses possibles, est en effet une formule de réforme institutionnelle innovante. Ayant été expérimentée avec succès pour la rédaction d'une Charte des droits fondamentaux, la méthode de la Convention fut en

principe inventée pour pallier au reproche selon lequel la construction européenne serait une affaire de diplomatie secrète et n'offrait pas toutes les garanties de légitimité démocratique.

Pour associer plus étroitement la société civile à la création d'une nouvelle Europe élargie, la Convention européenne propose une méthode de travail en principe plus ouverte et plus transparente que la méthode des Conférences intergouvernementales, associant des parlementaires nationaux, députés européens et bien sûr représentants des gouvernements et de la Commission à une vaste réflexion sur l'avenir de l'Europe.

Les 105 *conventionnels* ont d'abord participé à une phase « d'écoute » et de « réflexion » leur permettant de s'exprimer en séance plénière sur les nombreux sujets liés à la réforme des institutions. La phase suivante dite de « proposition » a été entamée dès la rentrée estivale, les onze différents groupes de travail institués par le Présidium de la Convention ont présenté les rapports sur leurs travaux. Fin 2002, tous les rapports, à l'exception de celui ayant traité des questions liées à l'Europe sociale, étaient disponibles.

Grâce à la dynamique qui s'est créée au sein de la Convention et de l'engagement de ses membres, ce qui ne devait qu'être une réflexion et une consultation destinée à alimenter la Conférence intergouvernementale de 2004 s'est progressivement transformé en une assemblée aux allures de constituante attachée à la rédaction d'un Traité constitutionnel pour l'Union. Un schéma pour un futur traité a d'ailleurs été présenté en automne 2002 par M. Giscard D'Estaing, qui en a présenté les projets d'articles comme étant un "squelette" pour une future constitution. Des articles destinées à mettre de la chair sur ce cadre seront présentés en 2003.

La Convention a déclenché une vaste réflexion au sein de l'Union sur l'avenir des institutions européennes. En décembre, le Coreper et le Conseil "Affaires Générales" ont eu à leur tour un bref débat exploratoire sur la réforme de la présidence du Conseil, sans pour autant chercher à en tirer des conclusions à ce stade-ci, ne voulant pas empiéter sur les prérogatives de la Convention. Le Luxembourg, au même titre que les autres Etats membres, y est représenté par six conventionnels.

Sur le plan diplomatique, le Luxembourg a conduit des consultations avec les partenaires du Benelux qui ont abouti en décembre 2002 à un mémorandum qui présente les vues des trois partenaires en matière de réforme institutionnelle. Dans ce document, les trois pays réaffirment leur soutien à la méthode communautaire et à un renforcement du rôle de la Commission, ainsi qu'au maintien de l'équilibre entre les institutions. La question de la présidence ayant été fin 2002 le grand sujet d'intérêt, le Benelux rappelant son attachement au principe de l'égalité entre les Etats membres. Etant donné qu'il s'agissait bien du premier papier intergouvernemental à ce sujet, le mémorandum a suscité assez rapidement un vif intérêt auprès d'autres partenaires.

Les travaux de la Convention sont censés durer jusqu'en été 2003 et ses résultats seront soumis à une Conférence intergouvernementale devant en principe démarrer ses travaux sous présidence italienne au cours du deuxième semestre 2003.

Sans chercher à vouloir se prononcer à ce stade-ci sur les résultats que la Convention produira quand elle aura achevé sa tâche à l'été 2003 et tenant compte du caractère novateur de l'approche constitutionnelle, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que l'année 2003 ne manquera pas d'intérêt d'un point de vue débat institutionnel. D'autant plus qu'il s'agit bien de

la première réforme institutionnelle à laquelle les nouveaux Etats membres participent sur un pied d'égalité.

D. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est

Basé sur les conclusions du Conseil Européen de Feira au mois de juin 2000, le processus d'association et de stabilisation constitue la pièce angulaire de l'action de l'Union Européenne dans la région des Balkans. Les accords de stabilisation et d'association ont pour objet de contribuer à la stabilisation politique et économique de la région au moyen d'une coopération intense avec les pays de l'UE. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la RFY et l'ancienne République yougoslave de Macédoine sont les cinq pays destinataires de ce processus.

Les accords avec les pays concernés seront conclus progressivement en fonction de la capacité de chaque pays de s'acquitter des obligations contractuelles réciproques. Tout en tenant compte de la spécificité de chaque pays, les accords mettent un accent particulier sur la coopération régionale, qui constitue un élément clé pour le développement économique soutenu des pays de l'Europe du Sud-est.

Les pays intéressés par les accords de stabilisation et d'association aspirent à accéder au statut de pays associés. Dans ce sens, les accords de stabilisation et d'association constituent pour les cinq pays concernés un premier pas vers l'adhésion à part entière à l'UE.

Un premier accord de stabilisation et d'association a été signé avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine à Luxembourg le 9 avril 2001. La procédure de ratification a été lancée. Un deuxième accord a été signé avec la République de Croatie à Luxembourg le 29 octobre 2001. Cet accord sera également soumis pour approbation au Parlement au cours de l'année 2003.

Pour l'Albanie, il convient de noter que la Commission a été mandatée par le Conseil en vue de la négociation d'un accord de stabilisation et d'association au cours de l'année 2002. La conclusion proprement dite d'un ASA dépendra tout de même de la poursuite des réformes et du renforcement de la capacité administrative nécessaire pour assurer la mise en œuvre appropriée d'un accord de ce type.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, il y a lieu de noter l'adoption par les deux entités des réformes constitutionnelles en avril 2002 par laquelle le pays a marqué sa volonté de se rapprocher davantage des principes démocratiques tels que l'Etat de droit, caractéristiques de l'Union Européenne. La prochaine étape à lancer par la Commission Européenne sera marquée par l'établissement d'une étude de faisabilité ayant pour objet d'analyser la capacité administrative de la Bosnie en vue du lancement de négociations portant sur la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association.

En ce qui concerne la République fédérale de Yougoslavie, alors que la perspective demeure entièrement ouverte pour la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association, une décision sur le lancement d'une étude de faisabilité, à l'image de celle pour la Bosnie, pourra seulement être prise après l'adoption du projet de constitution par les Parlements serbe, monténégrin et fédéral attendue pour le début de l'année 2003.

E. Programmes et instruments d'assistance

a) Pays de l'Europe centrale et orientale

Au cours de la période 2000-2006, l'assistance financière des Communautés européennes aux pays candidats d'Europe centrale et orientale est fournie par l'intermédiaire de trois instruments : le programme Phare, l'ISPA et la SAPARD.

Le programme Phare

Le programme PHARE est un programme d'assistance mis en place en 1989 par l'Union européenne (UE) pour venir en aide aux pays d'Europe centrale et orientale dans leur processus de transition vers le régime démocratique et l'économie de marché. Etabli pour la Hongrie et la Pologne en 1989, il couvre actuellement l'ensemble des pays candidats de l'Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie et Roumanie).

Le Conseil européen de Luxembourg avait fixé deux objectifs prioritaires pour PHARE, d'une part, le renforcement de la capacité administrative et judiciaire (*Institution Building*) et d'autre part, les investissements liés à la reprise et à l'application de l'acquis et ces objectifs restent toujours d'actualité.

Le renforcement de la capacité administrative et judiciaire peut prendre un grand nombre de formes : assistance technique, programme de formation, échange d'experts. Depuis 1999, le processus de jumelage, qui consiste en un détachement à long terme d'experts des Etats membres de l'UE dans les administrations des pays concernés, permet aux pays candidats à acquérir les connaissances et les capacités administratives indispensables pour mettre en œuvre l'acquis communautaire. Un mécanisme supplémentaire, appelé « twinning light » complète ce dispositif et répond à des besoins plus spécifiques et limités à une période maximale de 6 à 8 mois. Environ un tiers de l'enveloppe financière totale est consacré au volet du renforcement de la capacité institutionnelle, l'aide à l'investissement couvrant les 70% restants.

Le soutien à l'investissement au titre du programme PHARE vise à aligner les normes des pays candidats sur celles de l'UE et à mettre en œuvre des politiques régionales, sociales et rurales similaires à celles menées dans l'UE. Toutefois, PHARE ne soutient pas des projets d'investissement dans les domaines du transport, de l'environnement ou de l'agriculture éligibles à un financement ISPA ou SAPARD.

Les engagements cumulés PHARE sur la période 1990 à 1994 se sont élevés à 4.200 millions EUR. Environ 6.693 millions EUR ont été alloués pour la période 1995-1999. Un peu plus de 1.560 millions EUR furent affectés au programme Phare pour l'année 2000 et pour l'année 2001 la dotation s'est élevée à 1.620 millions EUR. Pour l'année 2002, un budget de 1.665 millions EUR a été disponible au titre du programme PHARE.

Les programmes ISPA et SAPARD

Le Conseil européen de Berlin de mars 1999 a mis en place, à côté de PHARE, deux autres instruments de pré-adhésion destinés à soutenir la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Il s'agit d'un instrument agricole de pré-adhésion (SAPARD –

Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural) et d'un instrument structurel de pré-adhésion (ISPA – Instrument structurel de pré-adhésion).

Le programme agricole de pré-adhésion SAPARD, mis en place pour la période 2000-2006 et portant sur un budget annuel de 520 millions EUR, est destiné à soutenir la modernisation de l'agriculture et le développement des zones rurales tandis que l'instrument structurel de pré-adhésion ISPA a pour objectif d'aider les pays candidats d'Europe centrale et orientale en matière d'environnement et de transport. Le programme ISPA a disposé en 2002 d'un budget de 1.040 millions EUR et soutient surtout des projets d'un coût total minimum de 5.000.000 EUR.

La dotation globale des trois instruments de pré-adhésion (PHARE, ISPA, SAPARD) s'est donc élevée à plus de 3.265 millions EUR en 2002. Une dotation identique est prévue de 2003 à 2006.

b) Les Balkans

L'UE est de loin le plus grand contributeur financier aux programmes d'aide et assistance de la communauté internationale dans cette région du monde. Ainsi, depuis 1991, la contribution financière de l'UE s'est élevée à plus de 6 milliards EUR.

Le programme CARDS

Suite à l'entrée en vigueur du règlement (CE) 2666/2000 relatif à l'aide à l'Albanie, la Bosnie, la Croatie, la RFY et l'ancienne République yougoslave de Macédoine portant création du Comité CARDS, l'UE attribue des aides financières non remboursables aux pays en question. Les aides financières visent essentiellement le développement du cadre institutionnel, législatif, économique et social par le financement de programmes d'investissement et d'institution building, notamment dans le cadre du pacte de Stabilité. Le strict respect des critères économiques est une condition préalable pour bénéficier d'une assistance dans le cadre du programme CARDS.

Le programme CARDS, qui se substitue à l'ancien programme d'assistance communautaire à l'Europe du sud-est OBNOVA, prévoit une enveloppe budgétaire de 4,65 milliards EUR pour la période 2000 à 2006, dont un montant de 197 millions EUR est consacré à des projets dans le domaine de la coopération régionale. Mis à part ce volet régional, des programmes spécifiques adaptés aux besoins des différents pays sont mis en place dans le cadre de ce programme.

L'Agence Européenne de Reconstruction

L'Agence Européenne de Reconstruction (AER), créée en février 2000, est chargée de la mise en œuvre de l'assistance communautaire en faveur de la RFY et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Elle a débuté ses activités au mois d'avril 2000 au Kosovo, depuis lors ses opérations ont été étendus progressivement au territoire entier de la RFY. Depuis le mois de mars 2002, elle est également compétente pour la mise en œuvre des projets communautaires dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. L'Agence est liée de près au Comité CARDS, qui définit les dispositions générales relatives à l'aide de l'UE dans les Balkans.

Le siège administratif de l'Agence est à Thessalonique et trois centres opérationnels ont été implantés à Pristina, Belgrade et Podgorica. L'AER est contrôlée par le Conseil Directeur où le Luxembourg, à l'image des autres Etats de l'UE, dispose d'un siège.

L'Agence gère désormais un portefeuille total supérieur à 1,6 milliard EUR répartis entre ses quatre centres opérationnels. La répartition des fonds est comme suit:

- Serbie : 560.000.000 EUR
- Kosovo: 830.000.000 EUR
- Monténégro: 73.000.000 EUR
- ARYM : 131.000.000 EUR

F. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Au cours de l'année écoulée, l'Union européenne a poursuivi l'effort engagé en 1999 pour se doter des structures et des instruments nécessaires en vue de mener une véritable politique étrangère et de sécurité commune voire une politique européenne de sécurité et de défense.

Convaincu de l'importance d'un approfondissement de l'action de l'Union européenne dans ce domaine, le Luxembourg a activement soutenu et au niveau du Conseil "Affaires Générales" et au niveau du Comité politique et de sécurité, le Haut Représentant/Secrétaire Général, Monsieur Javier Solana, dans ses efforts visant à donner visibilité et profil à la politique de l'Union.

La recherche d'une plus grande efficacité et cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne a notamment guidé la politique poursuivie par les représentants luxembourgeois dans les différents enceintes. La nécessité de se donner les moyens de ses ambitions a été un autre fil rouge des interventions du Luxembourg.

Vu la modestie des fonds alloués au budget PESC, notamment par rapport à d'autres lignes du budget général des Communautés, les questions de financement ont, en effet, régulièrement fait surface durant l'année écoulée. L'absence de moyens financiers s'est en particulier faite sentir pour ce qui est des activités des Représentants spéciaux de l'Union européenne.

Mentionnons dans ce contexte la contribution volontaire accordée par le Luxembourg au Représentant spécial de l'Union européenne dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), l'Ambassadeur Alexis Brouhns, afin de donner à ce dernier des moyens accrus pour agir rapidement et concrètement dans le cadre de son mandat visant à consolider le processus politique en ARYM.

Relevé des principaux actes juridiques PESC en 2002

Afrique

- Abrogation des mesures restrictives à l'encontre de l'UNITA et de la position commune relative à l'Angola

- Abrogation de la position commune concernant les relations mutuellement bénéfiques entre l'UE et le Nigéria
- Prorogation du mandat du Représentant spécial de l'UE pour la Région des Grands Lacs
- Interdiction de la fourniture de certains équipements à destination de la République démocratique du Congo
- Soutien de l'UE à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka et du processus de paix en RDC
- Interdiction des importations de diamants bruts en provenance de la Sierra Leone
- Mise en place de mesures restrictives à l'égard de la Somalie
- Mise en œuvre de mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe

Asie

- Afghanistan : prorogation du mandat du Représentant spécial de l'UE
- Afghanistan : nomination de Monsieur Vendrell comme Représentant spécial de l'UE
- Afghanistan : mise en place de mesures restrictives à l'encontre d'Oussama bin Laden, des membres de l'organisation Al-Qaida ainsi que des Taliban
- Birmanie : prorogation des mesures restrictives

Asie centrale

- Renforcement de la capacité des autorités géorgiennes à appuyer et protéger la Mission d'observation de l'OSCE

Balkans occidentaux

- Mise en place de la Mission de la police de l'Union européenne (MPUE)
- Accord relatif aux activités de la MPUE en Bosnie-Herzégovine
- Nomination du Chef/Commissaire de police de la MPUE
- Participation de la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine aux activités de la MPUE en Bosnie-Herzégovine
- Prorogation du mandat du Représentant spécial de l'UE en ARYM
- Nomination du Représentant spécial en ARYM
- Prorogation du mandat de la Mission de surveillance de l'UE
- Prorogation du mandat du Chef de la Mission de surveillance de l'UE
- Nomination du Représentant spécial en Bosnie-Herzégovine
- Nomination du Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est (Pacte de stabilité)

Cour Pénale Internationale

- Modification de la position commune relative à la mise en place de la Cour

Lutte contre le terrorisme

- Mise à jour de la position commune relative aux mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme

Non-prolifération

- Contribution de l'UE à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre au Cambodge
- Adoption du Code de conduite internationale contre la prolifération des missiles balistiques

Processus de paix au Proche-Orient

- Prorogation du mandat du Représentant spécial de l'UE
- Accueil temporaire de certains Palestiniens par des Etats membres de l'UE

Russie

- Non-prolifération et désarmement

G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Après s'être déclarée opérationnelle à Laeken, l'Union européenne a entamé en 2002 les travaux préparatifs en vue de mener ses premières opérations de gestion de crises : la reprise de la mission de police de l'ONU en Bosnie-Herzégovine et la relève des opérations de l'OTAN en ARYM et en Bosnie-Herzégovine.

L'année 2002 a par ailleurs vu les efforts du HR/SG Solana pour la conclusion d'un accord sur les arrangements permanents de coopération UE-OTAN, couronnés de succès.

Cet accord permettra de relancer les relations institutionnelles entre les deux organisations et de mettre en place des arrangements essentiels pour la PESD ouvrant ainsi à l'Union européenne l'accès aux moyens et capacités de l'OTAN.

Un an avant l'échéance fixée à Helsinki pour l'objectif global, l'Union européenne a attaché une attention particulière au développement de ses capacités militaires. La plupart des lacunes dans les capacités requises pour atteindre l'objectif global ont ainsi fait l'objet d'un examen dans le cadre du Plan d'action européen sur les capacités (PAEC), qui a été lancé au début de l'année 2002.

L'Union européenne a par ailleurs testé avec succès les structures et procédures de décision de la PESD lors de son premier exercice de gestion de crises (CME 02).

A noter, enfin, qu'au vu de son « opt-out » en matière de PESD, le Danemark n'a, au cours du 2ème semestre, pas présidé les travaux portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de décisions et actions de l'Union ayant des implications en matière de défense : la Présidence y a été assurée par la Grèce.

Vers les premières opérations de gestion de crises dirigées par l'Union européenne

En accord avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne a décidé de prendre, à compter du 1^{er} janvier 2003, la relève de l'opération de police conduite depuis 1996 par les Nations Unies. Il s'agit de la toute première opération de gestion de crises de l'UE. Tous les Etats membres de l'Union y participent ainsi que dix-huit pays tiers. La Mission de police de l'Union européenne (MPUE) a pour mission principale de faire respecter l'état de droit et les structures démocratiques en Bosnie-Herzégovine.

Lors du Conseil européen de Séville, l'Union européenne s'est par ailleurs déclarée prête à assurer la relève de l'opération militaire de l'OTAN dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), étant entendu que les arrangements permanents sur la coopération entre l'UE et l'OTAN seraient alors en place. Le Conseil européen a invité les organes compétents de l'UE de mener à bien les travaux sur l'approche globale de l'opération, y compris la définition d'options militaires et des plans pertinents.

Enfin, lors du Conseil européen de Copenhague, l'Union européenne a indiqué qu'elle était disposée à mener une opération militaire en Bosnie-Herzégovine à la suite de la SFOR. Le Conseil a invité le Secrétaire Général/Haut Représentant, M. Javier Solana, et la future Présidence à entamer à cette fin des consultations avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, le Haut Représentant Lord Ashdown, l'OTAN et les autres acteurs internationaux.

Rôle de la PESD dans la lutte contre le terrorisme

Reconnaissant le rôle important que la politique européenne de sécurité et de défense doit jouer dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour faire progresser la lutte contre le terrorisme et promouvoir la paix et la stabilité, le Conseil européen a adopté à Séville une déclaration sur la contribution de la PESC, y compris la PESD, à la lutte contre le terrorisme. Lors de la Présidence danoise les travaux de mise en œuvre de la déclaration de Séville se sont poursuivis dans les domaines d'action prioritaire suivants : une évaluation commune de la menace terroriste qui pèse sur les Etats membres ou les forces déployées en dehors de l'Union; une analyse plus poussée de l'incidence de la menace terroriste sur le développement des capacités militaires, principalement dans le processus du Plan d'action européen sur les capacités (PAEC), et, enfin, le recours éventuel à des capacités militaires pour aider à protéger les populations civiles contre les effets d'attentats terroristes; ces travaux ayant mené à un affinement du Catalogue de l'objectif d'Helsinki.

Développement des capacités de l'Union européenne

A la suite de la déclaration d'opérationnalité de la PESD, adoptée au Conseil européen de Laeken, des progrès substantiels ont été faits concernant le développement des capacités civiles et militaires, la mise en œuvre du plan d'action destiné à combler les lacunes existantes, les perspectives de la coopération en matière d'armement et la mise au point de procédures et de concepts concernant les éléments de réaction rapide de l'objectif global.

Capacités militaires

La mise en œuvre du Plan d'action européen sur les capacités (PAEC) a été officiellement lancée les 11 et 12 février 2002. Un grand nombre de lacunes dans les capacités requises pour atteindre l'objectif global, ont fait l'objet d'un examen par des groupes du PAEC qui rendent compte au Comité militaire de l'Union européenne. Dans le cadre de ce processus, l'Union recherchera des solutions, y compris des solutions multinationales, ainsi que de nouvelles formes de coopération entre les Etats membres, qui permettront d'utiliser au mieux les ressources. Les groupes du PAEC ont été invités à présenter leur rapport définitif d'ici le 1er mars 2003.

Les aspects qualitatifs et quantitatifs des capacités militaires devant permettre d'atteindre l'objectif global d'Helsinki ont par ailleurs été affinés et une nouvelle version du Catalogue (HHC 2002) adoptée.

Des progrès substantiels ont aussi été accomplis dans la définition des modalités précises du fonctionnement du mécanisme de développement des capacités. Lorsqu'il aura été adopté par l'UE et par l'OTAN, ce mécanisme permettra de faire le suivi et l'évaluation des progrès et de combler les insuffisances du développement des capacités militaires de l'UE, répondant à des critères de cohérence et de renforcement mutuel avec l'OTAN.

A la suite d'une réunion informelle des Directeurs nationaux de l'armement de l'UE, tenue sous Présidence espagnole, le Conseil a débattu des moyens d'améliorer la coopération en matière d'armement afin d'appuyer la PESD. Un séminaire sur cette question a également eu lieu à Madrid le 12 juin 2002, en présence de représentants de l'industrie de l'armement européenne.

Lors de la Présidence grecque, les Ministres de la Défense sont convenus de la nécessité d'étudier le potentiel des structures existantes en vue de renforcer la base technologique et industrielle de la défense européenne.

Des travaux considérables ont, enfin, été menés pour mettre au point les procédures et les concepts concernant les éléments de réaction rapide de l'objectif global. Ils mettent en relief la nécessité de renforcer les capacités de réaction de l'Union en cas de crise, notamment pour ce qui est des missions humanitaires et d'évacuation.

Capacités civiles

Le Conseil européen de Göteborg de juin 2001 avait fixé des objectifs concrets en ce qui concerne les capacités à développer par l'UE dans les domaines retenus comme prioritaires dans le cadre de la gestion civile des crises (police, état de droit, protection civile, administration civile).

Après le succès du premier appel à contribution adressé aux Etats membres pour s'engager sur la mise à disposition de policiers pour des opérations de gestion de crises, 2002 a vu le lancement d'appels dans les domaines restants.

En matière d'état de droit, les engagements pris par les Etats membres ont dépassé l'objectif fixé à Göteborg, à savoir être en mesure de fournir jusqu'à 200 experts chargés des opérations de gestion de crises dans ce domaine (juges, procureurs, personnel pénitentiaire...). En matière de protection civile, l'objectif fixé à Göteborg a également été dépassé. A noter que le Luxembourg a indiqué qu'il serait à même de contribuer une équipe d'aide d'urgence, une équipe de recherche et de sauvetage, des experts médicaux et d'évaluation en réponse aux sinistres, une équipe de plongeurs de sauvetage, une équipe de sauvetage canine, une équipe NBC, ainsi qu'une équipe d'appui psychosocial. Un autre appel a par ailleurs été lancé dans le cadre de l'administration civile; appel dont les résultats ne sont pas encore connus à ce stade.

Signalons encore que la Commission a lancé un vaste projet de formation en matière de gestion civile des crises en regroupant plusieurs instituts/organismes de formation à travers l'Europe.

Parallèlement, l'UE a poursuivi son travail normatif en développant entre autres des concepts globaux pour les missions de substitution de la police, de renforcement des missions de police locale, de missions dans le domaine de l'état de droit voire des règles concernant la participation d'Etats tiers à ces opérations.

Tous ces efforts constituent un pas important dans le sens de l'opérationnalité de la PESD et permettent désormais à l'UE d'assumer un large éventail d'opérations de gestion des crises.

Coopération avec l'OTAN et d'autres organisations internationales

Suite aux mandats successifs du Conseil européen, le Secrétaire général/Haut Représentant Solana et la Présidence sont parvenus à obtenir un accord global avec l'OTAN sur tous les arrangements permanents restant à conclure entre l'UE et l'OTAN. Cet accord permettra à l'UE de mettre en place des arrangements essentiels pour la PESD et qui contribueront à renforcer sensiblement les capacités dont dispose l'UE. Ces arrangements de coopération UE-OTAN (et notamment tous les aspects du paquet "Berlin plus") permettront également à l'Union d'assurer la relève de l'opération militaire de l'OTAN dans l'ARYM.

Des réunions entre le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) et le Conseil de l'Atlantique Nord (NAC), ainsi qu'entre les comités militaires respectifs, ont renforcé la coopération dans des domaines d'intérêt commun, y compris la lutte contre le terrorisme, et la situation dans les Balkans occidentaux.

L'Union a également poursuivi sa coopération avec les Nations Unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe par le biais de contacts à différents niveaux. La coopération entre les Etats-majors de l'UE et ceux des Nations Unies a contribué à assurer une relève sans heurts du Groupe international de police des Nations Unies par la Mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine.

Coopération et dialogue avec les pays tiers

En octobre 2002, le Conseil européen a finalement pu arrêter les modalités visant à mettre en œuvre les dispositions de Nice sur la participation des 6 alliés européens non membres de l'UE. Ces modalités portent notamment sur les aspects suivants : relations avec l'Etat-Major de l'Union et les Quartiers Généraux nationaux participant aux opérations dirigées par l'UE; participation à des exercices dirigés par l'UE, et participation à la préparation, à la planification et à la gestion d'une opération dirigée par l'UE. L'adoption de ces modalités a été rendue possible grâce aux efforts inlassables du SG/HR Solana et elle a permis d'obtenir un accord global avec l'OTAN sur tous les arrangements permanents restant à conclure entre l'UE et l'OTAN.

Des arrangements en matière de consultation ainsi que des modalités de contribution d'Etats non membres de l'UE aux opérations de gestion civile des crises par l'UE ont par ailleurs été adoptés.

Initiatives spécifiques des Présidences

L'Union européenne a continué d'intégrer la prévention des conflits dans tous les aspects de ses travaux, PESD comprise, conformément aux dispositions du programme de l'UE pour la prévention des conflits violents. Le renforcement des structures d'alerte précoce dans l'UE et le tour d'horizon auxquels a procédé le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" au début de la Présidence espagnole respectivement danoise ont permis de mettre en œuvre ce programme.

En vue de réaffirmer l'importance que l'UE attache au respect du droit humanitaire international et à la diffusion de ses règles et principes, la Présidence espagnole a organisé un séminaire sur le droit humanitaire international et les opérations de l'UE en matière de gestion de crises, les 22 et 24 avril 2002 à Salamanque.

L'Union européenne a également poursuivi le dialogue avec les Assemblées parlementaires sur le développement de la PESD, notamment dans le cadre d'une réunion qui s'est tenue à Madrid, les 4 et 5 février 2002. Une attention particulière a été accordée à l'amélioration des informations disponibles sur la PESD. Un séminaire sur les communications publiques en matière de défense et de sécurité a eu lieu à Carthagène, les 4 et 5 juin 2002.

Une autre initiative de la Présidence espagnole, visant à établir un dialogue avec les pays du sud de la Méditerranée, a donné lieu à un séminaire sur la dimension méditerranéenne de la PESD, qui s'est tenu à Barcelone, les 20 et 21 mai 2002. Le Conseil est convenu de la nécessité d'un dialogue régulier avec les partenaires méditerranéens en vue d'accroître la transparence et d'améliorer encore la compréhension mutuelle dans le cadre de la PESD et d'étudier des idées et des propositions plus concrètes en matière de coopération.

La Présidence danoise a, pour sa part, lancé un plan d'action visant à renforcer davantage la coordination des aspects civils et militaires dans la gestion de crises par l'UE. Quant à la Grèce, qui a présidé, à la place du Danemark, aux travaux de l'UE dans les domaines militaires, elle s'est engagée dans un projet de formation à différents niveaux en vue d'améliorer l'interopérabilité et de créer une culture européenne en matière de PESD.

H. La politique commerciale

a. Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'année 2002 était surtout consacrée à la mise en œuvre du programme de travail de Doha.

Comité des Négociations Commerciales (CNC)

La première réunion du Comité des négociations commerciales qui s'est déroulée au mois de février 2002 a permis de fixer la structure et les modalités des futures négociations commerciales. L'autorité du Conseil général a été confirmée, le CNC lui présentant un rapport à chaque réunion régulière. Le Directeur général a été nommé *ex officio* à la tête du CNC, mais uniquement jusqu'à la fin des négociations, à savoir le 1^{er} janvier 2005.

Etat de la situation à la fin de l'année 2002

La majorité des Etats membres considèrent que les progrès réalisés sont inégaux et que le processus global risque de perdre de son élan. Les points forts sont la mise en place de structures organisationnelles, l'accord sur un programme de travail dans la majorité des domaines, le bon progrès dans le domaine des négociations sur les services et l'agriculture, les discussions plus sereines relatives aux sujets de Singapour, le départ positif des discussions en matière de réexamen du mécanisme de règlement des différends et de Règles et un premier succès en matière d'Accord ADPIC/santé publique.

Plus critiquables sont les progrès variables dans les différents domaines, le nombre insuffisant de propositions de négociations sur la table ce qui risque de reporter trop de travail vers la cinquième ministérielle et le non-respect des échéances de 2002.

Agriculture

Les gouvernements se sont mis d'accord pour adopter avant le 31 mars 2003 un cadre pour l'accord définitif sur l'agriculture. Quatre sessions extraordinaires ont eu lieu dans le courant de l'année où l'on a débattu des subventions à l'exportation, de l'accès au marché et du soutien interne. Sur ce dernier point, les discussions entre les amis de la libéralisation du secteur agricole et les partisans de la multifonctionnalité n'ont pas encore abouti.

De nombreuses propositions ont été introduites et des progrès ont été réalisés dans l'élaboration technique des modalités. Pourtant, des contributions plus spécifiques sont nécessaires dans certains domaines-clés – dont la proposition tant réclamée des Communautés Européennes (CE). De nombreuses questions restent en suspens que ce soient les méthodes à utiliser pour la négociation de nouveaux engagements ou le degré d'ambition pour ce qui est des objectifs de réduction, mais aussi pour ce qui est des règles et disciplines dans un certain nombre de domaines et pour certaines questions collatérales.

Services

Les gouvernements avaient jusqu'au 30 juin 2002 pour la présentation des requêtes initiales d'engagements spécifiques avec des demandes de la part d'environ 25 Etats membres. Celles émanant des pays industrialisés sont les plus nombreuses et couvrent un large éventail de domaines. Ceux des pays en développement (PED) couvrent les mouvements des transfrontaliers des professionnels, les services professionnels, la construction, les services de distribution et les services maritimes.

Les gouvernements soumettront jusqu'au 31 mai 2003 leurs offres de libéralisation dans le cadre des négociations sur les services.

Les négociations ont également abordé la question des marchés publics et des subventions dans le domaine des services. Un rapport de situation sera présenté par le Président pour juin 2003.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Les négociations sur la mise en place d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux se déroulent dans le cadre de sessions spéciales du Conseil TRIPS. Les autres sujets relatifs aux ADPIC des paragraphes 18 et 19 de la déclaration ministérielle sont abordés sur une base prioritaire au sein du Conseil ADPIC. La différence entre sujets de « négociation » et de « discussion » ressort clairement de cette formulation. Alors que l'UE dispose maintenant d'une référence, même indirecte, à l'extension de la protection accordée aux indications géographiques à d'autres produits, celle-ci ne semble pas tomber sous la négociation.

Les discussions ont peu avancé au sujet du réexamen de l'article 27.3 (b) de l'accord ADPIC qui traite de la brevetabilité ou de la non-brevetabilité des inventions concernant les végétaux et animaux et de la protection des variétés végétales.

Accord ADPIC et santé publique

Le Conseil général avait bien commencé l'année dans ce domaine sensible, en honorant une partie des engagements pris à Doha au titre du paragraphe 7 de la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.

Une dérogation permettant aux pays les moins avancés (PMA) de proroger jusqu'au 1^{er} janvier 2016 la période de transition pendant laquelle ils ne sont pas tenus d'accorder la protection conférée par les brevets aux produits pharmaceutiques a été adoptée. Les PMA seront également exemptés d'accorder des droits exclusifs de commercialisation pour tout nouveau produit pharmaceutique pendant cette même période.

Le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha instruit le Conseil ADPIC, à trouver, avant la fin de 2002, le moyen pour permettre aux Etats membres qui ne disposent pas de capacités de fabrication ou de capacités insuffisantes, de recourir de manière effective aux licences obligatoires.

La question a été débattue au sein du Conseil ADPIC, par le biais de réunions informelles restreintes et à l'occasion de la mini-ministérielle de Sydney. Sur la base d'une note intitulée « Eléments possibles d'un mécanisme du paragraphe 6 », le Président du Conseil ADPIC, l'ambassadeur du Mexique, a élaboré un projet de décision du Conseil Général sans arriver cependant à un accord malgré des tentatives de dernière minute. Les divergences portent avant tout et surtout sur le champ d'application de la décision de Doha.

La Déclaration de Doha fait référence en son premier paragraphe à des problèmes de santé publique tels que le Sida, la tuberculose, le paludisme et d'« autres épidémies ». Certains Etats membres essaient ainsi de limiter le champ d'application de la future décision à ces pathologies, alors que les PED cherchent à y inclure tous les produits brevetés ou fabriqués par le biais d'un processus breveté avec une liste illimitée de maladies.

Lors de la dernière session de décembre, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur le problème du champ d'application qui s'avère être le noyau dur sur lesquels certaines délégations semblent inflexibles. La réunion a été ajournée et les discussions ont été reportées à la première session du Conseil général en février 2003.

Traitement spécial et différencié

A Doha, les Ministres ont donné instruction au Comité du commerce et du développement de trouver une solution à la question du traitement spécial et différencié (TSD) avant le 31 juillet 2002.

A cette date, aucun accord n'était possible (notamment sur la mise en place d'un mécanisme de surveillance de l'efficacité des dispositions en matière de TSD). Les PED ont soumis 80 propositions pour rendre les dispositions existantes plus opérationnelles et effectives. Les pays industrialisés, en revanche, estiment que la majorité des propositions entraînent des questions juridiques complexes qui nécessitent parfois des amendements considérables aux accords existants. Pour eux, le TSD doit être considéré comme un instrument transitoire, devant permettre d'ancrer plus profondément les PED au système commercial multilatéral. Les différents problèmes seraient ainsi à examiner au cas par cas selon une différenciation à opérer entre les PED en fonction de leur niveau de développement économique. Les PED par contre, réclament des obligations différentes pour des capacités différentes et demandent une action positive de la part des pays industrialisés afin de redresser le désavantage comparatif.

Aucun accord n'a pu être atteint sur cette question, seules 4 propositions ayant pu trouver grâce aux yeux de tous les membres.

Organe de règlement des différends

Les Etats membres ont introduit une abondance de propositions pour améliorer et clarifier le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Les pays en développement manifestent un grand intérêt pour cette question et le Président préparera un document pour le premier semestre 2003.

Problème non-résolu des échéances

Malgré des discussions serrées jusqu'au 21 décembre, le Conseil général n'a pas été en mesure d'aboutir à un accord en matière du traitement spécial et différencié et de l'accord TRIPS et santé publique.

Règlement des différends

La majorité des plaintes déposées concernent surtout les mesures anti-dumping, les mesures compensatoires et de sauvegarde, les taxes sur les produits importés, les mesures sur les investissements liés au commerce, la protection de la propriété intellectuelle et l'accès au marché pour les fournisseurs de services étrangers. Ce sont les Etats-Unis et les CE qui ont le plus recours au mécanisme de règlement des différends. Près d'un quart des plaintes introduites concernent les instruments de défense commerciale.

Cette année, 16 rapports ont été rendus par les groupes spéciaux et l'organe d'appel.

Les affaires les plus médiatiques de l'année sont sans aucun doute celles des « Foreign sales corporations » (FSC) et de l'Acier. Dans la première, fait sans précédent, l'organe d'appel de l'OMC a quantifié les dommages causés par le régime d'exonérations fiscales et a autorisé les CE à imposer des contre-mesures pour un montant de 4.043 millions US\$ en augmentant les droits de douane sur certains produits choisis jusqu'à 100%. Quant à la deuxième, un groupe spécial unique a été établi à l'encontre des mesures américaines de sauvegarde contre l'acier, après des plaintes conjointes des CE, du Japon, de la Corée, de la Chine de la Suisse de la Norvège de la Nouvelle-Zélande et du Brésil. Ce groupe devrait rendre son rapport final fin mars 2003. Entre-temps les US ont accordé des exemptions à un nombre important de produits.

A rappeler que les CE sont impliquées dans 19 différends devant l'OMC dont 11 avec les Etats-Unis (les CE étant partie demanderesse dans 10 cas et partie défenderesse dans un (hormones)). Les autres affaires concernent l'Argentine, le Brésil, l'Inde, le Pérou et la Thaïlande.

Quatre des onze cas sont au niveau de la mise en œuvre. En raison du manquement des Etats-Unis à obtempérer aux recommandations des organes d'appel, des procédures d'arbitrages ont été initiées dans le cas des FSC, de la loi antidumping de 1916, de l'article 110-5) de la loi américaine sur le droit d'auteur et de la loi d'appropriations Omnibus. Des groupes spéciaux ont été établis dans cinq cas dont l'amendement Byrd sur les mesures de sauvegarde sur l'acier.

A noter que dans le cas des droits antidumping sur les importations de linge de lit en coton en provenance d'Inde, cette dernière conteste la mise en œuvre par les CE des recommandations de l'organe d'appel et a requis un panel de mise en œuvre.

Adhésions

L'OMC compte actuellement 144 membres avec l'accession du Taipei chinois le 1^{er} janvier 2002. Par ailleurs, le Conseil général a approuvé l'accession de l'Arménie et de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.

Les Etats membres se sont mis d'accord pour simplifier les procédures d'accession des pays les moins avancés. Des lignes directrices ont été élaborées dans quatre domaines d'accession : accès au marché, règles de l'OMC, processus, assistance technique liée au commerce et renforcement des capacités.

Date et lieu de la prochaine Ministérielle

Le Conseil général a accepté la proposition du gouvernement mexicain de tenir la prochaine conférence ministérielle du 10 au 14 septembre 2003 à Cancun. La cinquième ministérielle aura un rôle décisif à jouer pour la fixation définitive de l'étendue globale du programme de travail de Doha et devrait décider des modalités des futures négociations en matière d'investissement, de concurrence, de facilitation des échanges et de transparence dans les marchés publics.

Assistance technique liée au commerce et contribution financière du Luxembourg

En 2002, le Luxembourg a contribué en 2002 au Fonds de Doha pour le développement par une somme de 200.000 CHF. La conférence des donateurs de mars 2002 avait réussi à récolter 30 millions de CHF dont 19 millions pour la seule année 2002. Le plan d'assistance technique de l'OMC se base sur les demandes émanant des pays en développement.

Mais pour porter des fruits, l'assistance technique doit s'inscrire dans le long terme ce qui nécessite de la part des donateurs des efforts à consentir tous les ans. Tel était d'ailleurs le dessein des négociateurs de la déclaration de Doha en souscrivant à la nouvelle stratégie de coopération technique de l'OMC pour le renforcement des capacités, la croissance et l'intégration. Ainsi, de nombreux Etats membres ont-ils d'ores et déjà annoncé des contributions sur plusieurs années afin de permettre au Secrétariat d'établir des projections de long terme et de mettre au point des structures efficaces pour la coopération technique.

A part le Fonds de Doha de l'OMC, auquel une contribution annuelle s'avère indispensable pour des raisons évidentes et la CNUCED dont les projets bénéficient également de l'appui financier du Luxembourg, d'autres voies pour l'aide technique au commerce sont envisageables. Il n'est qu'à mentionner le Cadre intégré, le JITAP (relancé eu égard au succès de la première phase débutée en 1998), le système de bourses annuelles pour le séjour des fonctionnaires de pays en développement dans leurs missions à Genève, l'Institut de formation de l'OMC, l'ACICI (Agence de coopération et d'information pour le commerce international) récemment transformé en organisation intergouvernementale ou le « Law Advisory Center ».

Remarques conclusives

Le non-respect des échéances risquera d'influencer négativement le futur processus des négociations et de porter préjudice à la préparation de la cinquième ministérielle, voire à son déroulement au regard d'un calendrier chargé de questions non résolues. Il est dans l'intérêt des Etats membres de redoubler les efforts pour résoudre les problèmes restants au début de l'année 2003. Rappelons que les négociations devront s'achever au plus tard le premier janvier 2005, avec une exception pour le Mémoire d'accord sur le règlement des différends dont les travaux de clarification devraient se conclure à la fin du mois de mai 2003.

b. Autres développements notables

Parmi de nombreux développements concernant le commerce international on peut encore citer:

La mise en œuvre par l'UE, en décembre 2002, du système de certification du processus de Kimberley pour le commerce international des diamants bruts afin de bloquer le commerce des diamants du sang.

La signature, le 18 novembre, de l'accord d'association entre le Chili et l'UE. La partie de l'accord d'association traitant des relations commerciales couvre l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et le Chili et va bien au-delà des engagements contractés par les deux parties auprès de l'OMC. Ainsi l'accord de libre-échange sur le commerce de marchandises prévoit un très haut degré de libéralisation et repose sur un ensemble de règles solides et transparentes. L'accord d'association contient aussi un accord sur les services, un autre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que des règles relatives à la concurrence et à la propriété intellectuelle et un mécanisme efficace de règlement des différends.

c. Politique de défense commerciale – Antidumping et Antisubventions :

Au 31 décembre 2002, cent soixante-quatorze mesures antidumping et dix-neuf mesures anti-subsidies étaient en force. En 2002, soixante-dix-neuf enquêtes, dont vingt-trois nouvelles, ont été ouvertes par les services antidumping de la Commission, en concertation avec le comité consultatif antidumping. Dix-sept nouveaux droits antidumping provisoires et vingt-huit nouveaux droits antidumping définitifs ont été instaurés. Douze nouveaux engagements de prix ont été acceptés.

Comme les années précédentes, la majorité des produits frappés de droits anti-dumping proviennent des secteurs chimiques et sidérurgiques. Trente-trois mesures anti-dumping étaient en force contre la Chine, quinze contre l'Inde, treize contre Taiwan, onze contre respectivement la Russie, la Corée du sud et la Thaïlande. Pour les mesures anti-subsidies : neuf étaient en force contre l'Inde et deux contre respectivement la Malaisie, Taiwan et l'Indonésie.

d. Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)

En 2002, la Commission européenne a introduit 11 nouveaux recours en manquement contre le Luxembourg pour défaut de transposition, dans les délais, de certaines directives. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2001, où le nombre de recours en manquement s'élevait à 8.

Pendant l'année 2002, 16 affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans 6 cas la Cour a constaté le manquement du Luxembourg. Dans 6 autres cas la Commission s'est désistée. Un recours luxembourgeois dirigé contre la Commission a été partiellement gagné.

Un recours contre le Conseil et le Parlement européen de l'Allemagne, au soutien duquel le Luxembourg intervenait, a été déclaré irrecevable. Le Luxembourg a présenté des observations dans 3 questions préjudicielles étrangères.

Dans une autre affaire, la Commission avait assigné le Luxembourg et demandé une astreinte de 9.000€ par jour pour non-exécution d'un arrêt antérieur de la CJCE. La publication au Mémorial de la transposition de la directive faisant l'objet du premier arrêt a finalement mis fin à cette instance.

Dans deux affaires le Luxembourg est intervenu au soutien des conclusions du Conseil dans une affaire qui l'oppose à la Commission et au Parlement européen.

Trois nouvelles questions préjudicielles émanant des juridictions luxembourgeoises ont été posées à la Cour, le Luxembourg y présentera des observations écrites en cours d'instance.

I. Le Marché Intérieur et le Conseil Compétitivité

Le domaine du marché intérieur a vu en 2002 un certain nombre de développements importants. Tout d'abord, dans le contexte de la réforme des formations du Conseil décidée au Conseil Européen de Séville, le « Marché intérieur », qui auparavant disposait de sa propre formation au Conseil (ensemble avec le tourisme et les affaires consommateurs) a été regroupé avec les ressorts « Industrie » et « Recherche » pour former le « Conseil Compétitivité et Croissance ». Ensuite, d'importants progrès ont pu être réalisés dans les domaines des marchés publics, des services et de la protection de consommateurs. Finalement, le réseau SOLVIT, destiné à fournir une résolution efficace des problèmes du marché intérieur par la médiation et la consultation informelle, a été lancé en juillet 2002.

Le Conseil Marché Intérieur, Consommateurs et Tourisme

En attendant cette réforme du Conseil, le Conseil « Marché Intérieur, Consommateurs et Tourisme », lors de sa réunion du 1^{er} mars 2002, a adopté des conclusions sur la réforme économique en vue de la préparation des travaux du Conseil Européen de Barcelone. Il a également adopté à l'unanimité des conclusions sur la normalisation. Le Conseil a mené un débat sur l'état des lieux des négociations concernant le brevet communautaire, lequel a été durant toute l'année un des sujets principaux de ses travaux. Les ministres ont par ailleurs mené des débats sur le modèle d'utilité communautaire, le rapport d'avancement de la Commission sur les marchés publics, la présentation du papier vert sur la protection des consommateurs, ainsi que sur l'état des travaux sur le statut de la coopérative européenne.

Lors de sa session du 21 mai, le Conseil « Marché Intérieur, Consommateurs et Tourisme », les ministres sont parvenus à un accord politique sur une proposition de directive sur les marchés publics concernant les ouvrages, les biens et les services. La question du brevet communautaire a de nouveau été évoquée. La Commission a présenté au Conseil sa nouvelle « Stratégie pour la Politique des Consommateurs ». Les ministres ont adopté la proposition de compromis concernant la Société Européenne.

Le nouveau Conseil « Compétitivité et croissance »

Suite à la réforme des formations du Conseil décidée au Conseil Européen de Séville, le marché intérieur a été regroupé avec les domaines de l'industrie et de la recherche pour former le Conseil « Compétitivité et croissance ». Le but de cette formation est de profiter de

la plus-value qu'offre une synergie de ces trois domaines pour aider l'Europe à mieux mettre en oeuvre l'agenda de Lisbonne et de devenir l'économie la plus compétitive du monde d'ici 2010. De fait, ce Conseil est très impliqué dans les préparatifs des Conseils européens qui assurent le suivi de la stratégie de Lisbonne. La présidence danoise a fait beaucoup d'efforts pour que l'on considère la compétitivité comme un domaine unique et qu'on évite le morcellement du Conseil en trois Conseils séparés.

Le groupe de travail du Conseil 'marché intérieur – questions horizontales' a par conséquent été rebaptisé 'compétitivité et croissance'. De plus, un groupe à haut niveau dont la mission consiste en la coordination des trois et la réalisation des synergies intentées a été établi.

Le premier Conseil Compétitivité a eu lieu le 30 septembre 2002. Parmi les résultats de ce Conseil on peut citer l'adoption des programmes spécifiques relatifs à la mise en œuvre du 6^{ème} Programme-cadre de recherche (CE et Euratom) (2002-2006), les conclusions du Conseil concernant la simplification et l'amélioration de l'environnement réglementaire, l'accord politique sur la 'directive secteurs' en matière de marchés publics, l'accord politique sur la proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux engrais, ainsi que le débat politique et les conclusions du Conseil concernant le suivi du rapport du Groupe d'experts à haut niveau en matière de droit des sociétés (gouvernance des entreprises).

La présidence danoise a convoqué un Conseil informel 'Compétitivité' les 11 et 12 octobre 2002 à Nyborg (Danemark). Il s'agissait pour les ministres de débattre dans un cadre plus informel du rôle du nouveau Conseil « Compétitivité » et de l'amélioration de l'environnement réglementaire.

Les conclusions de la réunion des 14 et 15 novembre 2002 notent le rapport de la Commission sur l'état du marché intérieur des services et les différentes présentations de la Commission sur la directive 'véhicules automoteurs', sur la directive 'crédit aux consommateurs' et sur le livre vert sur la protection des consommateurs dans l'UE. A ce stade des négociations, aucun accord n'a encore pu être trouvé sur la proposition de règlement du Conseil sur le brevet communautaire.

Le dernier Conseil Compétitivité a eu lieu le 26 novembre 2002. Parmi les résultats de ce Conseil on peut mentionner les conclusions du Conseil intitulées 'Un meilleur environnement pour les entreprises', le rapport d'activité de la Commission sur la réduction et la réorientation des aides d'Etat, ou encore les conclusions du Conseil sur la stratégie et le plan d'action 'Sciences du vivant et biotechnologie – Une stratégie pour l'Europe'.

Le réseau SOLVIT

L'année 2002 a aussi vu la mise en place du réseau SOLVIT. Ce réseau, auquel appartiennent des fonctionnaires des 15 Etats membres de l'UE ainsi que de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein, a comme rôle la résolution informelle de problèmes du marché intérieur par la médiation entre les administrations nationales et sans le recours à la Cour Européenne de Justice. Ainsi, un citoyen ou une entreprise d'un pays membre pourra exposer ses problèmes relatifs au marché intérieur à son centre SOLVIT national qui, après avoir constaté la légitimité de la doléance, par la suite, interviendra auprès du centre SOLVIT de l'autre Etat membre concerné pour résoudre le problème. Le réseau SOLVIT est supporté par une base de données électroniques (fournie et maintenue par la Commission) destinée à faciliter la

communication entre les différents centres. Les responsables des centres SOLVIT se réunissent 3 à 4 fois par an pour discuter des mises à jour du réseau ainsi que de cas spécifiques et de problèmes divers.

Le centre SOLVIT luxembourgeois a su réaliser un excellent score depuis le lancement du réseau en juillet à Lisbonne : en effet, le premier cas du réseau a été résolu par le Luxembourg et tous les cas portés au Luxembourg ont pu être résolus dans les délais imposés par le système.

J. Transposition des directives communautaires

Six ans après la publication du premier Tableau d’Affichage du Marché Intérieur, il se confirme que de bonnes performances en matière de transposition de directives communautaires ne peuvent être atteintes sans qu’une intense activité de coordination au niveau gouvernemental ne bénéficie d’une attention politique soutenue.

Le Luxembourg, qui avait connu par le passé de sérieuses difficultés à mettre en œuvre au niveau national la législation communautaire, avait réussi à remonter la pente en 2000 et 2001 en réduisant progressivement son déficit de transposition de 119 directives en retard au 1er janvier 2000 à 33 directives en retard au 31 décembre 2001.

Il ressort toutefois du tableau reproduit ci-dessous que l’année sous revue a connu une inversion en matière de résorption du déficit de transposition de directives.

Evolution en matière de transposition de directives communautaires

| | 01/01/00 | 01/01/01 | 01/01/02 | 01/01/03 | 18/02/03 | Variation 01/01/02 01/01/03 |
|--|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------------------------------|
| Directives en retard de transposition | 119 | 55 | 33 | 42 | 48 | +9 |
| Directives « marché intérieur » en retard de transposition | 94 | 44 | 25 | 36 | 40 | +11 |
| Directives adoptées durant la période écoulée | | 91 | 87 | 105 | 19 | +18 |
| Directives transposées durant la période écoulée | | 162 | 82 | 90 | 14 | +8 |
| Directives restant à transposer | 195 | 124 | 129 | 144 | 149 | +15 |

Sur les 90 directives considérées comme transposées en droit luxembourgeois en 2002, 67 ont requis des mesures spécifiques de transposition sous forme de règlements grand-ducaux (26), de lois (14) ou d’instructions ministérielles (2), tandis que pour les 23 directives restantes, 22 se trouvaient déjà transposées du fait de la législation pré-existante et 1 directive n’était pas d’application pour le Luxembourg.

Lors du Conseil européen de Feira de juin 2000, les Etats membres avaient pris l’engagement politique de réduire à 1.5% (sur un total de 1521 directives marché intérieur en vigueur) leur déficit de transposition en matière de directives « marché intérieur », et ce pour le Conseil européen de Barcelone au printemps 2002. Le Luxembourg n’a pas réussi à satisfaire à cet

objectif mais avait cependant obtenu une 5^e place au tableau d'affichage avec un déficit de transposition de 2% représentant 30 directives en retard de transposition.

En tenant compte de l'évolution actuelle des performances du Luxembourg en matière de transpositions de directives communautaires, il faut craindre que non seulement le Luxembourg ne sera à nouveau pas en mesure de satisfaire à l'engagement politique réitéré à Barcelone en vue du Conseil européen du printemps 2003, mais encore - avec un déficit prévisible de 3.2% représentant 50 directives « marché intérieur » en retard de transposition - ne régresse à nouveau dans le dernier tiers du tableau d'affichage des Etats membres en matière de transposition de directives.

Si dans l'ensemble le Luxembourg a su, par rapport à l'année 2001, maintenir et même légèrement améliorer son rythme de transposition, il s'avère aussi - en comparaison tant du nombre de transpositions de directives réalisées en 2000 que du nombre toujours croissant depuis janvier 2002 de directives restant à transposer - que ce rythme reste malheureusement insuffisant si le Luxembourg ambitionne de satisfaire aux exigences que requiert au niveau législatif interne la pleine réalisation du Marché Intérieur.

5. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

L'OCDE et ses Etats membres ont continué leur travaux intensifs sur le processus de réforme de l'organisation qui répond à un besoin réel. Ces travaux se sont matérialisés tout au long de l'année passée par la création de multiples groupes de travail à haut niveau et qui étudient en détail les réformes à mener, que ce soit dans le fonctionnement interne de l'organisation, la définition de domaines prioritaires où elle doit continuer à exercer ses activités ou encore son positionnement face à d'autres organisations internationales que certains présentent comme concurrentes. A toutes ces questions épineuses s'ajoute celle de l'élargissement de l'organisation à la suite de l'élargissement de l'Union européenne. Tout comme pour l'U.E., l'élargissement de l'OCDE est susceptible d'entraîner des changements internes significatifs.

La réforme interne soulève des grandes interrogations et touche à des sujets très sensibles comme par exemple une éventuelle modification du système de prise de décision - actuellement le consensus est la règle - ou encore le barème des contributions.

Recentrer les travaux de l'organisation sur des sujets précis et d'actualité est le meilleur moyen d'affirmer son rôle dans le concert des organisations internationales proches qui, comme la Banque mondiale ou le FMI, travaillent sur des questions très voisines. L'OCDE n'a probablement pas à craindre cette concurrence mais elle doit, pour sa crédibilité devant ses Etats membres, qui sont également présents dans les autres organisations, réfléchir sur ses missions et assurer une adéquation très étroite par rapport aux attentes et besoins des Etats membres.

La vie de l'OCDE n'est cependant pas uniquement faite de réformes, même si elles mobilisent de plus en plus de temps, d'énergies et de ressources. L'activité habituelle a continué et les rendez-vous annuels ont été organisés comme d'habitude.

La réunion du Conseil au niveau ministériel s'est déroulée les 15-16 mai 2002, sous la présidence de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de la Belgique. Les Ministres ont procédé, comme à leur habitude à des consultations avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC), - l'organisation patronale - et la Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE.

Devant les perspectives d'évolution de la reprise économique, qui gagne aujourd'hui la majeure partie de la zone OCDE, ils se sont interrogés sur les mesures requises pour promouvoir la croissance et réduire le chômage, également en relation avec les conséquences du terrorisme sur la prospérité mondiale. Les Ministres ont débattu de la nécessité d'améliorer le gouvernement d'entreprise pour protéger les intérêts des citoyens et des entreprises. Ils ont aussi réfléchi aux moyens de lutter plus efficacement contre la criminalité financière et la corruption en vue d'assurer l'intégrité et la transparence de l'économie internationale.

Dans le droit fil des travaux de l'organisation sur sa valeur ajoutée sur la scène internationale, les Ministres ont débattu de la contribution que pourrait apporter l'OCDE au nouveau cycle de négociations commerciales internationales, aux suites à donner à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg. Afin de nouer un dialogue utile avec des pays représentants des régions qui ne sont pas membres de l'OCDE, ils se sont réunis avec les Ministres d'un certain nombre de pays non membres dont des Ministres représentant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Ils ont examiné les moyens d'améliorer la cohérence des politiques dans un grand nombre de domaines, notamment les échanges, l'agriculture, l'investissement et la coopération pour le développement, afin d'atteindre leurs objectifs dans le domaine du développement. Les Ministres des pays de l'OCDE et des responsables d'organismes d'aide chargés des questions de développement ont participé à la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE, pour discuter des objectifs de réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici 2015.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, Ministre délégué aux Affaires étrangères de la Belgique, a rendu compte du Forum 2002 de l'OCDE, qui était organisé parallèlement à la réunion au niveau des Ministres. Le Forum a offert l'occasion à des personnalités de la société civile ainsi que du monde des affaires et du travail de débattre de grandes questions d'actualité avec des ministres et des hauts responsables d'organisations internationales, et de contribuer aux résultats de la réunion ministérielle.

Tout au long de l'année un suivi très étroit a été assuré s'agissant de l'évolution du projet OCDE sur les pratiques fiscales dommageables ainsi que sur les suites du rapport de 2000 sur le secret bancaire.

6. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Deux thèmes ont largement dominé les travaux du Conseil de l'Europe au cours de l'année 2002 : l'élargissement de l'institution strasbourgeoise et la lutte contre le terrorisme international.

Le 24 avril, la Bosnie-Herzégovine a adhéré au Conseil de l'Europe, devenant par là le 44^{ème} membre de l'Organisation, et le 20^{ème} Etat à rejoindre la « famille européenne » après la fin de la Guerre froide. L'adhésion de la Bosnie-Herzégovine a été considérée comme un succès particulier par le Secrétaire Général Walter Schwimmer, le pays ayant dû faire face au double défi consistant à bâtir une démocratie tout en soignant les blessures laissées par la guerre.

Un 45^{ème} pays membre se presse d'ores et déjà aux portes de l'Organisation : l'Etat de Serbie et Monténégro.

Début 2002, il semblait d'ailleurs que la République fédérale de Yougoslavie/Serbie et Monténégro réussisse dès la 111^{ème} session du Comité des Ministres à franchir le pas. Le retard pris dans l'adoption de la Charte constitutionnelle du nouvel Etat vint cependant anéantir les espoirs yougoslaves. En effet, si l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait donné son avis favorable pour une adhésion de la RFY, l'invitation formelle ne devait intervenir qu'après l'adoption par les Parlements de Serbie et du Monténégro de la Charte constitutionnelle. S'y ajoutèrent les préoccupations du Comité des Ministres, organe décidant en dernière instance de l'adhésion, quant au manque de coopération des autorités yougoslaves avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La question de l'adhésion de la RFY/Serbie et Monténégro se vit de ce fait reportée à la prochaine session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Relevons encore que le Conseil de l'Europe accompagne traditionnellement les pays candidats sur la voie de l'adhésion, appuyant l'ancrage démocratique et la réalisation des réformes (soutien à la construction d'une société civile et du « capacity building », alignement des législations, aide au respect des conditions d'adhésion ...).

La 110^{ème} session du Comité des Ministres

Le Comité des Ministres a tenu sa 110^{ème} session le 3 mai 2002 à Vilnius. La session a été dominée par la question de la contribution du Conseil de l'Europe à l'action internationale contre le terrorisme, et plus particulièrement par la nécessité d'un plein respect des droits de l'homme dans ce contexte.

Le Conseil s'est par ailleurs penché sur la question de la coopération régionale en vue de consolider la démocratie dans la « Grande Europe ». Les Ministres ont notamment examiné les modalités d'un renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et les mécanismes régionaux en vue de mettre davantage à profit les capacités de ces derniers à faire progresser les idéaux et les normes du Conseil.

La 110^{ème} session a, enfin, vu le passage du flambeau de la Lituanie au Luxembourg; Mme Polfer reprenant le rôle de Président en exercice du Comité des Ministres pour six mois.

La Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres

A une dizaine de jours du commencement de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres, S.A.R le Grand-Duc a visité le Conseil de l'Europe, et s'est adressé à l'Assemblée parlementaire. Il s'est par ailleurs rendu à la Cour européenne des droits de l'homme où il s'est entretenu avec son Président ainsi qu'avec M. Marc Fischbach, juge luxembourgeois, et Madame Véronique Lang, juriste luxembourgeoise.

Placée sous le thème "La bonne gouvernance : réaliser les objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe", le Luxembourg a cherché à articuler sa Présidence autour de quelques grands axes, à savoir: la mise en place progressive des mêmes valeurs; la permanence et l'intangibilité de la Convention européenne des droits de l'homme; le renforcement de la coopération avec les autres organisations et institutions; la lutte contre le terrorisme et le dialogue des civilisations; la proximité avec les citoyens; et, enfin, l'assistance au règlement de conflits/situations de crise.

Lors de la 111^{ème} session du Comité des Ministres, des progrès voire des contributions concrètes ont pu être enregistrés dans tous ces domaines.

A ainsi eu lieu la 18^{ème} réunion quadripartite entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, réunissant le Commissaire Patten et le Ministre danois des Affaires Etrangères Moeller ainsi que Madame le Ministre et le Secrétaire Général Walter Schimmer. L'approfondissement des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et la Commission européenne en particulier, la défense de l'acquis de coopération entre ces deux partenaires institutionnels de choix, voire le lancement d'activités conjointes supplémentaires dans des domaines qui s'y prêtent particulièrement (p.ex: situation des Roms en Europe du Sud-Est) ont été abordés à cette occasion.

La Présidence luxembourgeoise a par ailleurs initié une rencontre du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avec le Président de la Convention européenne, M. Giscard d'Estaing, rencontre qui a permis à M. Schimmer de présenter les réflexions du Conseil de l'Europe sur l'avenir de l'Europe. Mme le Ministre a fait part à cette occasion des résultats d'un symposium sur les relations entre la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, organisé à Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Citons encore quelques autres événements organisés par la Présidence luxembourgeoise :

- une Conférence sur la responsabilité des maires et des pouvoirs locaux face au terrorisme (Luxembourg, 20-21.9.2002)
- une Conférence sur la liberté des médias (Mondorf-les-Bains, 30.9-1.10.2002)
- un séminaire européen visant à promouvoir le "Portfolio des Langues" (Mondorf-les-Bains, 17-19.10.2002)

Pour ce qui est des activités sous Présidence luxembourgeoise dans les régions de crise, le Conseil a particulièrement examiné la situation en Europe du Sud-Est, en Russie, en Moldavie, au Belarus, en Géorgie, et, enfin, dans le Haut-Karabakh.

Mme le Ministre s'est rendue du 15 au 18 juillet dans le Caucase du Sud, avec pour objectif principal de recueillir des informations de première main sur la situation politique de

l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie ainsi que sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements pris à l'occasion de leur adhésion au Conseil de l'Europe. Lors des différentes entrevues - Mme Polfer a été reçue à chacune de ses escales par les autorités exécutives, législatives et judiciaires du pays tout comme par des représentants des partis d'opposition et des organisations non gouvernementales - le Président du Comité des Ministres a mis l'accent sur la mise en œuvre effective des obligations auxquelles les trois pays se sont engagés. Elle a plus particulièrement appelé l'Arménie et l'Azerbaïdjan à faire un effort réel et sincère pour parvenir à un règlement politique du conflit concernant le Haut-Karabakh, et ce conformément aux engagements pris lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe. L'importance de la coopération régionale et de l'instauration de mesures de confiance a enfin été soulignée par le Président en exercice du Comité des Ministres.

Dans le contexte des travaux politiques et d'assistance du Conseil de l'Europe, la Présidence luxembourgeoise a porté en 2002 une attention particulière aux situations politiquement sensibles dans certains Etats membres. Le Conseil a ainsi poursuivi les efforts de mise en œuvre et d'adaptation des programmes d'assistance à l'Ancienne République yougoslave de Macédoine en soutien aux accords d'Ohrid du 13 août 2001. Le plan d'action pour les médias et des programmes de renforcement de la société civile et de la démocratie parlementaire en Ukraine ont également été soutenus. Le Conseil de l'Europe a de même promu la réalisation du plan d'action pour les réformes judiciaires en Moldavie, en fondant les activités d'assistance futures de l'Organisation à l'égard de ce pays membre sur les résultats de la mission d'expertise et de conseil du Secrétariat, qui s'est rendue à Chisinau en avril 2002. La Présidence a assuré par ailleurs la disponibilité, dans les limites du mandat et des compétences du Conseil de l'Europe, de la « Commission de Venise » dans le règlement du différend transnistrien.

Pendant la Présidence luxembourgeoise, le Comité des Ministres a, enfin, décidé de la prorogation et de l'élargissement du mandat des experts du Conseil de l'Europe, adjoints au Bureau du Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie en Tchétchénie.

La 111^{ème} session du Comité des Ministres, les 6 et 7 novembre 2002, qui a marqué la fin de la Présidence du Luxembourg, a porté essentiellement sur quatre questions, à savoir, la tenue d'un Troisième Sommet du Conseil de l'Europe, les moyens de garantir l'efficacité à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme, la contribution du Conseil de l'Europe à l'action internationale contre le terrorisme, et l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie au Conseil de l'Europe.

Le rapport final du Groupe multidisciplinaire pour la lutte internationale contre le terrorisme, soulignant l'importance du plein respect des droits de l'homme et de la dignité des personnes, a par ailleurs été présenté au Comité des Ministres.

Les Ministres ont, enfin, adopté le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques. Notons que le Luxembourg a signé la Convention et son Protocole additionnel en date du 28 janvier 2003.

7. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

Si l'année 2001 a été historique pour l'OTAN en raison de l'invocation de l'article 5 du Traité de Washington, l'année 2002 ne le fut point moins; l'OTAN ayant décidé d'inviter 7 nouveaux membres à rejoindre l'Alliance, de lancer un processus de transformation des capacités de l'Organisation, et, enfin, de s'engager dans une nouvelle étape de coopération avec la Russie.

L'élargissement de l'OTAN

Si en début d'année toutes les options semblaient ouvertes, de l'élargissement à un nombre restreint de pays sur base d'une évaluation militaire des candidats, à une décision généreuse tenant compte plus généralement du rôle politique de l'OTAN dans la sécurité euro-atlantique, une tendance vers un élargissement important, un « Big Bang », s'est cristallisée peu à peu.

Les Alliés favorables à cette approche, défendue dès le départ par le Luxembourg, ont en effet réussi, à convaincre les partenaires qu'il serait plus facile de faire avancer les réformes dans les pays candidats en les intégrant qu'en les gardant à distance, et que l'élargissement de l'OTAN était avant tout un processus politique et non militaire. Ils « concédaient » cependant aux pays plus réticents à voir l'Alliance s'agrandir que les pays invités devaient s'engager fermement sur un calendrier de réformes militaires au-delà de leur adhésion afin de ne pas trop affaiblir la « force de frappe » de l'Alliance.

En fin de compte, c'était cependant le contexte international créé par les événements du 11 septembre, qui a convaincu les Alliés qu'ils avaient intérêt à élargir rapidement et généreusement. La "coalition internationale" avait démontré qu'il importait de regrouper des alliés et des partenaires autour d'une même cause pour mieux la défendre.

Au Sommet de Prague, les 19 Chefs d'Etat et de Gouvernement ont solennellement invité la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie à adhérer à l'Organisation. L'indivisibilité de la sécurité euro-atlantique, le renforcement de la stabilité et de la sécurité européennes, la fin de la Guerre Froide et des lignes de division en Europe, le renforcement politique et militaire de l'OTAN, les réformes considérables engagées par les pays invités, l'importance de l'OTAN pour la défense des valeurs et libertés fondamentales communes, et enfin, le symbolisme de la ville de Prague ont été soulignés à cette occasion.

Les candidatures de l'ARYM et de l'Albanie n'ont en revanche pas été retenues, alors que la Croatie s'est vue admise dans le « Membership Action Plan ».

Le rôle de l'OTAN dans la lutte internationale contre le terrorisme

Faisant suite aux mesures collectives décidées en 2001 et à l'invocation de l'article 5 du Traité de Washington, l'OTAN a défini en mai 2002 un paquet de mesures concrètes devant constituer une contribution plus spécifique de l'OTAN à la lutte contre le terrorisme. Il s'agit entre autres : d'initiatives pour améliorer les capacités de défense contre les armes de destruction massive (ADM), de mesures en vue de renforcer la protection des populations civiles, de la mise en place de capacités militaires spécifiques visant à renforcer la protection

des militaires contre les agents NBCR, de mesures de défense contre les attaques informatiques; d'un renforcement de la coopération et de la consultation des partenaires dans la lutte contre le terrorisme, d'une amélioration des échanges de renseignements relatifs au terrorisme, d'un renforcement des relations avec les partenaires privilégiés de l'OTAN (Russie, Ukraine, pays méditerranéens), et, enfin, d'une coopération accrue avec les autres organisations internationales dont surtout l'UE.

Expression de la volonté des Alliés de voir l'OTAN jouer à l'avenir un rôle important dans ce domaine, le paquet de mesures a été approuvé au Sommet de Prague. Les paramètres politiques pour un concept militaire d'opérations anti-terroristes ont par ailleurs été définis conformément à la demande des Ministres de la Défense en décembre 2001.

Sur impulsion américaine, l'OTAN a pris de nouveaux engagements en ce qui concerne la transformation de ses capacités militaires. Les éléments principaux en sont l'Engagement capacitaire de Prague, la création d'une force de réaction rapide OTAN (NRF), et la mise en place de nouvelles structures de commandement et des forces.

Le Luxembourg a, pour sa part, pris les engagements suivants au Sommet de Prague :

- renforcement des capacités de défense contre les armes de destruction massive dans le cadre de mesures nationales (essentiellement équipements NBCR de l'armée) et de projets OTAN (laboratoire prototype),
- contribution au financement de l'acquisition par l'OTAN d'une capacité aéroportée de surveillance terrestre (AGS) où le Luxembourg privilégie une coopération du type du programme AWACS,
- confirmation de son engagement dans le domaine du transport stratégique aérien et participation à des projets multinationaux transitoires à court terme pour combler les lacunes existantes d'ici la mise en opération des avions A 400 M,
- activation du Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) dans le cadre de la protection contre les conséquences civiles d'actions terroristes à grande échelle,
- mise à disposition de l'aéroport de Luxembourg dans le cadre de conditions bien définies pour le déploiement et le soutien aux opérations alliées,
- renforcement de l'efficacité au combat des militaires luxembourgeois par l'acquisition de nouveaux véhicules de reconnaissance blindés,
- confirmation des projets belgo-luxembourgeois dans le domaine du transport stratégique maritime.

Les relations UE-OTAN

L'année 2002 restera indubitablement marquée par le compromis politique entre l'OTAN et l'UE, qui a permis en décembre 2002 le déblocage de l'épineux dossier des relations institutionnelles entre les deux organisations. L'Union européenne dispose désormais d'une garantie d'accès aux moyens et capacités de l'OTAN pour mener à bien ses opérations de gestion de crise dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Pendant la majeure partie de l'année 2002, les négociations ont toutefois été bloquées à cause de divergences de vue concernant la participation des Alliés européens non-membres de l'UE à la PESD et l'influence que ces Alliés pourraient y exercer. Malgré la définition par l'UE de modalités détaillées régissant la participation des Alliés européens non-UE à la PESD lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000 et l'approbation par le Conseil européen en octobre 2002 d'une déclaration politique interprétant généreusement les modalités de Nice, il

a, en effet, fallu venir à bout de l'opposition turque à l'application effective des modalités de participation décidées à Nice, en l'absence de garanties de participation à la PESD.

Dans le sillage de la publication, en octobre 2002, des rapports de la Commission sur l'état des négociations d'adhésion, Ankara a par ailleurs exigé que l'accord de sécurité entre l'UE et l'OTAN soit limité aux membres actuels des deux organisations afin d'éviter que Chypre ne prenne connaissance de documents classifiés OTAN. La Turquie a enfin demandé que Chypre déclare un « opting-out » de la PESD au cas où une invitation à adhérer à l'Union européenne serait émise lors du Sommet européen de Copenhague.

Le dossier a finalement pu être débloqué en marge du Conseil européen de Copenhague, le 13 décembre 2002, la Turquie recevant satisfaction sur certaines de ses requêtes, alors que l'OTAN approuvait simultanément une décision sur les arrangements « Berlin plus » permettant à l'UE de recourir aux capacités de l'OTAN.

Notons en dernier lieu que les relations UE-OTAN ont été marquées en 2002 par une excellente coopération sur le terrain, fait qui a considérablement contribué à une stabilisation de la région des Balkans occidentaux.

Les nouvelles relations avec la Russie

L'année 2002 a vu une nouvelle étape franchie dans les relations entre l'OTAN et la Russie avec la tenue du premier Sommet entre l'Alliance atlantique et la Russie, le 28 mai dernier à Rome, et l'instauration du Conseil OTAN – Russie.

Initiée par la décision de principe des Ministres des Affaires étrangères de décembre 2001, la mise en place de la nouvelle structure de décision à 20 ne s'est pas faite sans difficultés; les Alliés ayant du mal à se mettre d'accord sur un mode de fonctionnement permettant d'associer la Russie aux décisions tout en préservant l'autonomie d'action des 19.

La définition des priorités du nouveau Conseil OTAN-Russie a de même donné lieu à de longues discussions avant qu'on ne se mette d'accord sur la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise, la non-prolifération des armes de destruction massive, le contrôle de l'armement et les mesures de confiance, le système de défense anti-missiles de théâtre, le sauvetage et la rescousse en mer, la coopération militaire et, enfin, les plans civils d'urgence. La réforme de la défense en Russie figure par ailleurs à l'ordre du jour.

En dépit des craintes des uns et des autres, il faut reconnaître que le nouveau Conseil OTAN - Russie a sensiblement amélioré la coopération voire l'atmosphère, souvent acerbé du temps du Conseil Permanent Conjoint. Un premier résultat des travaux communs - un concept générique pour la conduite d'opérations de maintien de la paix - a d'ailleurs déjà pu être transmis aux Nations Unies, à l'OSCE et à l'UE.

Le rôle de l'OTAN dans les Balkans et en Europe centrale et orientale

L'année 2002 a été dominée par la réorganisation des trois opérations de maintien de la paix de l'OTAN dans les Balkans - la SFOR, présente en Bosnie-Herzégovine depuis juin 1995 dans le cadre de la mise en œuvre des accords de Dayton; la KFOR, déployée au Kosovo depuis juin 1999 en exécution de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, et les missions AMBERFOX et ALLIED HARMONY, établies en ARYM depuis septembre 2001 en vue

d'assurer la stabilité du pays et de garantir la mise en œuvre des accords d'Ohrid - dans le sens d'une stratégie de sortie à moyen terme.

Les menaces externes de nature strictement militaire allant en diminuant, les principaux défis relèvent désormais du maintien de l'ordre public, de la sécurité des frontières, de la lutte contre les trafics illégaux en tous genres, et des réformes des secteurs de sécurité et de défense.

Au Kosovo, où le Luxembourg reste engagé aux côtés de la Belgique, la contribution de la KFOR au maintien d'un environnement sûr demeure en revanche essentielle à la réalisation d'une paix durable et d'une société viable. L'ONU insiste d'ailleurs régulièrement sur l'importance du maintien de la KFOR, notamment au vu de l'absence d'amélioration significative de la situation à Mitrovica.

En ARYM, l'OTAN maintient une petite mission de quelque 350 militaires, chargés principalement de conseiller les autorités macédoniennes, et de sécuriser les voies de communication logistique de la KFOR, en attendant la relève par l'Union européenne en mars 2003.

Le projet de bouclier antimissiles

Le bouclier antimissile, remis à l'ordre du jour après le retrait unilatéral des Etats-Unis du traité ABM, avait divisé les Alliés tout au long de l'année 2001.

En juillet 2002, l'Alliance a décidé de participer collectivement au projet américain, et de répondre par l'affirmative à la proposition des Etats-Unis d'étendre le bouclier à l'OTAN.

En septembre, les Alliés ont lancé les travaux internes en vue de définir les besoins, d'adapter les projets de l'OTAN en matière de système de défense antimissile de théâtre de manière à les transformer en un système de défense stratégique, et de développer un concept de défense antimissile OTAN. Ces travaux ont permis de constater qu'une capacité de défense antimissile stratégique OTAN peut être compatible avec le concept stratégique de 1999.

B. L'OSCE

L'année 2002 a débuté dans une atmosphère tendue, la réunion ministérielle de l'OSCE à Bucarest de décembre 2001 n'ayant permis ni de finaliser le budget de l'Organisation pour 2002 ni de résoudre la question des Missions de l'OSCE à Minsk et à Kiev.

Il a fallu attendre le mois d'avril avant que le budget pour l'année ne soit finalement agréé. Le problème des Missions au Bélarus et en Ukraine a occupé l'Organisation plus longtemps encore. En fait ce n'est que dans les tous derniers jours de l'année qu'un arrangement a pu être trouvé concernant une présence continue de l'OSCE à Minsk, alors que quatorze Etats membres de l'Union européenne avaient imposé des sanctions à l'encontre du Président biélorusse et de sept de ses cadres dirigeants. Dans le cas de l'Ukraine, il n'a pas fallu aller jusque-là : un compromis tardif a pu être trouvé grâce à un accroissement des fonds destinés à des projets économiques, à mettre en oeuvre sous les auspices de la Mission de l'OSCE en Ukraine.

Les situations régionales en Asie centrale, au Caucase, en Moldavie ainsi qu'en Tchétchénie ont par ailleurs été source de graves préoccupations au cours de l'année écoulée. Seuls les développements dans les Balkans occidentaux ont donné lieu à une certaine satisfaction; les

activités de l'OSCE et, en particulier, du Bureau pour les Institutions Démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH) et du Haut Commissaire pour les minorités nationales, M. Ekeus, contribuant notablement à une réduction des tensions dans la région.

Suite aux décisions de la réunion ministérielle de Bucarest, l'OSCE a également cherché à apporter sa part dans la lutte contre le terrorisme international. Une coopération dans le domaine de la police et du contrôle des frontières a ainsi été initiée avec les pays d'Asie centrale.

Ces premières initiatives ont été renforcées suite à la réunion ministérielle de Porto du 6 décembre 2002. Les Ministres des 55 pays membres ont, en effet, adopté une Charte contre le terrorisme; Charte qui établit un lien direct entre le terrorisme et le crime organisé international (traite des êtres humains, trafic d'armes et de drogues, blanchiment d'argent...). Ont également été adoptées lors de la réunion ministérielle, un certain nombre de déclarations politiques régionales, et ce souvent au déplaisir des pays concernés.

Il n'a en revanche pas été possible d'agréer des textes de substance voire de nouvelles dates pour le retrait des troupes et du matériel militaire russe de la Moldavie et de la Géorgie, fait qui a causé une forte irritation dans le chef des deux pays.

Relevons, enfin, la décision prise à Porto de rééquilibrer les trois corbeilles traditionnelles que sont la dimension politique, la dimension économique et la dimension humaine en vue de renforcer l'action de l'OSCE dans le domaine de la sécurité.

Pour ce qui est des Missions d'observation et de suivi de l'OSCE, outre les difficultés rencontrées au Belarus et en Ukraine, il importe de signaler le refus des autorités russes de marquer leur accord avec une prorogation du mandat du Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie, de façon à ce que l'OSCE s'est vue forcée de retirer son personnel au 31 décembre 2002.

Au cours de l'année écoulée, le Luxembourg a contribué à la réalisation des objectifs de l'OSCE en mettant à sa disposition non seulement des moyens budgétaires, mais également des moyens humains. C'est surtout le cas pour les missions d'observation électorale organisées par l'OSCE. Une quarantaine de ressortissants luxembourgeois a ainsi participé aux opérations d'assistance électorale en Ukraine, en ARYM, en Serbie/RFY, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Pour ce qui est des contributions volontaires du Luxembourg, le pays s'est engagé comme par le passé, pour le projet « Mobile Culture Container », initié par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, M. Freimut Duve, dans les pays des Balkans occidentaux. Pour souligner le rôle des médias dans la lutte contre la discrimination dans les sociétés multiethniques, M. Duve a par ailleurs lancé en 2002 un autre projet, intitulé « Freedom and Responsibility : Media in multi-lingual societies », auquel le Luxembourg participe activement. Parmi les pays qui feront l'objet d'une analyse des médias figurent, en effet, la Suisse, le Luxembourg, la Yougoslavie, l'ARYM et la Moldavie.

A l'instar de 2001, le Luxembourg a, enfin, apporté une contribution volontaire à l'Université de l'Europe du Sud-Est installée à Tétovo en ARYM, initiative lancée par M. Max van der Stoel, l'ancien Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, en vue de promouvoir l'accès de la minorité albanaise aux études universitaires.

C. Le Corps Européen

Après avoir testé en 2001 lors de l'exercice "COBRA" la transformation des structures du Corps Européen en Corps de Réaction Rapide, l'année 2002 a été consacrée à la certification du Quartier général du Corps européen (QGCE) en tant que « High Readiness Force (Land) Headquarters » dans le cadre de la NATO Force Structure. Pour ce faire, les critères de certification, élaborés par le Haut Commandement Allié en Europe, ont dû être appliqués scrupuleusement.

Au mois de mai 2002, le QGCE a été déclaré IOC (Interim Operational Capability), l'équipe d'évaluation pointant cependant du doigt un certain nombre de faiblesses à corriger (non-respect du critère de multinationalité; acquisition de matériel...).

La seconde étape - la FOC (Full Operational Capability) - a été engagée en septembre 2002 avec la signature d'accords techniques relatifs à la multinationalité et aux relations de commandement et de contrôle avec l'OTAN, et de lettres d'intention des nations pour l'acquisition du matériel nécessaire au déploiement. L'évaluation statique, ainsi que l'évaluation opérationnelle, effectuées lors d'un exercice à Wildflecken en Allemagne, avaient, en effet, permis de prouver que le QGCE remplissait désormais tous les critères requis.

Par ailleurs, les négociations sur l'Accord de Strasbourg qui définit les principes fondamentaux du Corps Européen, ainsi que le statut de son Quartier général, ont pu être conclues en 2002.

8. LES NATIONS UNIES

A. Les travaux à New York

L'année 2002 fut largement placée sous le signe de la lutte contre la menace que constitue le terrorisme international; le rôle de l'ONU étant, d'après le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan, celui de la mise en place d'un cadre juridique au sein duquel la campagne internationale de lutte contre le terrorisme pourra se dérouler.

L'Irak a par ailleurs occupé le devant de la scène onusienne. Le 16 septembre, l'Irak a accepté le retour des inspecteurs après près de quatre ans d'interruption. Le 27 novembre, les experts des Nations Unies ont repris leurs travaux visant à vérifier le désarmement complet de l'Irak, conformément aux obligations encourues au titre des résolutions du Conseil de sécurité.

L'année révolue a également vu l'accès de deux nouveaux Etats membres - la Suisse et le Timor oriental -, portant ainsi le nombre de membres de l'Organisation mondiale à 191. Suite au référendum le 3 mars, la Suisse a officiellement rejoint la «Famille des Nations», le 10 septembre 2002, suivie de peu par le Timor oriental, le 27 septembre. A l'occasion de l'entrée du Timor oriental à l'ONU sous le nom de Timor Leste, son Président, M. Xanana Gusmao, a souligné le rôle important joué par les Nations Unies, de l'organisation du référendum sur l'autodétermination, le 30 août 1999 à l'accession à l'indépendance, le 20 mai 2002, en passant par l'Administration transitoire des Nations Unies pour le Timor Oriental, l'ATNUTO.

L'Union européenne à l'ONU en 2002

La Présidence espagnole a surtout été marquée par les travaux préparatoires des grandes conférences et sessions spéciales qui se sont tenues en mars à Monterrey (Financement du développement), en avril à Madrid (Conférence de l'ONU sur les personnes âgées), en mai à New York (Session spéciale de l'Assemblée générale consacrée aux enfants) et fin août à Johannesburg (Sommet mondial sur le développement durable) ainsi que par le travail dans les sous-organes de l'ONU qui tiennent leurs sessions régulières au cours des six premiers mois de l'année.

La Présidence danoise a, en revanche, été largement placée sous le signe du Moyen-Orient, à savoir l'épineux dossier palestinien et la crise irakienne.

De manière générale, la Présidence danoise s'est caractérisée par un pragmatisme efficace. Elle a ainsi eu systématiquement recours au « burdensharing » et mis à profit les dispositions de l'article 19 TUE stipulant que les Etats membres qui sont aussi membres du Conseil de sécurité se concerteront et tiendront les autres Etats membres pleinement informés ; pratique qui a été particulièrement utile dans la phase précédant l'adoption de la résolution 1441 sur l'Irak. Il importe de souligner dans ce contexte que les membres européens du Conseil de sécurité - la France, l'Irlande et le Royaume-Uni - ont parfaitement joué le jeu et fait preuve d'une grande transparence.

Le Luxembourg à l'ONU en 2002

Au cours de l'année 2002, le Luxembourg a été représenté à trois reprises au niveau ministériel lors de réunions et conférences à New York :

- du 4 au 15 mars 2002 par Monsieur Eugène Berger, Secrétaire d'Etat à l'Environnement, au Forum des Nations Unies sur les Forêts
- du 8 au 10 mai 2002 par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille, à la Session spéciale de l'Assemblée générale consacrée aux enfants
- du 10 au 17 septembre 2002 par Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion du débat général de la 57^e session de l'Assemblée générale.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens, s'est par ailleurs rendu, les 16 et 17 juin, à New York en vue d'entretiens avec le Secrétaire Général, M. Kofi Annan, le Secrétaire Général adjoint en charge des Affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima et le Secrétaire Général adjoint responsable pour les Questions économiques et sociales, M. Nitin Desai.

Autre fait marquant sur le plan national : la première participation du Luxembourg en tant que membre à part entière au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Désireuse de mettre pleinement à profit sa présence au Conseil, la délégation luxembourgeoise a participé non seulement aux travaux à New York, mais aussi aux visites organisées par le PNUD sur le terrain.

Pour la troisième année de suite, le Luxembourg a par ailleurs assumé la fonction de coordinateur des résolutions humanitaires présentées à l'Assemblée générale; fonction qui est utilement venue compléter celle de Président du « Humanitarian Liaison Working Group » (HLWG), tenu jusqu'en novembre 2002.

Notons encore que le Luxembourg a assumé en mars 2002 la Présidence rotative du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats (WEOG).

L'Assemblée générale

Un an après les attaques terroristes du 11 septembre, le débat général de la 57^{ème} session de l'Assemblée générale a été largement dominé par la question de la lutte contre le terrorisme international et par la crise irakienne, la plupart des Etats membres offrant une première réaction aux propos du Président Bush dans son discours devant l'Assemblée générale, le 12 septembre.

La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'appui à apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), tenue les 16 et 17 septembre, a permis de recentrer quelque peu le débat en attirant l'attention des Etats membres sur l'importance et l'urgence d'autres sujets tels que la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans son discours devant l'Assemblée générale, le Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a insisté sur l'importance de la coopération multilatérale et affirmé l'attachement du Luxembourg aux travaux de l'Organisation universelle que représentent les Nations Unies. Se référant au discours d'ouverture du Secrétaire Général Annan, Mme Polfer a exprimé le souhait que le multilatéralisme tel qu'inscrit dans le système des Nations Unies puisse orienter durablement l'action de la communauté internationale.

S'agissant de l'Irak, Mme le Ministre a estimé que la communauté internationale doit poursuivre son action à travers les Nations Unies, chargées du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a par ailleurs souligné l'obligation de l'Irak de donner immédiatement et sans entraves accès aux inspecteurs et de fournir la coopération requise.

Mme Polfer a aussi confirmé l'attachement continu du Luxembourg en faveur du développement dans le monde. Le Ministre a réitéré ce message lors du débat sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au cours duquel elle a assuré les promoteurs de cette « initiative par les Africains, pour les Africains » du plein soutien du Luxembourg.

Le Conseil de sécurité

L'activité du Conseil de sécurité en 2002 a connu deux phases, nettement séparées par l'intervention du Président Bush sur l'Irak, le 12 septembre 2002. Après cette date, il a en effet pu sembler que le Conseil de sécurité ne s'occupe que d'une seule question, à savoir, la crise irakienne.

En fait, le Conseil de sécurité a adopté en 2002 quelque 68 résolutions et 42 déclarations présidentielles, dont la très large majorité ont trait à des opérations de maintien de la paix et/ou à des situations dans certains pays ou régions.

La crise irakienne

En mettant le Conseil de sécurité devant ses responsabilités, sous peine de voir les Etats-Unis progresser unilatéralement contre ce que Washington avait décidé d'identifier comme la première menace contre la paix et la sécurité internationales, le Président Bush a déclenché une période de huit semaines d'intenses négociations qui ont abouti le 8 novembre à l'adoption de la résolution 1441(2002). Ces négociations n'auront pas seulement permis d'établir un nouveau régime d'inspections renforcées des activités irakiennes dans le domaine

des armes de destruction massive, mais aussi de sauvegarder la pertinence (« relevance ») du Conseil de sécurité.

La situation en Afghanistan

Il était apparu clairement au cours de l'année que la pleine réalisation des objectifs politiques, économiques et sociaux de l'Afghanistan reste dépendant de la situation en matière de sécurité, et que cette situation reste précaire dans l'ensemble du pays, le Conseil de sécurité, constatant que la situation en Afghanistan continue d'être une menace pour la paix et la sécurité internationales, a décidé à l'unanimité de proroger, pour une nouvelle période d'un an à compter du 20 décembre 2002, le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), créée en 2001 afin d'aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), mise en place en mars dernier par la résolution 1401 pour une période initiale de 12 mois, doit soutenir l'Administration intérimaire afghane dans la reconstruction du pays et le renforcement des structures et capacités de l'Afghanistan.

Le Timor Leste

Vingt-sept ans après sa première résolution sur le Timor oriental exigeant le retrait de l'armée indonésienne, le Conseil de sécurité a eu l'occasion, le 20 mai dernier, de se féliciter, dans une déclaration présidentielle, de l'accession à l'indépendance du territoire, qui marque l'aboutissement d'un long processus d'autodétermination.

Dans sa déclaration, le Conseil de sécurité a identifié les défis du nouvel Etat indépendant, à savoir la sécurité, la stabilité et l'administration publique. Il avait toutefois déjà pris ses dispositions puisque, le 17 mai, les membres du Conseil ont adopté la résolution 1410 portant création de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une période initiale d'un an. Dotée d'une composante civile de 1250 hommes et d'une composante militaire de 5000 hommes au plus, la MANUTO s'est vue confier un Plan d'exécution à trois volets, à savoir « Stabilité, démocratie et justice », « Sécurité publique et maintien de l'ordre » et « Sécurité extérieure et contrôle des frontières ».

Le conflit au Proche-Orient

La détérioration continue de la situation sur le terrain a suscité en 2002 la convocation de pas moins de vingt-trois séances du Conseil de sécurité et l'adoption de cinq résolutions voire deux déclarations présidentielles.

S'est dégagé lentement au cours de ces séances un consensus selon lequel la solution au conflit israélo-palestinien devrait prendre le visage de deux Etats coexistants dans des frontières sûres et reconnues. C'est la vision à laquelle le Conseil de sécurité a souscrit dans sa résolution 1397, adoptée à l'unanimité le 12 mars dernier.

Le Conseil a par ailleurs, tout au long de l'année, appuyé les efforts diplomatiques déployés par le Quartette en vue de remettre le processus de paix sur les rails. Dans sa résolution 1435, il a ainsi appelé le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et tous les Etats de la région à coopérer au succès de ces efforts, et a reconnu l'importance que revêt toujours

l'initiative approuvée lors du Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth, initiative basée sur le principe « terre contre paix ».

Les Balkans occidentaux

L'année 2002 a vu s'achever la plus grande opération de police civile jamais lancée par les Nations Unies, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Les derniers mois de la MINUBH n'ont cependant pas été sans difficultés, les Etats-Unis ayant, le 30 juin dernier, opposé leur veto à une prorogation du mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2002, estimant que les troupes des Etats non parties à la Cour pénale internationale (devant entrer en vigueur le 1er juillet 2002) devraient bénéficier de l'immunité.

Après de longues et difficiles négociations, le Conseil a adopté le 12 juillet à l'unanimité la résolution 1422, par laquelle il demande à la Cour pénale internationale de n'engager aucune poursuite contre des responsables ou du personnel d'un Etat contribuant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU qui n'est pas partie au Statut de Rome. Sur ce les Etats-Unis ont levé leur opposition de façon à ce que le Conseil de sécurité puisse d'un côté autoriser le maintien pour une nouvelle période de 12 mois de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et de l'autre côté proroger une dernière fois le mandat de la MINUBH.

Le Conseil économique et social

La session de fond du Conseil économique et social s'est tenue du 1er au 26 juillet 2002 à New York.

Les discussions lors du segment de haut niveau étaient placées sous le thème : « La contribution du développement des ressources humaines, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au processus de développement ». La déclaration ministérielle, adoptée à l'occasion, met l'accent sur les efforts à entreprendre par les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile en vue d'assurer la santé et l'éducation pour tous.

Le segment consacré aux activités opérationnelles s'est penché sur la question du financement du travail des Fonds et Programmes ainsi que sur l'harmonisation et la simplification de leurs procédures, alors que le segment humanitaire a permis l'adoption par consensus d'une résolution traitant du nécessaire renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par les Nations Unies.

Les Sessions spéciales de l'Assemblée générale et les Conférences internationales

La Conférence internationale sur le financement du développement

La Conférence internationale sur le financement du développement s'est déroulée du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey au Mexique. Le Luxembourg y fut représenté par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens.

Une série de questions importantes en matière de développement, telles que le règlement définitif du problème de l'endettement des pays en développement, l'application des accords de l'OMC, la réforme de l'architecture financière internationale, la coordination entre l'ONU

et les institutions de Bretton Woods et le financement des biens publics mondiaux, ont été soulevées à cette occasion.

La Deuxième Assemblée mondiale consacrée au vieillissement

L'Assemblée mondiale a eu lieu du 8 au 12 avril 2002 à Madrid. Le Luxembourg y fut représenté par le Ministre de la Famille, Mme Marie-Josée Jacobs.

Vingt ans après la tenue de la Première Assemblée, la communauté internationale a adopté une déclaration et un plan d'action international révisé tenant compte du nouveau paysage démographique mondial. L'Assemblée a défini des orientations et des mesures prioritaires à appliquer aux niveaux local, national, régional et international permettant d'éviter des situations de dépendance.

La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants

Suite aux événements du 11 septembre 2001, la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants avait été reportée au printemps 2002. Le Luxembourg y fut représenté par Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse. La délégation luxembourgeoise comptait par ailleurs deux jeunes Luxembourgeois, Mlle Béatrice Dondelinger et M. David Burg, ainsi qu'un représentant de la société civile, M. Robert Soisson.

Suite à de longues et difficiles négociations, l'Assemblée générale a pu adopter un texte consensuel intitulé « Un monde digne des enfants » portant sur des sujets controversés et aussi divers que la définition de la famille, la santé reproductive, la situation des enfants dans les conflits armés, la peine de mort et le travail des enfants.

Les Sessions spéciales d'urgence sur la question du Moyen Orient, y compris les Territoires palestiniens

Le Secrétaire Général n'ayant pas pu mettre en oeuvre son projet de réunir, au moyen d'une équipe d'établissement des faits, des informations exactes concernant les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djenine, le Groupe arabe a demandé la reconvoction de la 10ème Session spéciale d'urgence, s'est tenue le 5 août 2002.

Prenant l'initiative d'un projet alternatif au projet de résolution palestinien, la Présidence de l'Union européenne a réussi à obtenir un équilibre du texte arabe, qui a permis aux Quinze d'apporter leur soutien collectif à la résolution adoptée avec 114 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions.

Le Sommet mondial du développement durable

Le Sommet mondial pour le développement durable s'est tenu du 26 août au 4 septembre à Johannesburg.

104 Chefs d'Etat et de Gouvernement ont participé au Sommet, la plus grande conférence jamais organisée par les Nations Unies, ainsi qu'environ 21.000 personnes, dont 9.000 délégués de 192 pays, 8.000 membres d'ONG et 4.000 représentants de la presse. La délégation luxembourgeoise a été dirigée par le Ministre de la Coopération et de l'Action

Humanitaire, M. Charles Goerens et par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Eugène Berger.

La Conférence a réussi à se mettre d'accord sur un plan de mise en œuvre prévoyant une série d'engagements dans cinq domaines essentiels, à savoir : alimentation en eau et assainissement, énergie, santé, agriculture et biodiversité.

En dépit de faiblesses manifestes, le Sommet a permis des avancées nouvelles dans plusieurs domaines voire une prise de conscience des grands enjeux en la matière, notamment en ce qui concerne l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il a par ailleurs été possible de préciser le concept du développement durable en adoptant des objectifs concrets liés, du moins en partie, à des délais de mise en œuvre.

La Cour pénale internationale

L'année révolue a vu l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale au 1er juillet 2002 suite à la ratification du Statut de Rome par 60 pays.

La première session de l'Assemblée des Etats parties s'est tenue du 3 au 10 septembre 2002 à New York. Elle a été largement consacrée à la mise en place des règles de fonctionnement de la Cour.

A noter que l'accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale a été ouvert à la signature, le 10 septembre à New York.

B. Les travaux à Genève

Deux événements ont marqué en 2002 les travaux de l'Office des Nations Unies à Genève : le départ, après dix ans, du Directeur Général, Vladimir Petrovsky, et le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le renforcement de l'ONU, qui s'attaque une nouvelle fois aux questions épineuses de la coordination des activités des divers organismes et programmes onusiens, de l'utilisation efficace des ressources techniques et humaines, de la prolifération des réunions et conférences internationales, et de la relation entre les différents sièges de l'ONU.

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme

A l'instar des années passées, Mme le Ministre a tiré profit de sa présence à la Commission des droits de l'homme à Genève pour s'entretenir avec le Haut Commissaire, Mme Mary Robinson.

Mme Robinson venant d'annoncer son départ définitif, l'entrevue a offert l'occasion de tirer un premier bilan de ses activités à la tête du Haut Commissariat, et de fournir notamment son évaluation des répercussions du 11 septembre sur le respect des droits de l'homme à travers le monde. A été également abordée la question de la coopération du Luxembourg avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme; Mme Robinson suggérant de « porter la bonne relation à un autre niveau », et d'adopter une approche plus structurée voire thématique. La possibilité de contributions pluriannuelles au budget du Haut Commissaire a également été évoquée.

A noter dans ce contexte que le Luxembourg a soutenu en 2002 les activités du Haut Commissariat par une contribution volontaire au budget ordinaire, ainsi que par des subventions de projets au Cambodge, en Sierra Leone et en Afghanistan.

En septembre 2002, M. Sergio Vieira de Mello, ancien Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Timor oriental, a succédé à Mme Robinson au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Lors de sa prise de fonction, M. de Mello a dit vouloir mettre l'accent sur la protection des populations civiles dans les conflits armés, la lutte contre le racisme et d'autres formes de discrimination, et le droit des femmes.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Lubbers, a poursuivi au cours de l'année écoulée ses efforts de restructuration interne, tout en cherchant à pallier à un manque constant de ressources.

La situation financière difficile a eu pour conséquence directe l'arrêt des programmes du HCR en Croatie et au Kosovo.

Le lancement des programmes dits des « 4R » - rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction - en coopération avec le PNUD, la Banque Mondiale, des ONG nationales et internationales et d'autres organisations internationales et onusiennes - tient en revanche à la volonté de mettre en place des solutions intégrées, durables et non pas à un souhait de réduire les coûts des opérations pour le Haut Commissariat pour les réfugiés. L'approche a été mise en œuvre une première fois en Afghanistan, puis en Erythrée, en Sierra Leone et à Sri Lanka.

Organisation Internationale pour la Migration (OIM)

Dans le cadre du « programme allemand de dédommagement du travail forcé », 1295 demandes luxembourgeoises ont été enregistrées. A ce stade, 17 demandeurs émanant du Luxembourg (nationaux et étrangers résidant au Luxembourg confondus) seront indemnisés, les dédommagements allant dans leur écrasante majorité à des travailleurs forcés issus des pays d'Europe centrale et orientale.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Sur le plan administratif, l'annonce que le Directeur Général Dr. Brundtland n'allait pas poser sa candidature pour un second mandat, et la campagne électorale engagée subséquemment pour cet important poste du système onusien, ont certainement occupé l'Organisation au cours de l'année révolue.

Sur le plan politique, les négociations sur la Convention cadre pour la lutte anti-tabac tout comme le rapport mondial sur la violence et la santé ont été au centre des préoccupations.

Pour ce qui est d'ONUSIDA, programme lancé à l'initiative de l'OMS par huit agences "coparrainantes" (UNICEF, PNUD, FNUAP, UNESCO, OMS, Banque Mondiale, BIT et PNUCID), l'évaluation interne à laquelle il s'est livré en 2002, et qui a été soutenu par le Luxembourg, a avéré des résultats globalement positifs. ONUSIDA a cependant été

encouragé à se concentrer davantage encore sur le soutien aux pays touchés par la maladie ainsi que sur la définition d'une stratégie réellement globale de lutte contre le SIDA.

Le 20 mars, Mme le Ministre des Affaires étrangères a eu, en marge de la 58^{ème} session de la Commission des droits de l'homme, une entrevue avec le Directeur exécutif du Programme, le Dr. Piot. La coopération du Luxembourg avec l'organisation genevoise a été au centre des discussions. A l'occasion de leur visite d'Etat en Suisse, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont également rencontré le Dr. Piot, qui a fourni un aperçu de l'étendue de la maladie à travers le monde et présenté les activités et programmes d'ONUSIDA.

Mentionnons encore qu'ONUSIDA joue également un important rôle de conseil et d'assistance technique dans le cadre du « Fonds Global de lutte contre le Sida, la Tuberculose et la Malaria », mis en place suite à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA en juin 2001, et soutenu entre autres par le Luxembourg.

Organisation internationale du Travail (OIT)

Deux grandes études ont marqué les travaux de l'Organisation voire du Bureau international du Travail en 2002, l'une sur le travail des enfants, l'autre sur la dimension sociale de la mondialisation. Alors que la première a été terminée en 2002, et a dû conclure, dix ans après le lancement d'une campagne mondiale contre le travail des enfants, qu'en dépit de progrès significatifs un nombre inquiétant d'enfants reste assujetti aux pires formes d'exploitation; la seconde ne vient que d'être lancée. Elle doit procéder à une analyse en profondeur de la dimension sociale de la mondialisation et de formuler des conclusions sur le travail décent, l'atténuation de la pauvreté et le développement. L'un des objectifs principaux de la commission mondiale mise en place pour mener à bien l'étude est de fournir un cadre d'action intégrée.

A relever que depuis 2002, le Luxembourg siège en tant que membre adjoint au Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, et ce jusqu'en 2005.

C. Les travaux à Vienne

L'Agence internationale de l'Agence atomique (AIEA)

La 46ème Conférence Générale de l'AIEA s'est déroulée du 16 au 20 septembre 2002 : sont venues s'y ajouter au cours de l'année cinq réunions du Conseil des Gouverneurs.

Sur le plan politique, les travaux des organes directeurs ont été dominés par les événements en Irak et en Corée du Nord.

Sur le plan administratif, les efforts du Directeur Général, M. El-Baradei, en vue d'accroître le budget de l'Agence ont été au centre des discussions. Selon le Directeur Général, l'effet corrosif de quinze années de croissance zéro, conjugué à l'élargissement continu du mandat de l'Agence, a sérieusement miné la capacité de l'AIEA à remplir ses obligations statutaires. D'où la demande du Secrétariat d'une hausse de 11% des budgets 2004 et 2005 ; la part du lion devant revenir au financement des activités de vérification et ainsi permettre à l'Agence de s'émanciper des ressources extrabudgétaires jusqu'ici indispensables à la réalisation de ces activités.

Certains des principaux donateurs, dont notamment l'Allemagne et le Japon, ne l'entendent cependant pas de cette oreille. A leurs yeux une telle augmentation est tout simplement inconcevable: ils réclament en revanche le gel nominal du budget. Les pays en développement insistent, pour leur part, sur le maintien de l'équilibre financier entre les activités de vérification de l'Agence et les « activités promotionnelles », c.à.d. la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Mentionnons encore que l'Agence compte désormais trois nouveaux membres, à savoir l'Erythrée, le Kirghizistan et les Seychelles.

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Les sessions de la Conférence Générale de l'ONUDI ne se tenant que tous les deux ans, l'année 2002 n'a vu que peu d'initiatives nouvelles. Cet état des choses a cependant permis à l'équipe autour du Directeur Général Magariños, réélu en 2001 pour une période de quatre ans à la tête de l'Organisation, de poursuivre sa politique de consolidation.

Le 22 juillet 2002, le Directeur Général s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Lors de l'entrevue avec M. le Ministre Goerens, la coopération luxembourgeoise avec l'ONUDI, et notamment l'exécution du programme intégré « *A comprehensive framework to foster economic initiative in Lao PDR* », auquel le Luxembourg a contribué à hauteur de 550.000 €, ont été abordées.

A noter la participation active de l'ONUDI aux grandes conférences, qui se sont déroulées en 2002, à savoir la Conférence sur le financement du développement à Monterrey et le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.

Commission des stupéfiants (CDS)

Les travaux de la 45^{ème} session de la Commission des Stupéfiants, qui s'est tenue du 11 au 15 mars 2002, ont été axés sur le suivi assuré à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 relative à la problématique mondiale des drogues. Ont par ailleurs été abordés dans le groupe des principaux donateurs du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), groupe composé de 18 pays, dont le Luxembourg, et de la Commission UE, l'évolution de la situation en Afghanistan et au Myanmar ainsi que la situation financière précaire du Programme.

A en juger par le budget 2002, la confiance envers la Direction du PNUCID ne semble toujours pas rétablie dans le chef d'un certain nombre de contributeurs, et ce malgré le départ du Directeur exécutif Arlacchi.

Le Luxembourg a, pour sa part, signé en 2002 trois conventions portant sur des contributions financières à des projets du PNUCID, à savoir, un programme de développement alternatif au Laos (150.000 €) ; un projet en faveur d'une unité de soutien au Laos (150.000 €), et enfin, un programme régional visant la réduction de la vulnérabilité au SIDA en relation avec la toxicomanie en Asie du Sud-Est (300.000 €).

Par ailleurs, le Fonds luxembourgeois de lutte contre le trafic des stupéfiants s'est engagé à financer à hauteur de 19.500 \$ un projet pilote de soutien aux Groupes d'aide mutuelle des Narcotiques Anonymes au Nicaragua.

Finalement, le Gouvernement a alloué en 2002 une contribution volontaire d'un montant de 99.157 € au Fonds d'affectation générale (General Purpose Fund) du PNUCID.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJP)

La 11^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'est tenue du 16 au 25 avril 2002. Les travaux de la Commission se sont articulés autour du thème principal : « Réforme du système de justice pénale : assurer efficacité et équité ». La Commission a également entamé des consultations concernant la tenue en 2005 du prochain Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale.

La CPCJP s'est en outre penchée sur le suivi des mesures entreprises jusqu'ici visant une entrée en vigueur rapide de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles additionnels.

Mentionnons enfin que le Comité spécial chargé de négocier une Convention contre la corruption a débuté ses travaux en janvier 2002, et a siégé à trois reprises au cours de l'année.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)

L'état des signatures/ratifications du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ne s'est guère amélioré au cours de l'année révolue. Un seul pays, le Botswana, est venu rejoindre les rangs des signataires, alors que huit pays ont déposé leurs instruments de ratification, portant ainsi le nombre total de signatures et ratifications à 166 respectivement 97.

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

L'année 2002 devait, treize ans après la chute du mur de Berlin, permettre de sceller le plus grand élargissement de l'histoire de l'Union européenne et y faire entrer huit pays d'Europe centrale et orientale. Le Sommet de Copenhague, qui a eu lieu les 12 et 13 décembre 2002, a ainsi permis de clôturer les négociations avec l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, et de fixer l'objectif d'une adhésion en 2007 de la Bulgarie et de la Roumanie. Il va donc sans dire que les scènes politiques nationales ont été dominées par la question de l'adhésion à l'UE et des réformes nécessaires pour assurer un avis favorable de la part de la Commission européenne.

L'année écoulée aura également été celle d'un autre événement politique d'importance majeure: l'élargissement de l'OTAN. Lors du Sommet de Prague, en novembre 2002, l'Alliance a en effet invité sept pays de la région à la rejoindre. Il s'agit de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Slovaquie, portant ainsi le nombre de membres à 26 pays.

A. Développements politiques

La Bulgarie

Après une année électorale 2001 marquée d'un côté par l'avènement d'une force politique nouvelle autour de l'ancien roi Siméon II, et de l'autre côté par l'élection du candidat des communistes réformés, M. Gueorgiu Parvanov, à la présidence du pays, le jeu politique national a retrouvé une certaine normalité en 2002.

Si sur le plan international l'action gouvernementale peut faire montre d'importants succès - le pays vient d'être invité à joindre l'Alliance atlantique alors que le Conseil européen de Copenhague a fait sien l'objectif de la Bulgarie d'adhérer à l'Union européenne en 2007 -, sur le plan national, l'effet des réformes tarde à se faire sentir. Sur fond de hausse des prix de l'énergie, le niveau de vie moyen n'a ainsi cessé de se dégrader et le taux de chômage reste élevé. De même le fléau de la corruption sévit toujours.

Dans ces conditions, l'espoir suscité par l'arrivée au pouvoir de Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha est retombé, et le soutien populaire de l'exécutif est en baisse. Certains députés du Mouvement National Siméon II ont d'ailleurs quitté la coalition par opposition à la politique économique orthodoxe, et il n'est pas exclu que d'autres suivent leur exemple, ce qui risque de fragiliser à moyen terme le gouvernement et la paix sociale.

L'Estonie

En début d'année, la politique gouvernementale se trouvait embarquée dans une phase d'instabilité, marquée par la chute de la coalition de centre droit en décembre 2001. Cette coalition, constituée par le parti Pro-Patria et les partis modéré et réformateur, avait été au pouvoir depuis mars 1999. Sa démission était liée au retrait du parti réformateur de la coalition qui dirigeait le conseil communal de Tallinn (ville qui représente le tiers de la population totale de l'Estonie) et à la formation, à Tallinn, d'une nouvelle coalition entre le parti réformateur et le parti du centre, précédemment dans l'opposition. Autres facteurs de cette déstabilisation: les prévisions de ralentissement de la croissance et le débat sur

l'élimination des exigences linguistiques imposées aux candidats aux élections législatives et locales (maîtrise de l'estonien, y compris pour les russophones – exigences qui ont finalement été supprimées, permettant une meilleure intégration des minorités du pays).

Le Premier Ministre Mart Laar s'est donc vu contraint de tirer sa révérence et la nouvelle coalition a été composée autour de deux partis antagonistes, le Parti de la réforme (d'aspiration néolibérale) et le Parti du centre (populiste). C'est à la fin du mois de janvier que le gouvernement conduit par Siim Kallas a obtenu le vote de confiance au Parlement. Malgré le scepticisme des commentateurs quant à la viabilité de cet assemblage hétérogène, ne disposant pas d'une majorité de sièges à la Chambre des députés, l'instabilité a fini par s'avérer toute relative puisque les priorités économiques et de politique étrangère du gouvernement précédent ont été maintenues.

Dans son rapport d'évaluation du mois d'octobre dernier, la Commission a appelé l'Estonie à maintenir son rythme de réformes et à améliorer ses capacités de gestion d'aide régionale après l'adhésion. En effet, Tallinn a progressé moins rapidement que prévu dans ses préparatifs d'adhésion, notamment en matière d'agriculture, de justice, d'affaires intérieures ou pour l'adaptation aux exigences du marché intérieur européen. Il convient toutefois de noter que l'Estonie est celui des Etats baltes qui s'est le mieux adapté à l'économie de marché et qu'une difficile réforme des retraites a été engagée, en attendant celle à venir du système de santé.

L'Estonie a de ce fait pu clôturer les négociations d'adhésion lors du Conseil européen de Copenhague, les 12 et 13 décembre 2002.

Mentionnons enfin que l'Estonie, ensemble avec ses voisins de la mer baltique, a été invitée à rejoindre l'OTAN lors du Sommet de Prague.

La Hongrie

La Hongrie est le seul pays de l'Europe centrale et orientale où les gouvernements élus depuis 1989 sont toujours allés au terme de leur mandat. Aucun d'entre eux n'a cependant réussi, au cours de ces mêmes dix années, à se faire réélire. La dernière victime de ce « syndrome » a été le gouvernement Orban, une coalition tripartite entre l'Alliance des Jeunes démocrates-Parti civique (FIDESZ-MPP, droite), le Parti indépendant des petits propriétaires (FKgP, nationaliste) et le Forum démocratique (MDF, centre-droit). Malgré le fait que de nombreux commentateurs avaient prévu une victoire éclatante pour le parti populiste de droite du Premier Ministre sortant Victor Orbán, c'est, en effet, l'opposition de centre-gauche, menée par Peter Medgyessy, qui a remporté les élections législatives en Hongrie les 7 et 21 avril.

La mobilisation de l'électorat ayant pris des proportions exceptionnelles, les Socialistes (MSZP) ont obtenu 158 mandats (par rapport à 134 en 1998), les Jeunes démocrates (FIDESZ) 164 (147 en 1998) alors que l'Alliance des Démocrates Libres (SZDSZ, libéral) a recueilli 20 mandats (contre 24 en 1998). Le MIEP, parti d'extrême-droite ouvertement antisémite, n'a pas franchi la barre des 5% nécessaires à une entrée au Parlement.

Dès l'issue du premier tour, le MSZP et le SZDSZ se sont mis d'accord sur la formation d'une coalition au cas où le second tour allait confirmer leurs résultats. En fin de compte, avec 178 sièges sur 386, ils devancent de 14 sièges le FIDESZ, qui reste le plus grand parti représenté au Parlement.

Lors de la campagne électorale, le Parti Socialiste avait promis des réformes au bénéfice des classes les plus démunies, et s'était proposé de remédier à la forte différence de développement économique entre l'Est et l'Ouest du pays. Depuis son entrée en fonction, le gouvernement Medgyessy a mis, voire s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures suivantes : doublement des allocations familiales, attribution d'une aide aux retraités; hausse des salaires des fonctionnaires, enseignants et personnes actives dans le domaine médical, revue à la baisse des taxes sur le revenu minimum et, enfin, hausse des bourses universitaires.

Sur le plan de la politique étrangère, il importe bien évidemment de souligner la conclusion des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Mme le Ministre a rencontré son homologue, M. László Kovács, en marge du débat général de la 57ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 14 septembre dernier à New York. A cette occasion, les discussions ont essentiellement porté sur l'élargissement de l'UE ainsi que sur l'état des relations bilatérales. M. le Premier a, pour sa part, eu une entrevue avec M. Medgyessy en marge du Sommet de l'OTAN avec la Russie en mai 2002 à Rome.

La Lettonie

L'événement de politique intérieure de l'année aura été l'éviction du Premier Ministre sortant, M. Andris Berzins; son parti ne réussissant pas à remporter de siège lors des élections législatives du 5 octobre. Ainsi il est revenu à l'ancien gouverneur de la Banque centrale, M. Einars Repse, de former le dixième gouvernement depuis l'indépendance du pays en 1991.

La lutte contre la corruption ayant été le cheval de bataille de sa campagne électorale, le nouveau Premier Ministre s'est attelé à combattre le fléau, qualifié par la Commission européenne de « cause de grave inquiétude ». Un « Monsieur anti-corruption » a notamment été nommé qui doit coordonner et améliorer la lutte anti-corruption.

Autre grand défi auquel est confronté le gouvernement : une meilleure intégration de l'importante minorité russe (plus de deux tiers de la population de deux millions et demi d'habitants), dont le parti s'en réclamant est arrivé deuxième en nombre de suffrages lors des élections, mais n'a pas été invité à rejoindre le gouvernement.

Sur le plan de la politique extérieure, le gouvernement de centre-droit de M. Repse s'est inscrit résolument dans la continuité. Ainsi, il a poursuivi le rapprochement euro-atlantique engagé par ses prédécesseurs : effort qui a été couronné de succès à Prague respectivement à Copenhague lorsque le pays a été invité à adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne.

Le Président, Mme Vike-Freiberga, a fait remarquer que le pays entrait désormais dans une période « sans crainte pour notre indépendance ».

La Lituanie

La fin de l'année 2002 a également vu un bouleversement du paysage politique en Lituanie. A la suite du second tour des élections présidentielles, le Président sortant Valdas Adamkus, donné largement favori, a, en effet, été battu par Rolandas Paksas, ancien Premier Ministre. Si M. Adamkus a pu renvoyer aux succès remportés sur la scène internationale, à savoir les invitations lancées à Prague respectivement à Copenhague, M. Paksas a réussi à fédérer les laissés-pour-compte du passage à l'économie de marché en déclinant sa campagne sur les thèmes de la lutte contre la pauvreté et la corruption. En effet, si le pays affiche une bonne

santé économique (5% de croissance en 2002), l'écart entre riches et pauvre se creuse; environ 17% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Sur le plan de la politique étrangère, une question a, mises à part les discussions en vue de l'intégration du pays dans les structures euro-atlantiques, dominé l'ordre du jour en 2002, à savoir, la question de Kaliningrad.

Ne souhaitant voir retardée ou empêchée sa participation au système de Schengen (y compris la suppression des contrôles aux frontières intérieures), la Lituanie avait fait part de son intention d'introduire l'obligation de visa pour les ressortissants de l'enclave russe de Kaliningrad, et ce à partir du 1er janvier 2003. La Russie, redoutant l'étranglement économique de l'oblast de Kaliningrad, s'est vigoureusement opposé aux projets lituaniens et a prôné notamment l'aménagement de couloirs de transit. Consciente de la sensibilité de la question et pour la Fédération de Russie et pour la Lituanie, l'Union européenne a oeuvré tout au long de l'année en vue de résoudre la question "de manière efficace et souple, dans le respect de l'acquis de Schengen et en accord avec les pays candidats concernés". Suite au Sommet UE-Russie du 11 novembre, la question semble avoir trouvé une issue. A partir du 1^{er} janvier 2003, la Lituanie appliquera ainsi une réglementation nationale en matière de contrôle aux frontières tandis que l'UE introduira la législation nécessaire à l'établissement au 1^{er} juillet 2003 du document de transit facilité (FTD), document qui permettra aux citoyens russes de circuler entre Kaliningrad et les autres parties du territoire national russe.

La deuxième visite de Madame le Ministre en Lituanie, les 2 et 3 mai 2002, a poursuivi un double objectif, à savoir l'approfondissement des relations bilatérales et la préparation d'une transition réussie de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Lors de la visite de travail bilatérale, Madame le Ministre s'est entretenue avec le Premier Ministre Algirdas Brazauskas, avec le Ministre des Affaires étrangères Antanas Valionis, le Ministre de la Défense Linas Linkevicius, le Ministre de la Culture, Mme Roma Dovydenienė, le Président du Parlement (Seimas), Arturas Paulauskas, ainsi qu'avec le Vice-Président du Seimas, Vytenis Povilas Andriukaitis. Ces rencontres ont été l'occasion de mesurer le pouls des dirigeants lituaniens à la veille des grandes échéances euro-atlantiques.

La passation du flambeau de la Présidence lituanienne du Conseil de l'Europe au Luxembourg s'est ensuite déroulée dans le cadre du 110^{ème} Comité des Ministres, offrant à Mme le Ministre l'occasion d'une première présentation des priorités du programme de la Présidence luxembourgeoise (mai-novembre 2002).

Le Ministre de la Défense, M. Charles Goerens, a effectué une visite à Vilnius le 2 décembre 2002. Il a eu des entretiens avec son homologue, M. Linas Linkevicius, avant que les deux hommes ne signent un accord de coopération dans le domaine militaire. M. Goerens devait également effectuer une visite de courtoisie auprès du Président Adamkus.

La Pologne

Le gouvernement du Premier Ministre Miller, constitué du parti social-démocrate SDL, du parti socialiste UP et du Parti paysan polonais, a été confronté en 2002 à une situation économique difficile.

Les résultats des dernières élections locales s'en sont ressentis. Le scrutin d'automne a, en effet, été marqué par des succès inattendus de l'opposition de droite dans la plupart des grandes villes, et surtout par le succès relatif de deux partis protestataires, l'un ouvertement anti-européen, « La Ligue des familles polonaises », l'autre prétendument « euro-réaliste », « l'Autodéfense » d'Andrzej Lepper. La poussée de mécontentement a contribué à brouiller le paysage politique en favorisant dans nombre de régions des coalitions entre partis qui ont des visées politiques fondamentalement différentes, notamment sur la question de l'Europe. En cause, la politique de rapprochement de l'Union européenne, menée de manière conséquente par le gouvernement, et les importantes restructurations qu'elle exige.

L'âpreté avec laquelle la Pologne a mené la phase finale des négociations d'adhésion à l'UE, son insistance à voir amélioré le paquet agricole et financier, peut, du moins en partie, s'expliquer par là.

Sur le plan bilatéral, notons l'entrevue de Mme le Ministre avec son homologue polonais, M. Włodzimierz Cimoszewicz, en marge de la 58ème session de la Commission des Droits de l'Homme, le 20 mars 2002 à Genève.

La République tchèque

Les élections législatives du mois de juin 2002 ont vu Vladimir Spidla, chef du parti social-démocrate (CSSD), accéder au pouvoir à la tête d'un gouvernement de coalition formé du CSSD, de l'Union de la Liberté (US) et de l'Union chrétienne-démocrate (KDU-CSL).

L'accord de coalition sur lequel repose le nouveau gouvernement fixe deux grands objectifs : l'établissement de conditions sociales de type « Etat-providence » et l'adhésion à l'UE. Si le premier demande des dépenses nouvelles de grande ampleur, le deuxième devrait quant à lui exiger une certaine rigueur budgétaire.

Or, à peine deux mois après son institution, les dégâts engendrés par les terribles inondations, qui ont ravagé le pays, ont sérieusement limité la marge de manoeuvre budgétaire du gouvernement. Fait qui n'est pas resté sans conséquences sur les partenaires de coalition. La perspective du Sommet de l'OTAN à Prague et la clôture des négociations d'adhésion à l'UE ont cependant permis de calmer les dissensions. L'année 2003 permettra d'évaluer la solidité de la coalition gouvernementale.

A relever la visite d'Etat de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République tchèque, du 8 au 10 octobre 2002, et l'inauguration de l'Ambassade luxembourgeoise à Prague, la première Représentation résidente du Luxembourg en Europe centrale et orientale. A l'occasion de la visite d'Etat, Mme Polfer a eu des entrevues avec M. Cyril Svoboda, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Jiří Rusnok, Ministre du Commerce et de l'Industrie. Les sujets de discussion furent l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, les questions internationales ainsi que les relations commerciales bilatérales.

Le Premier Ministre Juncker a eu une rencontre avec son homologue, M. Vladimir Spidla, en marge de la réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN qui a eu lieu à Prague, le 22 novembre 2002. Les deux hommes ont eu l'occasion de se féliciter de l'excellence des relations bilatérales entre nos pays et se sont entretenus des questions liées à l'élargissement de l'UE en vue du Sommet de Copenhague du mois de décembre.

La Roumanie

Comparée à son évolution pendant les années 1990, la Roumanie peut se flatter d'importants progrès en 2002 et sur le plan international et sur le plan interne.

Le gouvernement minoritaire du Premier Ministre Nastase a, en effet, su garder le cap et se voit par les décisions de Prague et de Copenhague conforté dans sa détermination à conduire les réformes nécessaires malgré leur coût social inévitable.

Beaucoup reste, en effet, à faire, le dernier rapport d'évaluation de la Commission rappelant que la Roumanie est le seul pays candidat à ne pas encore avoir réussi à mettre en place une véritable économie de marché. La Commission insiste sur la nécessité de poursuivre notamment la réforme de la fonction publique et du pouvoir judiciaire afin d'atteindre le niveau nécessaire de capacités administratives et judiciaires; la corruption prenant des proportions inquiétantes.

A noter la suppression, depuis le 1^{er} janvier 2002, de l'obligation de visa à l'égard des ressortissants roumains pour l'entrée dans l'espace Schengen.

Les 17 et 18 avril 2002, le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a effectué une visite officielle en Roumanie. Elle y était accompagnée d'une délégation d'entreprises luxembourgeoises. A l'occasion de la visite, Madame le Ministre a notamment signé avec son homologue roumain un accord bilatéral de coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roumanie et de la Municipalité de Bucarest et la Chambre de Commerce du Luxembourg, destiné à approfondir les relations économiques roumano-luxembourgeoises.

Au niveau des rendez-vous politiques de la visite figuraient des entrevues avec le Président Ion Iliescu, le Premier Ministre Adrian Nastase, le Ministre des Affaires étrangères Mircea Geoana, la Ministre de l'Intégration européenne Hildegard Puwak, le Ministre du Développement et de la Prévision Leonard Cazan, le Président du Sénat Nicolae Vacaroiu et le Président du Parlement Valer Dorneanu. Les discussions ont surtout porté sur les deux priorités stratégiques de la politique étrangère roumaine, à savoir l'adhésion à l'Union européenne d'ici 2007 et l'adhésion à l'Alliance atlantique, sur les potentialités de développement des relations bilatérales, sur le processus de transition politique et économique en Roumanie, sur l'image de marque de la Roumanie à l'étranger et sur les liens historiques entre les deux pays.

Le Premier Ministre Juncker a eu l'occasion de s'entretenir avec son homologue roumain en marge de la réunion de l'OTAN de novembre 2002. Les discussions ont porté sur le rapprochement de la Roumanie avec l'UE, et les efforts à accomplir en vue de respecter l'objectif fixé par le gouvernement roumain.

La Slovaquie

Comme la plupart des autres pays de la région, Bratislava a réussi à atteindre ses buts en matière de politique étrangère : invitation à rejoindre l'OTAN lors du Sommet de Prague et clôture des négociations d'adhésion à l'Union européenne lors du Conseil européen de Copenhague.

L'événement politique marquant de l'année aura été l'issue des élections législatives qui ont eu lieu au mois de septembre. A l'approche de celles-ci, le gouvernement de coalition de Mikulas Dzurinda, qui s'était consacré à la réforme et à la stabilisation de l'économie, se voyait de plus en plus freiné par son manque de cohésion interne et l'effondrement voire la scission d'une partie de ses composantes. Une défaite semblait donc se profiler à l'horizon, d'autant plus que deux nouvelles formations gagnaient régulièrement du terrain : « l'Orientation » de Robert Fico, parti populiste se réclamant de la « troisième voie » de Tony Blair, et « l'Alliance du nouveau citoyen » de Pavel Rusko, située au centre de l'échiquier politique. Grâce à une mobilisation de dernière minute, le parti du Premier Ministre sortant réussit cependant à remporter un score tel à lui permettre de prendre la tête d'un nouveau gouvernement de centre-droit avec une politique pro-européenne claire.

Mentionnons cependant que le national-populiste Vladimir Meciar, Premier Ministre de 1992 à 1998, a réuni le plus grand nombre de suffrages même si son parti a enregistré une importante perte de sièges.

La Commission européenne n'a pas manqué de relever dans son rapport d'octobre 2002 certaines faiblesses du pays auquel devra s'attaquer le nouveau gouvernement. Si en effet des efforts importants ont été menés pour développer une économie de marché efficace et améliorer la capacité administrative, des progrès restent nécessaires pour assurer le respect des minorités, et notamment les conditions de vie de la communauté tzigane, combattre le fléau de la corruption et améliorer la situation macro-économique.

Les échanges bilatéraux ont été nombreux au cours de l'année passée. Ainsi, le Président slovaque, Rudolf Schuster, a effectué une visite d'Etat à Luxembourg, les 12 et 13 novembre 2002. Accompagnant le Président dans le cadre de sa visite, le Ministre des Affaires étrangères Edward Kukan et le Ministre de la Défense Ivan Simko ont eu une réunion conjointe avec Mme le Ministre Polfer et M. le Ministre Goerens. Les discussions ont logiquement porté sur les élargissements respectifs de l'UE et de l'OTAN. Cette visite avait été précédée par celle du Premier Ministre luxembourgeois, accompagné par le Ministre du Travail, à Bratislava, les 9 et 10 septembre. Citons enfin la visite officielle à Luxembourg du Président du Conseil National de la République slovaque, M. Jozef Migas, les 6 et 7 mars 2002.

C'est par ailleurs en Slovaquie, à Trencin, qu'a eu lieu les 24 et 25 mai 2002, la 2ème réunion au Sommet entre les pays du Benelux et du Groupe de Visegrad.

La Slovénie

Au cours de l'année écoulée, la Slovénie a poursuivi sa marche déterminée vers l'adhésion à l'Union européenne. Depuis son indépendance, le pays a poursuivi une politique ambitieuse qui lui a permis de figurer parmi les pays les plus développés d'Europe centrale et d'égaliser en termes de production économique des pays de l'UE comme le Portugal et la Grèce. L'invitation à adhérer à l'Union, lancée lors du Sommet de Copenhague, n'a de ce fait guère fait l'objet de doutes. Celle-ci trouve d'ailleurs l'assentiment d'une très large majorité de la population alors que l'autre grand projet euro-atlantique du gouvernement, l'adhésion à l'OTAN, ne recueille qu'un soutien mitigé. D'où la décision du gouvernement de tenir les référendum sur les deux questions le même jour, à savoir le 23 mars prochain.

Après avoir conduit le gouvernement pendant pratiquement une décennie, Janesz Drnovsek, a été élu à la tête de l'Etat le 1^{er} décembre 2002. Il est ainsi devenu le deuxième Président de la

République slovène, en prenant la succession de Milan Kucan, considéré comme le père de l'indépendance. L'ancien Ministre des Finances, M. Anton Rop, a, pour sa part, repris les rênes du gouvernement et devrait conduire une politique s'inscrivant dans la continuité.

Relevons encore la visite de travail effectué par le Ministre slovène des Affaires étrangères, M. Dimitrij Rupel, le 10 avril dernier à Luxembourg. Outre les sujets d'intérêt bilatéral, les discussions ont porté à cette occasion sur les négociations d'adhésion à l'UE, la Convention sur l'Avenir de l'Europe et l'état des travaux sur l'élargissement de l'OTAN.

B. Situation économique

Pologne, Hongrie, Slovénie, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie

Malgré un ralentissement prononcé de la croissance en Europe occidentale en 2002, il apparaît que les économies nationales des pays d'Europe centrale orientale (PECO) ont relativement bien résisté à la baisse générale de la conjoncture économique mondiale. Bien que la révision à la baisse des perspectives de croissance dans les pays de la zone EUR et en particulier en Allemagne laissent planer des incertitudes sur l'évolution de la croissance dans les PECO en 2003, il est désormais acquis que la croissance dans ces pays a été plus robuste que dans le reste de l'Europe.

A l'exception notable de la Pologne (1,3%) et de la Slovaquie (4%), qui ont enregistré une progression de leur taux de croissance par rapport à l'année précédente, les taux de croissance de la plupart de ces pays pour l'année 2002 sont toutefois en baisse par rapport à 2001. Les taux de croissance pour 2002 oscillent entre 2,7% pour la République tchèque, 3% en Slovénie et en Hongrie, près de 4% en Bulgarie et 4,5% en Roumanie.

Malgré les bons résultats engrangés sur le plan de la croissance dans les pays d'Europe centrale et orientale, de nombreux déséquilibres se sont accentués et les conditions macroéconomiques restent mitigées d'un pays à l'autre.

Ainsi, à l'exception de la Roumanie, où le chômage a chuté d'un taux de 13,2% en février 2002 à un taux d'environ 8% à la fin du mois d'octobre 2002, le taux de chômage a stagné ou progressé par rapport à l'année précédente. La faiblesse voire l'absence de progression dans l'évolution du taux de croissance n'a pas permis de résorber les effets négatifs que les réformes structurelles et la croissance élevée de la productivité ont produit sur la situation de l'emploi dans ces pays. En Bulgarie, le chômage touche 17,8% de la population, tandis qu'en Slovaquie 18% de la population active restent touchés par le chômage. La Hongrie et la Slovénie font exception, dans la mesure où le chômage y est relativement peu élevé avec 5,8% et 5,9% respectivement. La Pologne (17,4%) et la République tchèque (9,2%) enregistrent les hausses les plus importantes par rapport à l'année 2001 avec respectivement +1% et +1,2%. Les rigidités du marché de l'emploi, l'inadaptation des qualifications et, dans certains cas, la faiblesse du secteur privé imposent une limite à la baisse du chômage, même dans les économies à forte croissance.

Les taux d'inflation sont en baisse dans tous les pays d'Europe centrale et orientale et atteignent des niveaux exceptionnels dans certains cas. Le taux d'inflation moyen pour cette région s'établit à environ 3 %, pulvérisant ainsi la moyenne d'environ 15 % enregistrée l'année dernière. L'inflation de l'année 2001 ayant trouvée sa principale cause dans les fortes augmentations des prix pétroliers, il apparaît que la faible croissance dans ces pays contribue à l'effet déflationniste exercé par l'environnement économique international en régression. Les

États qui présentent la baisse la plus spectaculaire sont ceux où se conjuguent taux de croissance en progression et chômage élevé. L'impact de la consommation des ménages sur la stabilité des prix est ici plus important qu'ailleurs, ce qui démontre une certaine faiblesse dans les structures de marché. A la suite du programme de stabilisation convenu avec le FMI en 2001, la Roumanie semble commencer à réussir à maîtriser l'inflation, qui reste cependant élevée avec 18% contre 30% en 2000.

En moyenne, le déficit public s'est aggravé, passant d'environ 3.5 % du PIB à environ 6 %. D'importantes augmentations ont été observées en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie, notamment après les crues et inondations qui ont frappé l'Europe centrale durant l'été 2002. La Bulgarie a entrepris un important effort d'assainissement de ses finances publiques et semble pouvoir présenter pour 2002 un budget en léger surplus.

En termes de déficit courant, l'image est plutôt mitigée pour les pays d'Europe centrale et orientale. La Slovénie a par ailleurs consolidé l'excédent de sa balance courante en 2002, qui atteint désormais 2% du PIB. Malgré une dégradation des termes de l'échange, le déficit courant enregistre une légère résorption en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. La Bulgarie présente un déficit courant qui, après avoir atteint 6,2 % du PIB en 2001, recule à quelque 3,4% en 2002. En République tchèque le déficit courant s'est détérioré légèrement, alors qu'il a plus que doublé en Hongrie et en Roumanie.

Dans la quasi-totalité des cas, les investissements directs étrangers (IDE) continuent à contribuer à financer le déséquilibre extérieur. Ainsi, les investisseurs étrangers restent très attirés par la République tchèque (8 milliards d'euros d'investissements en 2002), tandis que la Slovaquie et la Roumanie figurent en queue de peloton des pays d'Europe centrale et orientale. Quant à la Slovénie, l'ouverture de son marché aux investisseurs étrangers a conduit à un accroissement substantiel des IDE au cours de l'année 2002. La composante IDE, découlant souvent de privatisations, a dominé aussi en 2002 les entrées totales dans tous les pays candidats. Le niveau de la dette extérieure a légèrement augmenté par rapport à l'année 2001.

La privatisation des entreprises manufacturières est quasiment terminée dans un grand nombre des pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie, où les calendriers de privatisation restent chargés. La Pologne doit encore mettre au point des stratégies de privatisation et de restructuration viables pour certains secteurs traditionnels importants, dont la sidérurgie. La Slovénie s'est lancée en 2002 dans un programme de privatisations.

Dans le secteur financier, le programme de privatisation des banques est terminé dans plusieurs pays candidats depuis 2001, dont la Hongrie et République tchèque. Sa réalisation est en bonne voie en Roumanie, en Pologne et en Slovaquie, tandis que le retard pris par la Slovénie n'est pas encore comblé. En ce qui concerne les banques publiques qui n'ont pas vocation à être privatisées, il importe que les gouvernements n'interviennent pas dans leur méthode d'exploitation et leur politique de crédit.

Au-delà de la demande intérieure, la croissance demeure fortement dépendante du commerce extérieur et plus particulièrement des exportations vers l'Union européenne. Au total, les pays candidats ont envoyé en moyenne environ 60 % de leurs exportations vers l'UE en 2001, tandis que 58 % de leurs importations provenaient de l'UE. Les proportions approximatives s'élèvent à environ 65 % pour les exportations et 62 % pour les importations. Collectivement aussi, ils ont augmenté leurs parts de marché dans l'UE. Les échanges entre pays candidats

restent relativement faibles, même s'ils ont légèrement progressé pour plusieurs des pays candidats.

Lituanie, Lettonie et Estonie

A l'instar de leur voisins, les États baltes ont vécu une diminution de la croissance en 2002. Les trois pays semblent pourtant avoir résisté au ralentissement intervenu en 2001/2002, notamment sous l'effet de l'attraction continue exercée par la demande extérieure résultant d'une croissance plus élevée en Russie.

En Estonie, les prévisions pour la croissance ont été revues à 5,9% pour 2002, contre 5% l'année précédente, tandis que le taux de croissance de la Lettonie s'est replié vers 4,8% (7,7% en 2001). En Lituanie, la reprise de la demande intérieure et une hausse continue des exportations ont permis une consolidation de la relance de la croissance, estimée à 5,7% pour 2002.

En Estonie, en dépit de l'entrée en vigueur d'une réforme des retraites ainsi qu'un d'un nouveau régime d'assurance-chômage l'excédent du budget de l'Etat a pu être consolidé à 1,8% en 2002. En Lettonie, où le taux de chômage officiel reste stable et s'établit autour de 7% en 2002, le déficit de l'Etat s'est légèrement réduit à 1,6%. En Lituanie, le chômage reste considérable, avec un taux réel dépassant 15%.

En Estonie, l'inflation est repassée à 2,7% en 2002 contre 4,2% en 2001. En Lettonie, l'inflation est maîtrisée à moins de 1,5% et la devise nationale, le lat, est forte. Le taux d'inflation négatif en Lituanie indique le renforcement des tendances déflationnistes (-1% en 2002).

Hormis la Lettonie, on assiste à un creusement du déficit courant, qui, après avoir reculé à respectivement 5% et 6% du PIB en 2001, atteint 11% en Estonie et 6% en Lituanie. L'augmentation est donc considérable en Estonie.

C. Echanges commerciaux bilatéraux

D'une façon générale, on peut dire que les échanges commerciaux avec les pays d'Europe centrale et orientale continuent à progresser. Ainsi, à titre d'exemple, les exportations vers la Pologne se sont multipliées par dix depuis 1993 et la Pologne occupe aujourd'hui le douzième rang parmi nos marchés à l'exportation.

Les trois pays dont le volume des échanges a été le plus important pour l'année 2002 sont, en ordre décroissant, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie. Pour la Hongrie, il y a lieu d'observer une reprise des échanges en 2002, après un nivellement vers le bas intervenu en 2001.

Les échanges avec les pays baltes ainsi qu'avec la Slovaquie commencent à prendre de la vigueur et suscitent un intérêt croissant auprès des entreprises luxembourgeoises. Il convient notamment de noter le très large excédent commercial avec la Lituanie.

D. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire

Le ministère des Affaires étrangères finance dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) un grand nombre de projets d'assistance économique, technique et en matière de formation. En 2002, l'action en faveur des pays candidats à l'UE a été poursuivie et ceci conformément aux objectifs et priorités définis en coordination étroite avec nos partenaires de l'Union Européenne.

L'adhésion à l'UE, et en particulier l'adoption de l'acquis communautaire, nécessite de la part de ces pays, d'une part, un renforcement de leur capacité administrative et judiciaire («institution building») et, d'autre part, la mise aux normes communautaires de leur secteur économique. Les rapports réguliers de la Commission reconnaissent l'existence de progrès considérables dans ces deux domaines, mais ils démontrent également qu'un dernier effort est de mise avant l'adhésion définitive à l'UE au cours de l'année 2004.

C'est la raison pour laquelle le ministère des Affaires étrangères a décidé de continuer, en coopération avec l'Institut Européen d'Administration Publique, ses activités dans le domaine de l'«institution building».

Reste également à soulever que l'année 2002 a vu la mise en œuvre de plusieurs projets dans le domaine de l'assistance humanitaire. Citons à titre d'exemple, l'aide luxembourgeoise au plus grand hôpital d'enfants de la Russie à Moscou. De même, on peut mentionner les contributions de l'Etat luxembourgeois à des associations caritatives luxembourgeoises actives en Europe de l'Est et en particulier en Roumanie. Le domaine d'intervention est essentiellement celui de la réhabilitation des orphelinats et des écoles spéciales pour enfants handicapés.

2. LES BALKANS OCCIDENTAUX

A. Situation politique

L'année 2002 est à juste titre considérée comme une année utile pour les Balkans. Utile, parce que la région a connu une période de stabilité politique et de sécurité qui lui a permis de se consacrer aux défis internes et de s'engager sur la voie des réformes indispensables à ces pays en voie de transition.

L'Union européenne s'est dotée d'un cadre qui lui permet d'accompagner les pays de la région, selon leur situation et leurs capacités propres, sur la voie de cette transition. Cette politique en faveur des cinq pays de la région (Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie et Herzégovine, Croatie et République fédérale de Yougoslavie), dénommée « processus de stabilisation et d'association » (PSA), a été désignée pour aider ces pays à transformer leurs aspirations européennes en réalité et à établir un cadre stratégique pour leurs relations avec l'UE.

Le processus de stabilisation et d'association combine des relations contractuelles, les accords de stabilisation et d'association (ASA), avec un programme d'assistance (CARDS), qui doit aider chaque pays à progresser à son propre rythme vers les critères d'adhésion à l'UE.

L'accord d'association s'inspire en large partie des accords européens qu'avaient conclus les pays d'Europe centrale et orientale. Il requiert le respect des principes démocratiques, des

droits de l'homme et de la règle de droit, il prévoit l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'UE et il énonce des droits et obligations dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'Etat, la propriété intellectuelle, afin de permettre aux économies de la région de commencer leur intégration avec l'Union européenne.

L'Albanie

Le principal objectif politique de l'Albanie aujourd'hui est de réussir son intégration progressive dans les structures de l'UE. Sous la Présidence de l'Espagne, l'Union européenne s'est concentrée sur la finalisation d'un mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association. Un accord politique sur le contenu du mandat a été trouvé lors de la réunion des Ministres des Affaires étrangères de juin dernier. L'adoption du mandat - et donc le lancement des négociations - a cependant été conditionnée à la poursuite du processus des réformes et au maintien de la stabilité politique dans le pays. Dans ce contexte, le bon déroulement des élections présidentielles du mois de juin a constitué pour l'UE un signe de maturité propice, qui a permis l'adoption du mandat de négociation lors du Conseil "Affaires Générales et Relations extérieures" du mois d'octobre. Le Conseil a cependant invité l'Albanie à prendre les mesures nécessaires à la mise en place des capacités requises pour appliquer un tel accord. En effet, il ne faut pas sous-estimer les défis à surmonter. Le nouveau gouvernement mis en place au courant de l'été se voit confronté à une tâche des plus complexes: outre les problèmes liés à la corruption et à la criminalité organisée qui constituent autant de freins au développement économique, le pays a besoin d'améliorer substantiellement ses capacités administratives et de consolider ses structures et institutions.

Mme le Ministre des Affaires étrangères a eu une entrevue avec son homologue albanais, Mme Arta Dade, en marge de la 58ème session de la Commission des Droits de l'Homme à Genève, le 20 mars 2002. Les discussions ont essentiellement porté sur l'ouverture des négociations pour un accord de stabilisation et d'association avec l'Albanie.

La Bosnie et Herzégovine (BiH)

L'année politique aura été marquée par l'organisation des élections présidentielles, législatives et cantonales le 6 octobre 2002 qui ont montré, une fois de plus, la forte identification de l'électorat avec les partis nationalistes. Ces résultats électoraux n'ont d'ailleurs pas permis la mise en place des gouvernements de la Fédération et de ses deux entités, la Fédération croato-musulmane et la Republika Srpska, avant la fin de l'année. Rappelons que la Présidence collégiale est assurée par le musulman Sulejma Tihic (SDA), le serbe Mirko Sarovic (SDS) et le croate Dragan Covic (HDZ).

Malgré le profond clivage qui subsiste entre les trois communautés de la Bosnie-Herzégovine (BiH), le pays a néanmoins réussi à progresser sur la voie de la réforme, notamment en ce qui concerne le processus de stabilisation et d'association. Parmi les 18 points de la feuille de route qui a été établie afin de mesurer les progrès du pays, 15 ont été adressés de manière satisfaisante alors que des projets concrets pour la mise en œuvre des trois restants - sécurisation des frontières, mise en place d'institutions actives dans le domaine des droits de l'homme et télédiffusion - ont été élaborés, ce qui a amené le Commissaire Patten, lors de sa visite des 19 et 20 septembre, à déclarer la feuille de route comme « substantiellement accomplie ». La prochaine étape après l'accomplissement de la feuille de route prévoit en principe le lancement d'une étude de faisabilité destinée à analyser la capacité administrative de la BiH en vue du lancement de négociations pour un ASA.

Rappelons néanmoins que la Bosnie et Herzégovine demeure un des pays les plus pauvres d'Europe (et ce malgré une aide étrangère substantielle de plus de 5 milliards d'euros depuis la fin de la guerre), que sa population active connaît un chômage de près de 40% et qu'un cinquième de l'ensemble de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Il convient encore de noter que l'année 2002 a vu s'intensifier les préparatifs en vue de la Mission de police de l'UE en BiH (MPUE), qui est la première opération menée par l'UE dans le cadre de la PESD. La Mission a pris le 1er janvier 2003 le relais du Groupe international de police (GIP) de l'ONU en BiH et devra aider à mettre en place des dispositifs de police durables sous gestion de la BiH, conformément aux meilleures pratiques européennes et internationales. Le Luxembourg participe à la Mission européenne avec deux membres de la Police Grand-Ducale.

Les Quinze ont par ailleurs indiqué lors du Conseil européen de Copenhague la disposition de l'Union à reprendre la mission militaire de la SFOR en BiH, et ont invité M. Solana à présenter des propositions dans ce sens.

Signalons, enfin, que le Luxembourg a participé avec 5 observateurs à court terme à la mission d'observation de l'OSCE des élections générales du 5 octobre 2002.

La Croatie

De manière générale, il est permis d'affirmer que la Croatie a accompli d'importants progrès depuis le changement de gouvernement en 2000. Le pays s'est ainsi attaché avec succès à stabiliser l'économie nationale et à engager d'indispensables réformes, notamment dans les domaines de la fonction publique, de la justice et de l'éducation. La Croatie a par ailleurs adopté un programme national très ambitieux en vue de son adhésion à l'Union européenne qui prévoit notamment l'accomplissement au cours de l'année à venir de 80% des obligations qui figurent dans l'accord d'association et de stabilisation signé en octobre 2001 à Luxembourg. D'autre part, Zagreb a l'intention de soumettre officiellement sa demande d'adhésion à l'UE au cours du mois de février 2003 avec comme objectif d'obtenir le statut de pays candidat au milieu de l'année 2004 et de faire débiter cette même année les négociations en vue de son adhésion avant la fin de la décennie.

Tout en saluant la détermination avec laquelle la Croatie poursuit ses réformes et en confirmant son statut de candidat potentiel - statut qui a été conféré aux cinq pays de la région lors du Conseil européen de Feira en 2000 -, l'Union européenne n'a pas encore pris position sur cet agenda ambitieux et s'est concentrée durant l'année écoulée sur les aspects plus immédiats des relations avec ce pays. Parmi ces questions figuraient en bonne place l'adoption de la loi constitutionnelle concernant les droits des minorités nationales et la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). L'UE a notamment dû faire part à plusieurs reprises de son inquiétude quant à la coopération de la Croatie avec le TPIY, et notamment quant au traitement de la demande d'extradition émise par le Tribunal contre le Général Bobetko, accusé de crimes contre l'humanité au début des années 90. Le retour des réfugiés serbes de Croatie dans leur foyer d'avant-guerre a été un autre domaine dans lequel les progrès ont été suivis de près.

Madame le Ministre a eu une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères croate, M. Tonino Picula, en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York, le 13 septembre dernier. Les Ministres ont eu un échange de vues sur la situation politique dans la région, et en particulier en Croatie, ainsi que sur les perspectives du pays en matière de

politique étrangère. M. Picula a fait part de la détermination de son gouvernement à pousser en avant ses réformes en vue d'une adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Les accords d'Ohrid, signés en août 2001, ont mis fin aux combats violents entre les forces gouvernementales et des groupes paramilitaires albanais. Depuis lors, le pays a réalisé une grande partie des réformes qui sont une composante importante de l'accord de paix. A la fin du mois de juillet, la plupart des lois prévues par l'accord-cadre ont ainsi été adoptées par le Parlement. L'importante conférence des donateurs, qui a été organisée conjointement par la Commission européenne et la Banque mondiale le 12 mars dernier, a réussi à rassembler 307 mio € destinés en grande partie à des besoins macro-financiers, des projets de reconstruction et à la mise en oeuvre des accords d'Ohrid.

Malgré des épisodes de violence et un durcissement du ton lors de la campagne électorale, les élections législatives du 15 septembre se sont déroulées sans incidents majeurs et étaient conformes aux normes européennes. Le nouveau gouvernement, qui a pris ses fonctions au début du mois de novembre, est emmené par les sociaux-démocrates (SDSM) de Branko Crvenkovski et comporte des représentants de la minorité albanophone, issue de la guérilla de l'UCK et dirigée par son ancien chef politique, Ali Ahmeti. L'exécutif doit désormais assurer la mise en oeuvre intégrale de l'accord-cadre d'Ohrid et œuvrer aux réformes nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord d'association et de stabilisation signé en avril 2001.

Notons encore que lors du Conseil européen de Copenhague du mois de décembre, l'UE a réaffirmé son intention de prendre au début de l'année 2003 le relais de la Mission « Amber Fox » de l'OTAN.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'ARYM, M. Slobodan Casule, a effectué une visite de travail à Luxembourg en date du 16 avril. Les discussions ont porté sur la situation politique interne, et notamment sur la mise en oeuvre de l'accord d'Ohrid, les perspectives européennes du pays ainsi que sur les relations bilatérales.

Le Luxembourg a participé à la mission d'observation des élections législatives du 15 septembre 2002 par l'envoi de 15 observateurs à court terme.

La République fédérale yougoslave (Serbie et Monténégro)

L'année 2002 a marqué la fin de la RFY, et la mise en place sur ses cendres, du nouvel Etat de Serbie et Monténégro.

Suite à la signature, le 14 mars, en présence du HR/SG Solana, de l'Accord de Belgrade, une commission spéciale a été chargée de rédiger la Charte constitutionnelle à adopter par les Parlements serbe et monténégrin avant la fin de l'année. Ce délai n'a néanmoins pas pu être respecté à cause d'une impasse de plusieurs mois dans les négociations entre les parties serbe et monténégrine qui n'ont pas réussi à trouver de consensus sur certaines modalités d'application de l'Accord de Belgrade, notamment en ce qui concerne le mode d'élection des députés du futur Parlement de l'Union. Les enjeux électoraux, en Serbie, au Monténégro comme au niveau de la Fédération ont, en effet, donné lieu à des affrontements entre partis politiques qui ont eu pour conséquence de retarder l'émergence des compromis nécessaires. Si le Monténégro s'est doté d'un nouveau gouvernement emmené par Milo Djukanovic suite aux élections législatives d'octobre, ni la Serbie, ni le Monténégro n'avaient réussi en fin d'année à élire leurs présidents respectifs.

Ce n'est de ce fait qu'à la fin du mois de novembre, avec la médiation de l'Union européenne, que les problèmes ont pu être réglés, ouvrant ainsi la voie à l'adoption du projet de Constitution par les Parlements serbe, monténégrin et fédéral. L'UE ne prendra cependant de décision sur le lancement d'une étude de faisabilité en vue d'un accord de stabilisation et d'association qu'une fois cette adoption acquise. La coopération des autorités avec le TPIY revêtira dans ce contexte également une grande importance, tout comme d'ailleurs dans le cadre des discussions sur l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe.

Sur le plan bilatéral, il importe de relever la visite d'une délégation de hauts fonctionnaires, menée par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, à Belgrade et à Podgorica, les 17, 18 et 19 juillet 2002. A cette occasion, des rencontres ont eu lieu à Belgrade avec le Ministre fédéral de l'Intérieur, M. Zoran Zivkovic et le Ministre serbe de l'Intérieur, M. Dusan Mihajlovic, et à Podgorica avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères *ad interim* du Monténégro, M. Dragan Djurovic, et le Ministre monténégrin de l'Intérieur, M. Andrija Jovicevic. L'objectif principal de la visite était la signature de l'accord de réadmission de ressortissants yougoslaves entre le Benelux et la République fédérale de Yougoslavie. En marge du 110^e Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Vilnius, le 3 mai 2002, Madame le Ministre a eu une brève entrevue avec son homologue M. Goran Svilanovic, qui a présenté ses attentes quant aux pourparlers sur l'adhésion de la RFY au Conseil de l'Europe.

Mentionnons, enfin, que le Luxembourg a participé à la mission d'observation des élections présidentielles du 29 septembre en Serbie. Cette mission, à laquelle 5 observateurs luxembourgeois ont pris part, a eu lieu du 25 septembre au 2 octobre 2002.

Le Kosovo

Conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la province du Kosovo se trouve toujours sous la tutelle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La mise en place d'un gouvernement, y inclus un Ministre serbe, au mois de mars et l'élection par l'Assemblée du Kosovo d'un Président en la personne de M. Rugova marquent un progrès important dans la mise en œuvre de cette résolution. La MINUK a par ailleurs établi une série de critères qui définissent les standards à atteindre par le gouvernement kosovar afin de progresser dans la direction déterminée par la résolution 1244. Cette politique, dénommée « standards before status », vise à renforcer la règle de droit au Kosovo et à soutenir l'établissement d'institutions gouvernementales viables en même temps qu'une société civile forte avant de s'engager dans les discussions sur le statut définitif du Kosovo.

L'Union européenne a aussi apporté son plein soutien au plan en sept points, établi par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies Steiner, pour la ville divisée de Mitrovica. Ce plan vise à normaliser les rapports entre les habitants des communautés serbe et albanaise, notamment par le biais d'une administration conjointe à tous les niveaux. Une telle administration est loin d'être acquise, comme l'a montré le boycott de la population serbe de Mitrovica lors des élections municipales d'octobre.

Rappelons que depuis avril 2000, le Luxembourg participe sans interruption à la mission KFOR au Kosovo. Le contingent luxembourgeois, composé d'une vingtaine de militaires, est intégré dans un bataillon belge en tant que peloton de reconnaissance. Depuis janvier 2002, un contingent roumain a été adjoint à ce bataillon belgo-luxembourgeois, auquel un contingent

ukrainien est venu s'ajouter en décembre 2002. Non moins de 205 militaires luxembourgeois ont jusqu'à présent participé à cette mission.

Depuis août 1999, une équipe de coopération civilo-militaire (CIMIC) de l'armée luxembourgeoise est par ailleurs présente sans interruption au Kosovo. L'équipe CIMIC se compose d'un officier commissionné, d'un sous-officier et d'un soldat volontaire. En tout, 20 personnes ont participé jusqu'à cette date à ces missions. Elles consistent principalement à suivre des projets de construction de petite envergure, en particulier, la remise en état d'habitations privées de la population vivant dans la zone de stationnement du contingent militaire. Moyennant des crédits du Ministère des Affaires Etrangères, l'équipe CIMIC participe également à l'amélioration du réseau électrique, à l'acquisition d'équipements médicaux et à l'assainissement de bâtiments destinés à un usage commun.

Le Luxembourg a, enfin, participé à la mission d'observation des élections municipales du 26 octobre 2002. Organisée conjointement par l'OSCE et le Conseil de l'Europe, cinq personnes ont participé du 21 au 29 octobre 2002 en tant qu'observateurs à la mission d'observation du Conseil de l'Europe tandis que cinq autres personnes ont participé du 18 au 28 octobre 2002 en tant que superviseurs à la mission de l'OSCE.

B. Situation économique

Albanie

Sur le plan économique, malgré une croissance économique de 6 %, l'Albanie doit faire face à un certain nombre d'obstacles qui freinent son développement. Gravement touchée par les inondations de septembre 2002, l'agriculture est en nette régression quant à son apport au PIB. Un autre problème qui ternit les résultats de l'économie albanaise se trouve dans les défaillances d'approvisionnement en électricité. L'Etat a pris des mesures dans ce sens pour y remédier en prévoyant de scinder la compagnie d'électricité d'Etat (KeSh) en trois opérateurs privés indépendants et permettre au secteur industriel de connaître un nouvel essor pour tenter de renouer avec le niveau de 1989.

Les prix ont connu une hausse de 4,1 %. L'objectif des 4 % prévu par la Banque Centrale d'Albanie est dès lors presque atteint et constitue de toute manière une amélioration significative eu égard des sommets atteints en 1998. Ceci dit, les taux de chômage officiellement enregistrés tournent autour des 16 % alors que près de la moitié de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté.

Notons que l'Albanie continue de recevoir des aides de l'UE dans le cadre du programme CARDS ainsi que du Luxembourg dans le cadre d'accords bilatéraux, notamment dans un projet d'approvisionnement en eau de la région de Muhur.

Bosnie-Herzégovine

Il faut espérer que les élections générales en octobre 2002 contribuent à ancrer la Bosnie-Herzégovine dans un système d'Etat de droit indispensable au fonctionnement d'une économie de marché. Sept années après la conclusion du traité de Dayton, l'économie du pays et la reconstruction du tissu économique sont toujours fortement tributaires des aides financières et du soutien de la Communauté Internationale, et de l'UE en particulier. Grâce à ses efforts, il y a lieu de noter que les inégalités économiques et sociales entre les entités tendent à diminuer, le chômage, quant à lui, reste cependant un fléau endémique, avec plus

de 40% de la population active, et a pour effet de freiner le redressement économique de ce pays même si la croissance atteint les 3,5% en 2002.

Croatie

Exception faite de la Slovénie, l'économie croate dépasse en volume les économies de tous les autres pays issus de l'ancienne République yougoslave socialiste. Ainsi le PIB par habitant s'élève à 5.200 EUR en Croatie alors que la moyenne de la région des Balkans ne s'établit qu'à 2.200 EUR. La Croatie produit à elle-seule 44% du PIB de la région des Balkans. La croissance économique croate se reflète dans les 4,5% d'augmentation du PIB, alors que l'inflation ne comportait que 2,3%. Ceci est dû au moins en partie à une nette progression de la production industrielle ainsi que du tourisme.

Alors que d'un point de vue économique, la Croatie intensifie ses efforts pour redresser la situation, la réforme de l'administration publique, en particulier dans le domaine de la justice, constitue un défi majeur dans les années à venir.

A titre bilatéral, retenons que le Luxembourg s'est engagé au travers de l'Agence de Transfert des Technologies Financières dans la formation d'agents bancaires et a financé un projet de déminage dans la région de Sisak-Moslavina en Croatie centrale.

République fédérale de Yougoslavie

Avec une croissance du PIB de l'ordre de 4% au cours de l'année 2002, la croissance économique du pays demeure fortement dépendante de l'afflux de capitaux internationaux. A cet égard, le maintien de la stabilité politique et un règlement des questions constitutionnelles entre la Serbie et le Monténégro sont d'une importance capitale pour accroître les investissements en provenance de l'étranger.

Mis à part les aides communautaires dans le cadre du programme CARDS, l'Etat luxembourgeois contribue à titre bilatéral à toute une série de projets d'assistance économique et humanitaire.

Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Malgré un ensemble de réformes ambitieuses de privatisation, l'ancienne République yougoslave de Macédoine souffre toujours au niveau économique des effets de la crise de l'année 2001. Une reprise de l'investissement est indispensable pour faire redémarrer le moteur économique. La croissance économique stagne autour de 0%, alors qu'elle était encore négative en 2000 et 2001. L'inflation est de 3,9%, assez proche donc de la tendance générale des pays voisins. Le pays demeure ainsi largement tributaire des aides de la Communauté Internationale.

3. LA FEDERATION DE RUSSIE ET LES PAYS DE LA CEI

La Fédération de Russie

La cote de popularité du Président Vladimir Poutine est restée élevée en 2002, et ce malgré les ravages du conflit tchéchène.

La prise d'otages au théâtre moscovite Nord-Ost a montré clairement que le problème tchéchène est loin d'être résolu. Si le Président russe continue bien d'insister sur la nécessité d'une solution politique - une constitution tchéchène a d'ailleurs été élaborée et doit être soumise à un référendum en mars 2003 - le groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie s'est vu refuser une extension de son mandat, et des camps de réfugiés tchéchènes en Ingouchie ont été fermés. Des organisations non-gouvernementales continuent par ailleurs à mettre au pilori des exactions commises par des soldats russes contre la population tchéchène.

La situation des media en Russie reste de même un sujet de préoccupation, la dernière chaîne télévisée indépendante à portée nationale, TV-6, ayant été fermée en janvier.

Les réformes engagées en matière économique ont suivi leur cours avec l'adoption d'un nouveau Code du Travail en février et la légalisation de la vente de terres agricoles en juin. Le 11 octobre, la Russie a été rayée de la liste noire du GAFI des pays non-coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment de fonds.

En matière de politique étrangère, le Président Poutine a maintenu sa ligne pro-occidentale. On a ainsi assisté à la tenue du premier Sommet OTAN-Russie, le 28 mai dernier à Rome et à la mise en place d'une coopération renforcée entre les deux parties, ainsi qu'à la signature d'un accord de désarmement stratégique entre les Etats-Unis et la Russie. Le Président russe n'est cependant pas allé jusqu'à participer au Sommet de l'OTAN à Prague, Sommet entérinant l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord aux anciens satellites de Moscou dont les trois Pays baltes.

Les relations entre la Russie et l'Union européenne ont également connu un nouveau renforcement en 2002 avec l'annonce, lors du Sommet du 29 mai, de l'intention de l'Union européenne d'accorder le statut d'économie de marché à part entière à la Russie. L'accord sur Kaliningrad, lors du Sommet de Bruxelles en novembre 2002, a par ailleurs permis de résoudre une question qui avait donné lieu à des tensions et risquait de « gripper » le processus d'élargissement de l'UE.

Sur le plan bilatéral, l'année 2002 fut échelonnée de nombreuses visites de part et d'autre.

Le 16 avril, le Ministre russe des Affaires étrangères, M. Igor Ivanov, a ainsi été reçu par son homologue luxembourgeois pour un échange de vues sur les questions européennes et internationales. A cette occasion, M. Ivanov a également rencontré le Premier Ministre Juncker.

Le Ministre de la Justice, M. Frieden a, pour sa part, reçu le 25 avril son homologue russe, M. Yury Tchaïka, en marge du Conseil "Justice et Affaires intérieures", qui s'est déroulé le même jour à Luxembourg.

Le 26 juin 2002, Mme le Ministre des Affaires Etrangères a accueilli une délégation russe participant aux travaux de la Commission mixte UEBL - Russie, conduite par le Ministre du Travail et du Développement Social Alexandre Potchinok.

Mme Polfer a eu une nouvelle occasion de s'entretenir avec son homologue russe lors de la rencontre traditionnelle de l'Union européenne avec la Russie en marge de la session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les questions de sécurité, les relations d'une Union élargie avec la Russie, ainsi que la crise irakienne ont été à l'ordre du jour de la réunion.

Le 7 octobre 2002, M. Guennady Seleznev, Président de la Douma d'Etat, a effectué une visite officielle à Luxembourg, au cours de laquelle il a été reçu par Mme le Ministre des Affaires Etrangères ainsi que par M. le Premier Ministre. Lors de l'entretien avec Mme Polfer ont notamment été abordées les relations entre l'UE et la Russie, et plus particulièrement la question de Kaliningrad, le conflit tchéchène, la politique de réformes en Russie ainsi que l'état des relations bilatérales. M. Seleznev a par ailleurs été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et a eu une entrevue avec le Président de la Chambre des Députés, M. Spautz.

M. le Premier Ministre a, enfin, effectué une visite officielle en Russie du 30 octobre au 1er novembre 2002. Il était accompagné du Ministre de l'Economie et des Transports, Henri Grethen. Le point culminant de la visite a été la rencontre avec le Président russe Vladimir Poutine. M Juncker a par ailleurs eu des pourparlers avec son homologue russe Mikhail Kasyanov, le Ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov, le Vice-Président de la Douma Vladimir Loukine ainsi que le Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale Sergey Mironov. Quelques jours après de la prise d'otages du théâtre Nord-Ost, le problème tchéchène a occupé une place prééminente lors des entretiens du Premier Ministre. Ont été abordés par ailleurs la crise irakienne, les relations entre l'UE et la Russie - problème de Kaliningrad, question des droits de survol de la Sibérie - et l'état des relations bilatérales. Dans ce contexte, l'importance de développer les relations économiques et culturelles a été soulignée par les deux parties. Les deux Premiers Ministres ont par ailleurs convenu de la signature d'un accord bilatéral dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme. La délégation luxembourgeoise a, enfin, visité l'hôpital pédiatrique de Moscou, soutenu par le Luxembourg.

Relevons encore que le Ministère des Affaires Etrangères a contribué l'année dernière à la réhabilitation d'une école à Grozny-Aldy en Tchétchénie.

L'Ukraine

Les élections législatives du 31 mars 2002 se sont soldées par le progrès de l'opposition libérale de Victor Iuchtchenko et un affaiblissement de la position du Chef de l'Etat Léonid Koutchma.

Sous prétexte de n'avoir pas réussi à régler les problèmes sociaux du pays, le Premier Ministre Anatoly Kinakh fut limogé le 16 novembre; un proche du Président Kouchma, Viktor Ianioukovich, ancien Gouverneur de la région de Donetsk, prenant sa place. Ce changement à la tête du gouvernement fut suivi début décembre par un autre remaniement ministériel, supposé calmer l'opposition qui avait réussi au cours des derniers mois à organiser les plus importantes manifestations depuis l'indépendance de l'Ukraine, à savoir la

nomination de Mykola Azarov au poste de Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances.

De manière générale, l'année 2002 n'a pas été des plus positives pour l'Ukraine; l'image du pays (et du Président Kouchma) étant considérablement ternie par divers scandales, qu'il s'agisse de ventes présumées de radars à l'Irak en violation des sanctions de l'ONU, d'entraves à la liberté de la presse ou de l'inscription de l'Ukraine sur la liste noire du GAFI.

L'économie a en revanche su renouer avec un taux de croissance positif, après la dégradation inquiétante entre 1990 et 1999.

En ce qui concerne les relations entre l'Union européenne et l'Ukraine, le pays a poursuivi au cours de l'année révolue ses efforts en vue d'un rapprochement avec l'UE, son objectif étant, selon le Président ukrainien, le lancement des négociations d'adhésion en 2011. Ces efforts n'ont cependant été guère couronnés de succès, l'idée d'une politique nouvelle à l'égard des « nouveaux voisins », lancée par la Présidence danoise, ne trouvant que peu d'échos auprès des Quinze. En septembre, le Président Prodi a néanmoins indiqué que la Commission acceptait d'examiner d'urgence la demande de l'Ukraine visant à accéder (à l'instar de la Russie) au statut d'économie de marché. Les conclusions de cette analyse devraient être annoncées en mars 2003. En contrepartie, l'Ukraine devait s'engager à aller plus loin dans la libéralisation de son marché.

Notons encore que l'UE a adopté début juillet une décision permettant à l'Ukraine de recevoir de la Communauté une aide macro-financière sous forme d'un prêt à long terme d'un montant maximal de 110 millions € afin d'assurer la viabilité de sa balance des paiements, renforcer ses réserves et faciliter la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires.

Pour ce qui est des relations bilatérales, Mme le Ministre a eu, le 2 mai, en marge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe une entrevue avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères ukrainien. Le Luxembourg a par ailleurs participé avec un contingent de dix observateurs à la mission d'observation de l'OSCE des élections législatives en Ukraine, et a contribué à un projet de l'Organisation viennoise visant à promouvoir la prise de conscience du problème du trafic des êtres humains en Ukraine et en Moldavie.

Le Belarus

L'année 2002 a vu l'isolation croissante du Belarus; les violations flagrantes des droits de l'homme suscitant les critiques véhémentes de l'Occident. La fermeture de facto du Groupe d'assistance et d'observation de l'OSCE à Minsk par la non-prorogation des visas des membres du Groupe a donné lieu à l'imposition par 14 Etats membres de l'Union européenne, dont le Luxembourg, de sanctions à l'encontre du Président Loukashenko et de sept de ses cadres dirigeants.

Face aux pressions internationales, les autorités biélorusses ont finalement marqué leur accord avec la mise en place d'un Bureau de l'OSCE à Minsk, censé remplacer le Groupe d'assistance et d'observation.

L'Union européenne s'est dite alarmée par la détérioration de la situation, notamment en ce qui concerne le harcèlement de l'opposition et des media et, de manière générale, les entraves à la liberté d'expression.

Conformément aux lignes de conduite adoptées par le Conseil en 1997, aucune rencontre bilatérale au niveau ministériel n'a eu lieu au cours de l'année passée.

La Moldavie

Le Président Voronine a continué de jouir d'une grande popularité dans le pays, alors que le gouvernement, miné par des rivalités internes, a eu du mal à asseoir son autorité et à faire face aux importantes manifestations anti-gouvernementales, qui ont agité le pays au cours du printemps.

Les relations de Chisinau avec la République autoproclamée de Transnistrie n'ont pas connu d'évolution notable en 2002, alors que Moscou n'a pas honoré les engagements pris au Sommet de l'OSCE à Istanbul de retirer ses troupes, que l'Ukraine n'a guère coopéré à la recherche d'une solution et que Tiraspol a continué d'obstruer les négociations sur le statut de la province. De même, les tensions entre Chisinau et Comrat - région autonome de Gagaouzie - n'ont cessé de se creuser depuis les élections législatives de février 2001.

En ce qui concerne la Transnistrie, l'Union européenne a souligné l'importance que revêt un règlement pacifique du conflit dans le respect de l'intégrité territoriale de la Moldavie. Dans une déclaration publiée au début du mois de décembre, l'UE a vivement regretté le manque de coopération dont fait preuve la Transnistrie dans le processus de négociation en cours, et s'est déclarée préoccupée par les activités illégales liées à ce conflit.

Le 17 avril dernier, le Premier Ministre Juncker a reçu son homologue moldave, M. Vasile Tarlev, pour une visite de travail à Luxembourg. Lors des entretiens, M. Juncker a rappelé l'importance du respect des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'état de droit. Soulignant la volonté du Luxembourg d'assister la Moldavie sur la voie de la transition et du rapprochement des structures euro-atlantiques, le Premier Ministre a annoncé la décision du gouvernement d'augmenter les moyens financiers à disposition de certains projets de coopération en Moldavie.

Du 21 au 22 octobre 2002 M. le Ministre Goerens a effectué une visite de ces projets, exécutés par les organisations non-gouvernementales « Défi » et « Caritas » en cofinancement avec la coopération luxembourgeoise. A l'occasion de cette visite, M. Goerens a rencontré également M. Valerian Cristea, Vice-Premier Ministre en charge des Affaires sociales et de la Coordination de l'aide humanitaire, et M. Nicolae Dudau, Ministre des Affaires Etrangères de Moldavie.

Le Caucase

Les conflits au Nagorno Karabakh, en Abkhazie et en Ossétie du Sud restent les obstacles majeurs au développement politique et économique du Caucase.

Mme le Ministre des Affaires Etrangères a effectué du 15 au 18 juillet, en sa qualité de Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, une visite de travail en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie.

En Azerbaïdjan, Mme Polfer a rencontré le Ministre des Affaires étrangères, M. Vilayat Guliyev, le Ministre de la Justice, le Président de la Cour constitutionnelle, la Vice-Présidente du Parlement ainsi que les représentants des différents partis politiques. Enfin, Mme Polfer a eu une entrevue avec M. Heydar Aliyev, Président de la République.

Lors de l'escale en Géorgie, Mme le Ministre a eu des entretiens avec le Président de la République, M. Eduard Shevardnadze, les Ministres responsables pour les Affaires étrangères et la Justice ainsi que le Président du Parlement. D'autres interlocuteurs étaient le Président de la Cour suprême et des représentants de différents organisations non-gouvernementales.

En Arménie, dernière étape de la mission, Mme Polfer a eu des entrevues avec le Président, M. Robert Kotcharian, le Ministre des Affaires étrangères, M. Vartan Oskanian, et des représentants de la société civile.

Au centre des entretiens dans les trois pays figuraient les engagements pris lors de l'adhésion au Conseil de l'Europe, et notamment les obligations en matière de droits de l'homme, de démocratie et de l'Etat de droit. Les conflits régionaux et leurs répercussions sur la situation dans le pays étaient également à l'ordre du jour, tout comme les relations avec les institutions euro-atlantiques.

Mentionnons encore que le Luxembourg s'est engagé dans le cadre du Partenariat pour la Paix de l'OTAN d'assumer le rôle de nation pilote pour un projet d'élimination de stocks de munitions et de carburant toxique d'anciens missiles soviétiques en Géorgie.

4. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. Le Partenariat euro-méditerranéen

La 5ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne s'est tenue à Valence (Espagne), les 22 et 23 avril 2002. Etant donné la situation au Proche-Orient, le Liban et la Syrie avaient demandé à l'UE de ne pas admettre la présence d'Israël, ce qui a été refusé par les Quinze. Ces deux pays n'ont de ce fait pas participé à la Conférence.

La Conférence a débouché sur le Plan d'Action de Valence qui jette les bases pour une coopération renforcée dans les trois domaines du partenariat : politique et sécurité, économique et financier; social et culturel.

Les Hauts Fonctionnaires ont été appelés à poursuivre et à approfondir le dialogue portant sur des domaines spécifiques d'intérêt commun tels que la lutte contre le terrorisme, la migration et les droits de l'homme. Ils ont par ailleurs reçu mandat de définir un cadre pour la création d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, de poursuivre les travaux en vue de l'adoption de la Charte pour la Paix et la Stabilité, et d'étudier les possibilités pour mettre en place un dialogue entre les cultures et les civilisations.

Un événement majeur dans le partenariat euro-méditerranéen a été le lancement officiel, le 18 octobre dernier, de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP), qui doit coordonner les activités de prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le bassin méditerranéen et chercher à développer davantage les activités du secteur privé dans la région.

B. Chypre, Malte et la Turquie

Chypre

Les pourparlers directs entre les deux dirigeants chypriotes ont, conformément à l'accord conclu le 4 décembre 2001, repris sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies, le 16 janvier 2002. Si les rencontres se sont multipliées, elles n'ont connu que de progrès limités, la partie chypriote turque faisant notamment preuve d'une approche peu constructive.

La présentation, le 11 novembre, d'un Plan de règlement par le Secrétaire général de l'ONU a finalement donné une impulsion nouvelle aux discussions. Le plan prévoit notamment la création d'un « Etat commun » basé sur deux « component states » et gouverné par un Conseil présidentiel, et vise un règlement en temps utile afin de permettre l'adhésion d'une île réunifiée à l'Union européenne.

Or, malgré la multiplication des efforts diplomatiques à la veille du Conseil européen de Copenhague, et d'un accueil généralement positif du plan onusien, surtout de la part des dirigeants chypriotes grecs, il n'a pas été possible d'entériner un accord.

Le Conseil européen d'Helsinki ayant statué que la conclusion d'un règlement politique ne constituerait pas une condition préalable à l'adhésion de Chypre à l'UE, le Conseil de Copenhague a décidé d'admettre le pays en tant que nouvel Etat membre. Les Quinze ont cependant confirmé qu'ils préféreraient voir adhérer à l'Union européenne une Chypre réunifiée, et ont engagé les dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque à poursuivre les négociations en vue de parvenir à un règlement global du problème chypriote d'ici le 28 février 2003 sur la base des propositions du Secrétaire Général des Nations Unies.

Sur le plan bilatéral, notons l'entretien de Mme le Ministre avec son homologue, Monsieur Ioannis Kassoulides, en marge de la session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York. Les discussions se sont concentrées sur les négociations d'adhésion de Chypre à l'UE, les pourparlers directs entre les deux dirigeants chypriotes et la situation au Moyen-Orient.

Malte

Au vu du résultat des négociations d'adhésion, et de l'avis de la Commission que Malte continuait à satisfaire aux critères politiques de Copenhague et que son économie de marché devait lui permettre de faire face à la pression de la concurrence du marché intérieur de l'UE, le Conseil européen de Copenhague a invité Malte à joindre l'Union européenne au 1er mai 2004.

Le Premier Ministre, accompagné du Ministre de la Famille, de l'Action Sociale et de la Jeunesse, s'est rendu en visite officielle à Malte du 2 au 4 octobre. Il a rencontré le Président de la République Guido de Marco, le Premier Ministre Edward Fenech Adami, le Ministre des Finances M. John Dalli ainsi que le chef de l'opposition socialiste M. Alfred Sant. Les dossiers liés à l'adhésion de l'île à l'Union européenne constituaient le sujet principal des entretiens à La Valette. Au cours de cette visite, un accord de coopération dans le domaine de la jeunesse a également été signé entre le Luxembourg et Malte.

La Turquie

Pour la Turquie l'année 2002 a été marquée par une accélération de la poursuite des réformes en vue d'un rapprochement des « critères de Copenhague », et par un bouleversement total de la scène politique.

Sur l'arrière-fond de deux années de graves difficultés économiques et financières, la Turquie a traversé une crise politique majeure, qui a contraint le Premier Ministre Bülent Ecevit de convoquer, le 16 juillet 2002, des élections législatives anticipées.

Fixées au 3 novembre 2002, les élections ont porté le Parti de la Justice et du Développement (AKP) au pouvoir. Issu de partis islamistes dissous, l'AKP a su acquérir la majorité absolue avec 363 sièges sur 550 (34,2% des voix); le Parti républicain du peuple (CHP) étant le seul autre parti représenté au Parlement (19,3% des voix et 178 sièges).

Le rapport d'évaluation de la Commission européenne, publié le 9 octobre, ayant noté les progrès considérables faits par la Turquie, tout en estimant qu'elle ne « remplissait pas pleinement les critères politiques de Copenhague », le nouveau gouvernement, désireux d'obtenir une date précise pour l'ouverture des négociations d'adhésion lors du Conseil européen de Copenhague, a multiplié les efforts en matière de réformes au lendemain des élections de novembre (e.a. levée de l'état d'urgence dans deux provinces du sud-est à majorité kurde, dispositions visant à renforcer les libertés d'association et d'expression, exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, réduction de la durée de détention préventive, modification de la loi sur la liberté de la presse).

Le Conseil européen a encouragé la Turquie à poursuivre énergiquement ce processus de réforme, et a indiqué que, si en décembre 2004, le Conseil décidait, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la Commission, que la Turquie satisferrait aux critères politiques de Copenhague, l'Union européenne ouvrirait sans délai des négociations d'adhésion avec ce pays.

Au niveau bilatéral, il convient de signaler la visite de travail à Luxembourg, le 16 avril dernier, du Ministre des Affaires étrangères Ismael Cem. Les pourparlers du Ministre turc avec le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois ont porté notamment sur le renforcement des relations bilatérales, sur les perspectives européennes de la Turquie et le développement de la PESD et, en particulier des relations UE-OTAN.

Mme le Ministre a rencontré son nouveau homologue, M. Sukru Sina Gürel, à New York en marge de la 57ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. L'entretien a porté sur les relations bilatérales, les différents paquets de réformes adoptés par le Parlement turc, la question de Chypre et, enfin, l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Le 28 novembre, le Président du Parti de la Justice et du Développement, M. Recep Tayyip Erdogan, s'est par ailleurs rendu à Luxembourg dans le cadre d'une tournée européenne visant à promouvoir, à la veille du Conseil européen de Copenhague, la candidature de la Turquie à l'UE. Lors de son séjour à Luxembourg, M. Erdogan a pu s'entretenir avec le M. le Premier Ministre et Mme le Ministre des Affaires étrangères sur les efforts entrepris par la Turquie en matière de réformes politiques et économiques, et les progrès à accomplir en vue d'un rapprochement ultérieur de l'Union européenne.

Relevons enfin l'accréditation d'un premier Ambassadeur non résident du Luxembourg à Ankara en septembre 2002.

C. Le Maghreb

L'Algérie

Au cours de l'année écoulée, la situation intérieure a continué à être marquée par des attentats violents, et une instabilité politique générale.

Les élections législatives du 30 mai ont ainsi connu un taux d'abstention très élevé - 54 % -, alors que le nombre de bulletins nuls, proche des 900 000, a progressé de 60 % par rapport à 1997. En Kabylie, 2,6 % seulement des électeurs se sont rendus aux urnes. Des affrontements parfois violents y ont éclaté la veille et le jour du scrutin dans de nombreuses localités, en dissidence contre le pouvoir central d'Alger depuis les émeutes du « printemps noir de 2001 ». Les élections locales du 10 octobre en Algérie ont également été marquées par des émeutes en Kabylie à la suite de l'appel au boycott du mouvement des âarchs, le reste du pays votant néanmoins dans le calme.

L'ancien parti unique, le FLN, est sorti vainqueur des élections législatives, remportant 199 sièges sur 389. Les partis islamistes ont en revanche vu leur influence régresser, passant de 103 sièges dans la précédente législature à 82.

L'événement majeur des relations entre l'Union européenne et l'Algérie a été la signature de l'Accord d'association en marge de la Conférence euro-méditerranéenne de Valence. Une fois entré en vigueur, cet accord permettra d'approfondir les relations entre l'UE et l'Algérie dans les domaines politique et économique.

Le Maroc

L'année politique au Maroc a été marquée par les élections législatives du 27 septembre et l'institution du nouveau gouvernement le 7 novembre avec à sa tête l'ancien Ministre de l'Intérieur Driss Jettou.

Le scrutin législatif, le premier sous le règne de Muhammad VI, est généralement reconnu comme le plus transparent de l'histoire du Maroc. En tout vingt-deux partis sont représentés au Parlement; l'Union socialiste des forces populaires (USFP) de l'ancien Premier ministre, Abderahmane Youssoufi, étant arrivée en tête, sans pour autant obtenir la majorité. A noter aussi la progression des islamistes modérés du Parti pour la justice et le développement (PJD).

Depuis 1998, les montants investis dans des projets de coopération au Maroc se sont élevés en moyenne à 2,5 millions € par an. La majorité des moyens sont déboursés dans le cadre de la participation du Luxembourg au PAGER, le Programme d'Approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales, qui constitue une des toutes premières priorités des autorités marocaines en matière de développement.

La Tunisie

Une nouvelle étape politique a été inaugurée le 26 mai 2002 par le référendum sur la réforme de la Constitution. Entérinée officiellement par 99,52% des votants, la nouvelle loi fondamentale prévoit notamment un nombre illimité de mandats présidentiels, repousse l'âge de l'éligibilité du Président de 70 à 75 ans et étend les dispositions relatives à l'immunité pénale du Chef de l'Etat.

L'année 2002 a vu les premiers signes d'épuisement de la relative prospérité économique qu'a connue le pays au cours des dernières années. Les effets cumulés d'une sécheresse prolongée et du ralentissement de l'activité mondiale, tout comme les répercussions sur le tourisme de l'attentat meurtrier perpétré le 11 avril 2002 contre la synagogue de Djerba ont affectés l'économie très ouverte vers l'extérieur.

A relever sur le plan bilatéral, la rencontre de Mme Polfer avec son homologue tunisien, M. Habib Ben Yahia, en marge du Conseil Affaires Générales, le 28 janvier 2002. L'entrevue a porté sur les relations bilatérales ainsi que sur l'évolution des relations entre l'Union européenne et la République tunisienne.

Depuis le 1er janvier 2000, la Tunisie ne figure plus sur la liste des pays cibles de la coopération luxembourgeoise, réservée aux pays les plus pauvres, mais elle continue à bénéficier du soutien du Luxembourg en tant que pays à régime transitoire.

Entre 1992 et 2002, le Luxembourg a ainsi financé des projets de coopération au développement pour un montant total de 875 millions de francs. L'enveloppe triennale prévue pour la période 2003-2005 est d'environ 1.900.000 € par an. Elle couvre le financement des projets dans le secteur du développement rural, de l'éducation, et de l'agriculture.

D. Le Processus de paix au Proche-Orient

L'année 2002 a été marquée par une dégradation constante de la situation au Proche-Orient, mais également par une intensification des efforts diplomatiques en vue d'une relance du processus de paix.

On a ainsi vu des attentats suicides de plus en plus meurtriers, des ripostes de plus en plus lourdes, le siège de l'Eglise de la Nativité à Bethléem et du Quartier Général de l'Autorité palestinienne à Gaza, la réoccupation temporaire des villes autonomes palestiniennes par l'Armée israélienne, et, enfin, la construction d'une « clôture de sécurité » devant séparer Israël de la Cisjordanie.

Au plan interne, l'année 2002 était marquée par l'effondrement du gouvernement israélien après le retrait des travaillistes du gouvernement d'Union nationale, et l'annonce d'élections législatives anticipées pour le 28 janvier 2003. Du côté de l'Autorité palestinienne, le Président Arafat s'est vu contraint de remanier son cabinet suite à un vote de confiance : les nécessaires réformes n'ont cependant progressé que très lentement.

L'Union européenne a poursuivi sa politique d'engagement dans la région, aussi bien à travers l'action de son Représentant spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Angel Moratinos, qu'à travers sa participation active au Quartet (UE, ONU, Etats-Unis, Russie).

Convaincu de la nécessité de relancer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens et d'offrir une perspective politique à la région, le Quartet a élaboré une « feuille de route » commune pour un règlement de la crise. Cette feuille de route envisage notamment un plan en trois étapes pour la création d'un Etat palestinien en 2005 dans le cadre d'un règlement global, comprenant également les volets syrien et libanais. L'adoption formelle, et donc la mise en oeuvre, de cette feuille route, étroitement coordonnée avec les pays de la région, a malheureusement été retardée par la campagne électorale en Israël, alors que le texte en avait été finalisé lors de la réunion ministérielle du Quartet à Washington, le 20 décembre dernier.

Il importe de mentionner dans ce contexte des initiatives et développements, qui ont rendu possible l'élaboration de la feuille de route.

En février, le Prince héritier saoudien Abdallah a ainsi présenté un plan de paix prévoyant une « normalisation totale » des relations du monde arabe avec Israël en échange « d'un retrait total (d'Israël) de tous les territoires occupés, en accord avec les résolutions de l'ONU, y compris de Jérusalem »; plan qui a été endossé lors du Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth, le 28 mars 2002.

Le 13 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1397 qui mentionne pour la première fois la perspective de « deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côté à côté à l'intérieur de frontières reconnues et sûres ». Cette vision a été reprise par la suite dans un discours du Président américain Bush, le 24 juin 2002.

Sur le plan bilatéral, on peut signaler la visite, les 23 et 24 juillet 2002, de M. Michael Melchior, Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël. A cette occasion, le Vice-Ministre a eu des entrevues avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, le Ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens. Les entrevues étaient centrées sur la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, M. Shimon Peres, a, pour sa part, été accueilli à Luxembourg, le 21 octobre dernier pour une visite de travail au cours de laquelle il a eu des entretiens avec le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères. La situation politique internationale ainsi que le conflit au Proche-Orient ont figuré à l'ordre du jour des discussions.

Mme Polfer a en outre rencontré en septembre le Chef de la délégation de l'Autorité palestinienne, M. Farouk Khaddoumi, en marge de l'AGONU à New York. L'entretien a surtout porté sur les réformes au sein de l'Autorité palestinienne.

E. Les pays du Moyen-Orient et du Golfe persique

Iran

L'année 2002 a vu une intensification des relations entre l'Union européenne et l'Iran. Le Conseil Affaires générales du 17 juin a donné son feu vert à la négociation et à la conclusion d'un accord de commerce entre l'UE et l'Iran et a en même temps appelé de ses vœux une intensification du dialogue politique déjà en cours ainsi que des progrès à réaliser par l'Iran dans le domaine des droits de l'homme, dans la lutte contre le terrorisme et les armes de destruction massive tout comme dans le processus de paix au Proche-Orient.

Lors de leur réunion en octobre, les Ministres des Affaires étrangères ont en outre décidé de mettre en place un dialogue Droits de l'Homme entre l'UE et l'Iran réunissant des membres du pouvoir judiciaire, de la société civile et des institutions de défense des droits de l'Homme. Une première réunion dans le cadre de ce dialogue Droits de l'Homme, à laquelle a participé un représentant du Parquet général luxembourgeois, a eu lieu à Téhéran le 17 décembre.

Pour ce qui est de la situation interne en Iran, les affrontements et la lutte pour le pouvoir entre conservateurs et réformateurs se sont accentués, amenant même le Président Khatami à menacer de démissionner si ses réformes continuaient à être bloquées. En novembre, la condamnation d'un intellectuel réformateur Hachem Aghajari, politiquement proche du Président Khatami, pour avoir plaidé en faveur d'un « protestantisme de l'islam » et avoir déclaré que les musulmans « n'avaient pas à suivre aveuglement un chef religieux » a suscité un mouvement de contestation en Iran, provoquant entre autres des manifestations presque quotidiennes d'étudiants.

Au cours de sa visite officielle en Iran du 27 au 30 mai, Mme Lydie Polfer, a rencontré le Président de la République Khatami, le Président du Parlement Karroubi, la Vice-Présidente pour la protection de l'environnement Ebtekar, le Ministre des Affaires Etrangères Kharazi, le Ministre du Commerce Shariatmadari, ainsi que des parlementaires féminins et des représentants de la société civile.

Outre les relations bilatérales, les principaux points soulevés lors de cette visite ont été l'état des réformes en Iran, et notamment la situation des droits de l'homme, l'accroissement des relations entre l'Union européenne et l'Iran, la situation régionale, le processus de paix au Moyen-Orient, le rôle de l'Iran en Afghanistan, et la lutte internationale contre le terrorisme. Lors de son entrevue avec le Ministre du Commerce, Mme Polfer a également abordé les possibilités pour renforcer les échanges bilatéraux et pour intensifier les relations commerciales. Les Ministres ont, enfin, évoqué la question de l'adhésion de l'Iran à l'Organisation mondiale du commerce et la négociation d'un accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et l'Iran.

A relever enfin que Mme Polfer a également rencontré son homologue, le Dr. Kharazi, en marge de la Conférence des Bailleurs de Fonds pour l'Afghanistan qui s'est tenue à Bonn, le 2 décembre 2002.

Irak

Après quatre années d'absence, 2002 a finalement vu le retour des inspecteurs onusiens en Irak.

En mai, le régime de sanctions à l'encontre de Bagdad avait connu une première modification suite à l'adoption de la résolution 1409 instaurant un contrôle renforcé des importations pouvant avoir un usage militaire. Alors qu'en parallèle le programme « Pétrole contre nourriture » fut assoupli de manière à accélérer la livraison de nourriture et de médicaments, l'Irak a continué à rejeter toute coopération avec la Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations Unies (UNMOVIC).

Ce n'était qu'en septembre, après un accroissement considérable de la pression de la communauté internationale, notamment suite au discours du Président Bush devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, que l'Irak a signalé son accord avec un retour des inspecteurs.

D'intenses négociations ont néanmoins encore été nécessaires avant que le Conseil de sécurité n'adopte, le 8 novembre 2002, à l'unanimité la résolution 1441. Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la violation patente par l'Irak de ses obligations, le Conseil de sécurité a donné une « dernière chance » aux autorités irakiennes, les enjoignant à désarmer le pays et à coopérer pleinement et activement avec les inspecteurs au risque de devoir faire face à de "graves conséquences".

Conformément aux dispositions de la résolution 1441, les premiers inspecteurs sont retournés à Bagdad le 27 novembre, alors que l'Irak a remis le 7 décembre, une déclaration de près de 12.000 pages sur son arsenal d'armes nucléaires, bactériologiques et chimiques au Conseil de sécurité.

Le Conseil a adopté de son côté, le 4 décembre 2002, la résolution 1447 renouvelant pour six mois le programme «Pétrole contre nourriture», puis a étendu le 30 décembre, par le biais de la résolution 1454, la liste des biens dont l'importation est interdite en Irak.

A relever que les bombardements américains et britanniques dans les zones d'exclusions aériennes en Irak se sont poursuivis tout au long de l'année.

Le Conseil de Coopération des pays arabes du Golfe

La 12ème réunion ministérielle conjointe entre l'Union européenne et le Conseil de Coopération des pays arabes du Golfe (Bahreïn, Emirats arabes unis, Arabie Saoudite, Oman, Qatar et Koweït), qui s'est tenue le 28 février 2002 à Grenade, a porté sur les questions politiques internationales et régionales d'intérêt commun telles que le processus de paix au Proche-Orient, les relations avec l'Iran, la situation en Irak et en Afghanistan, la lutte contre le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive, les droits de l'homme et, enfin, les questions commerciales. Les Ministres ont pu prendre note des progrès accomplis en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Conseil de Coopération du Golfe (CCG). La concrétisation du projet d'une zone de libre échange a d'ailleurs été facilitée par la décision des Chefs d'Etats du CCG d'avancer à 2003 l'entrée en vigueur de l'Union douanière entre pays du Conseil de Coopération du Golfe.

Le Conseil des Ambassadeurs de la Ligue arabe

Au cours de l'année 2002, le Ministre des Affaires étrangères a eu deux rencontres avec le Conseil des Ambassadeurs arabes accrédités à Luxembourg. Lors de ces deux entrevues, en avril à Bruxelles et en octobre à Luxembourg, le principal sujet de discussion a été la dégradation de la situation au Proche-Orient.

Lors de la réunion en octobre, la délégation arabe fut menée par S.E.M. Nassir Al-Assaf, Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite et Doyen du corps diplomatique arabe, et comportait des diplomates d'une quinzaine de pays de la région ainsi que des représentants de la Ligue arabe et du Conseil de Coopération des Pays du Golfe. L'échange de vues a porté en particulier sur l'action que devraient mener l'Union européenne et la communauté internationale en vue d'une solution au conflit du Proche-Orient. Les Ambassadeurs arabes ont également fourni leur évaluation de la situation en Irak, et ont informé la partie luxembourgeoise sur les développements récents au sein de l'Organisation de la Ligue arabe.

5. L'AMERIQUE DU NORD

A. Les Etats-Unis d'Amérique

Après les attentats du 11 septembre 2001, l'agenda politique des Etats-Unis a été dominé par la lutte contre le terrorisme sur tous les fronts, l'administration s'efforçant de rassembler une vaste coalition de pays disposés à s'associer aux efforts des Etats-Unis.

Dans son discours sur l'état de l'Union, au mois de janvier dernier, le Président Bush a souligné sa volonté de poursuivre cette lutte contre le terrorisme international, volonté dont témoigne e.a. la forte augmentation du budget de la défense. La nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, prônant une approche préventive, doit également être vue dans ce contexte, tout comme la position adoptée à l'égard de l'Irak, pays déclaré faire partie, ensemble avec l'Iran et la Corée du Nord, d'un « axe du mal ».

Le 12 septembre 2002, le Président Bush a réitéré, à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la nécessité de désarmer l'Irak, et de faire respecter les obligations encourues par le régime irakien au titre des résolutions du Conseil de sécurité. Il a fait part de la détermination des Etats-Unis à agir, ensemble avec les Nations Unies, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les relations entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique

Pour la majorité des Américains, l'Union européenne reste une organisation compliquée et lourde, dont ils ont du mal à saisir l'envergure. Il en résulte souvent une certaine méfiance vis-à-vis des institutions européennes et de leurs dirigeants, et une tendance de la part de l'administration de favoriser les relations bilatérales.

En 2002, on a d'ailleurs assisté à un seul Sommet UE-Etats-Unis, le 2 mai à Washington. A cette occasion, le Président Bush et le Président en exercice du Conseil européen, José María Aznar, ont discuté, entre autres sujets, de la coopération judiciaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, du développement de la politique européenne de sécurité et de défense, de la situation en Afghanistan et aux Balkans, et des relations avec l'Amérique latine. M. Aznar a indiqué à l'issue de la réunion que les deux parties s'étaient engagées à promouvoir une progression qualitative au sein de l'alliance vitale, stratégique et étroite qui existe entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

L'état des relations bilatérales

Les relations bilatérales ont été particulièrement intenses au cours de l'année écoulée. Plusieurs membres du gouvernement ont eu des contacts privilégiés avec leurs homologues à Washington ou à Luxembourg.

Le Premier Ministre Juncker, accompagné de M. le Ministre Frieden, a ainsi effectué une visite officielle à Washington, les 5 et 6 mars 2002. Lors de l'entrevue avec le Président Bush, la coopération en matière de lutte contre le terrorisme international a surtout été abordée. Les autorités américaines ont exprimé leur gratitude pour le soutien général donné par le Luxembourg à la lutte contre le terrorisme et, de façon plus spécifique, la coopération du gouvernement luxembourgeois dans le secteur financier.

Mme le Ministre des Affaires Etrangères a, outre les nombreuses rencontres lors de réunions internationales, eu l'occasion de s'entretenir avec le Secrétaire d'Etat Powell lors d'une visite de travail à Washington, le 4 octobre. Dressant le bilan des relations bilatérales, les Ministres ont constaté que celles-ci se caractérisent par une amitié et une estime de longue date, solidement ancrées dans des expériences communes et le partage de valeurs chères aux deux nations. La situation en Irak a évidemment été un sujet majeur de discussions entre Ministres. Lors de sa visite, Mme Polfer a par ailleurs eu des entretiens avec le USTR Zoellick et le Ministre du Commerce Evans.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire Goerens a, quant à lui, eu à deux reprises des entrevues à Washington avec le Secrétaire à la Santé Tommy Thompson en vue de discuter de la coopération américano-luxembourgeoise dans le cadre du projet ESTHER de lutte contre le SIDA.

Enfin, en mars et en septembre, le Ministre Frieden a rencontré son homologue américain à Washington respectivement à Luxembourg. Lors de leur entrevue à Washington, le Ministre de la Justice Ashcroft a souligné le rôle exemplaire joué par le Luxembourg dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme et l'importance du Grand-Duché en tant que place financière internationale.

En ce qui concerne les visites américaines à Luxembourg, il y a lieu de mentionner la visite, début juillet, d'une délégation de députés américains que le Premier Ministre Juncker a reçu au Château de Senningen. Lors d'un échange de vues, la politique financière du Luxembourg, la réaction des autorités européennes et luxembourgeoises aux attaques du 11 septembre 2001 et la Convention sur l'Avenir de l'Europe ont été abordées.

Le 30 octobre 2002, Madame le Ministre Polfer et Monsieur le Ministre Grethen ont reçu Monsieur Samuel Bodman, Deputy Secretary of Commerce des Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre de sa visite de travail à Luxembourg. Lors de l'entrevue ont été évoquées les excellentes relations commerciales et économiques qu'entretiennent les deux pays depuis des années. Les Etats-Unis d'Amérique sont, en effet, les plus importants investisseurs étrangers au Grand-Duché. Les grandes sociétés américaines implantées au Luxembourg, comme DuPont de Nemours, Goodyear ou Guardian, figurent par ailleurs parmi les principaux employeurs du pays.

Finalement, il convient de noter les excellentes relations qui ont été maintenues avec le Président de la Chambre des Représentants Dennis J. Hastert depuis sa première visite à Luxembourg en mars 2001. Il a démontré son attachement au pays d'origine de ses ancêtres lorsqu'il a fait connaître son souhait de retourner au Luxembourg, moins d'un an après sa première visite, accompagné d'une délégation de six parlementaires. Lors de cette seconde

visite, qui a eu lieu entre le 5 et le 7 décembre, M. Hastert et sa délégation ont été accueillis par le Président de la Chambre des Députés et ont eu des échanges de vues avec les membres du Bureau de la Chambre des Députés et de la Commission des Affaires étrangères, européennes et de la Défense. Les représentants ont ensuite été reçus en audience par SAR le Grand-Duc avant de se rendre à Osweiler dans le village des ancêtres de M. Hastert.

B. Le Canada

L'événement marquant de l'année a été sans aucun doute le Sommet du G8 de Kananaskis, Alberta, les 26 et 27 juin 2002. Les principaux sujets de cette rencontre ont été la lutte contre le terrorisme et le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD), que les pays les plus industrialisés se sont engagés à soutenir activement.

Sur le plan de la politique interne, il importe de marquer l'annonce du Premier Ministre Chrétien, qu'il ne compte finalement pas se présenter pour un quatrième mandat lors des élections en février 2004, ainsi que les nombreux remaniements ministériels, dont le départ du Ministre des Finances Paul Martin.

Les relations entre l'Union européenne et le Canada

A l'instar des années passées, les rencontres au sommet ont permis en 2002 non seulement de traiter des relations entre l'UE et le Canada, mais aussi de discuter des sujets d'actualité internationale et partager les analyses respectives. Le Sommet Union européenne-Canada, qui s'est tenu sous Présidence espagnole, le 8 mai à Tolède a été particulièrement fructueux, le Premier Ministre Chrétien considérant même qu'il s'était agi de la meilleure rencontre de ce type à laquelle il avait participé.

Notons que le Canada est demandeur d'un accord de libre-échange avec L'UE notamment pour inverser la nette tendance d'une diminution du commerce entre l'UE et le Canada.

Lors du deuxième Sommet de l'année, le 21 décembre à Ottawa, il a été convenu de procéder en 2003 à un examen approfondi des relations bilatérales, dans le but d'adopter des conclusions communes sur la façon de renforcer encore davantage les liens qui nous unissent.

6. L'AMERIQUE LATINE

L'Argentine

L'Argentine a connu en 2002 la plus grave crise politique, économique et sociale dans l'histoire du pays. Après le départ précipité du Président de la Rua, c'est Eduardo Duhalde, ancien gouverneur péroniste, qui a été investi au pouvoir début janvier.

Une des premières décisions du Chef de l'Etat a été de mettre fin à la parité peso-dollar. Il s'en est suivi une "dédollarisation" quasi complète de l'économie. Près de deux millions de petits épargnants ont appris que les quelque 46 milliards de dollars qu'ils avaient déposé dans les banques du pays ne leur seraient rendus qu'en pesos et encore de façon échelonnée. Plus de la moitié des 37,5 millions d'Argentins ont subitement été confrontés à la pauvreté et au chômage.

Dans une déclaration au nom de l'Union européenne, la Présidence espagnole a réitéré le 3 janvier son soutien au peuple argentin et sa conviction que ce n'était que dans le cadre constitutionnel et dans le respect des institutions démocratiques que l'on pourrait assurer la légitimité des mesures visant à surmonter la crise.

Le Brésil

L'année 2002 a vu un bouleversement de la scène politique au Brésil avec l'élection à la Présidence de Luiz Inacio Lula da Silva.

Félicitant M. Lula pour son élection, l'Union européenne a réaffirmé sa volonté de maintenir ses excellentes relations avec le Brésil et de renforcer encore davantage le dialogue politique, les relations commerciales et les liens économiques. A noter que le Brésil, cinquième puissance démographique et neuvième puissance économique du monde, reste le premier partenaire commercial de l'UE en Amérique latine.

En ce qui concerne les relations bilatérales, il convient de signaler la participation de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la réunion des Ministres de la Recherche UE-ACP à Brasilia. Les Ministres ont adopté à cette occasion un plan devant orienter les activités futures de coopération entre les institutions de recherche des deux régions.

Le Chili

Pays le plus stable d'Amérique du Sud au cours des dernières années, le Chili n'a pas échappé en 2002 à la contagion de la crise régionale: l'effondrement économique de l'Argentine et l'incertitude qui s'est installée au Brésil ont également entraîné un recul important des investissements étrangers au Chili.

Pour ce qui est des relations du pays avec l'Union européenne, il importe de relever la signature de l'accord d'association en avril 2002. Quant aux relations bilatérales, Monsieur le Premier Ministre et Madame le Ministre ont rencontré le Président du Chili, M. Ricardo Lagos, lors du Sommet UE-Amérique latine à Madrid en mai dernier.

Cuba

La situation politique interne n'a guère évolué au cours de l'année révolue. L'économie a en revanche subi le contrecoup des événements du 11 septembre avec une baisse substantielle du tourisme, ainsi que d'une diminution nette des revenus en provenance de l'exportation.

Le dialogue politique, lancé sous Présidence belge de l'Union européenne, avec l'objectif d'encourager un processus de transition vers le pluralisme démocratique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales à Cuba a repris sous Présidence danoise avec un deuxième tour de discussions au mois de novembre à Copenhague. La position commune de l'UE a été prorogée à deux reprises sans que des modifications fondamentales n'y soient apportées. Le Conseil a cependant décidé en décembre d'étendre sa durée de vie à 12 mois, et de donner par là un laps de temps plus important aux autorités cubaines pour mettre en œuvre d'éventuelles réformes dans le domaine politique et des droits de l'homme.

Sur le plan bilatéral, plusieurs contacts entre hauts responsables luxembourgeois et cubains sont à noter.

Début mars 2002, M. Rodrigo Malmierca Diaz, Vice-Ministre de la Coopération de Cuba s'est rendu à Luxembourg dans le cadre d'une tournée européenne. Les discussions avec M. le Ministre Goerens ont surtout porté sur une éventuelle coopération dans le domaine de l'aide au développement et sur le travail des ONG luxembourgeois dans l'île. Le Premier Ministre Juncker a, pour sa part, rencontré le Vice-Président du Conseil d'Etat, M. Carlos Lage, en marge du Sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Madrid, le 17 mai dernier. L'intensification des relations bilatérales a été au centre de l'entretien. Madame le Ministre des Affaires étrangères a, enfin, eu une entrevue avec son homologue cubain, M. Felipe Pérez Roque, en marge de la 57^{ème} Assemblée générale des Nations Unies à New York, début septembre 2002.

El Salvador

Engagée en 2001, la dollarisation de l'économie s'est poursuivie au cours de l'année 2002.

Sur le plan politique, on a assisté à un ralliement derrière le Chef de l'Etat, au pouvoir depuis 1999 : Francisco Flores a ainsi pu afficher 60% d'opinions favorables en juillet 2002 et la coalition de droite qu'il dirige est donnée gagnante aux prochaines élections municipales et législatives début 2003.

Au niveau des relations avec l'Union européenne, celles-ci se sont inscrites exclusivement dans le cadre du Groupe de San José; des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association des pays d'Amérique centrale étant en cours.

En ce qui concerne les relations bilatérales, le Ministre des Relations extérieures du Salvador, Mme Maria Eugenia Brizuela de Avila, a effectué une visite de travail au Luxembourg, le 10 avril dernier. A cette occasion, un nouvel accord général de coopération a été signé entre le Luxembourg et le Salvador, pays-cible de la coopération luxembourgeoise, qui doit permettre de renforcer encore la coopération entre les deux pays.

Le Mexique

Au cours du premier semestre 2002, les relations du Président Vicente Fox et du Congrès mexicain ont été marquées par une tension certaine, empêchant la réalisation d'importants projets de réforme.

Sur le plan bilatéral, plusieurs rencontres ministérielles ont ponctué l'année.

Un « groupe d'entreprises belgo-luxembourgeoises amies du Mexique », ayant comme objectif le développement des relations commerciales a ainsi été créé en marge de la réunion du Conseil d'association UE-Mexique, le 13 mai dernier à Bruxelles. Le 18 mai, M. le Premier Ministre et Mme le Ministre des Affaires Etrangères ont eu une rencontre bilatérale avec le Président mexicain en marge du Sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Madrid.

Madame le Ministre Polfer a, enfin, conduit du 17 au 19 Septembre 2002 une mission économique au Mexique. A cette occasion, elle a notamment été reçue par le Président Vincente Fox et le Chef de la diplomatie mexicaine, M. Jorge Castaneda. Au cours de ses entretiens, le souhait du Luxembourg de pleinement saisir les potentialités de l'accord conclu entre l'Union européenne et le Mexique et de développer les relations à tous les niveaux a été souligné. Nombre d'entreprises luxembourgeoises ont d'ailleurs déjà investi au Mexique

voire prévoient d'étendre leurs activités. Mme Polfer a ainsi pu informer ses interlocuteurs que Cargolux envisage de faire du Mexique son « hub » pour toute l'Amérique latine.

Le Nicaragua

A l'occasion de son investiture en janvier 2002, le Président Bolaños a dit vouloir mettre l'accent sur l'initiative privée, la modernisation des structures économiques, la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement étranger, la réforme des institutions, et, enfin, la lutte contre la corruption et la pauvreté.

Sur cet arrière-fonds, la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien Président du Nicaragua Aleman, accusé de blanchiment d'argent et de corruption, peut certainement être considérée comme un important succès du gouvernement Bolaños.

Pour ce qui est des relations bilatérales avec le Nicaragua, l'année a été riche en rencontres.

Ainsi, le Ministre Goerens a eu une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères, M. Norman Caldera, en marge de la Conférence Internationale sur le Financement du Développement à Monterrey. Ce dernier a demandé le soutien du Luxembourg dans la lutte contre la corruption. Le Premier Ministre Juncker a, quant à lui, rencontré le Président de la République, M. Enrique Bolaños Geyer, en marge du Sommet UE - Amérique latine et Caraïbes. A cette occasion, le Président Bolanos a remercié le Premier Ministre luxembourgeois pour l'aide apportée à son pays : il a cité plus particulièrement le domaine de l'éducation qu'il a qualifié de "colonne vertébrale" du développement. Le Ministre Goerens a, enfin, eu une entrevue avec le Vice-Président du gouvernement, Dr. José Rizo Castellon, en marge du Sommet mondial sur le développement durable, début septembre à Johannesburg.

7. L'AFRIQUE

L'événement marquant de l'année 2002 a été sans aucun doute le lancement officiel, le 10 juillet dernier, de l'Union africaine (UA).

Venant se substituer à l'Organisation de l'Union africaine établie 39 ans auparavant, les organes de la nouvelle organisation panafricaine sont largement calqués sur ceux de l'Union européenne. Les 53 pays-membres (tous les Etats africains à l'exception du Maroc), plus le Sahara occidental, ont déclaré leur détermination à accélérer l'intégration politique du continent, à promouvoir la paix, la bonne gouvernance et le développement socio-économique durable.

Autre initiative importante adoptée lors du Sommet de Durban : le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, Nepad.

L'un des objectifs visés par les pères fondateurs du Nepad - les Chefs d'Etat de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Egypte, du Sénégal et du Nigeria - est l'attraction d'investissements privés du Nord dans les pays africains, afin d'y relancer le dynamisme économique. Mais le Nepad ne se limite pas à l'attraction de fonds étrangers : la paix et sécurité, le développement durable, l'allègement de la dette, l'éducation et les technologies de l'information et de la communication pour l'Afrique, la santé et la lutte contre le SIDA, l'agriculture et l'eau

figurent aussi au nombre de ses priorités. Une composante importante du Partenariat est par ailleurs l'évaluation réciproque et l'entraide (« *peer review* »).

Cette initiative « par les Africains, pour les Africains » a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la communauté internationale, et notamment de la part des pays industrialisés, attirés notamment par l'accent mis sur la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit. Le G8 s'est ainsi engagé, lors de son Sommet à Kananaskis en juin dernier, à soutenir le Nepad, alors que l'Assemblée Générale des Nations Unies y a consacré un débat à niveau ministériel à l'occasion de sa 57^{ème} session; débat auquel le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois a également participé.

Sur le plan de l'Union européenne, il importe de relever deux rencontres au niveau ministériel : la Conférence ministérielle Afrique-Europe et la 5^{ème} réunion ministérielle UE-SADC.

La Conférence ministérielle Afrique-Europe, qui s'est tenue le 28 novembre à Ouagadougou (Burkina Faso), a rassemblé les 54 Etats d'Afrique ainsi que les 15 pays membres de l'Union européenne, et devait notamment préparer le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des deux continents à Lisbonne en avril 2003.

Mme le Ministre Polfer a représenté le Luxembourg lors de la réunion au cours de laquelle des sujets d'intérêt commun aussi divers que la lutte contre le terrorisme international, l'action contre la traite des êtres humains, la dette extérieure de l'Afrique, et le dialogue politique ont été abordés. La mise en place récente tant de l'Union africaine que du Nepad ont sans aucun doute insufflé une dimension nouvelle à ce dialogue.

Mme Polfer a profité de la présence des délégations de plusieurs pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise pour avoir des entrevues avec ses homologues du Mali, du Niger et du Sénégal.

Le deuxième grand rendez-vous de l'année avec les pays africains, la rencontre ministérielle biannuelle de l'UE avec la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC), a été largement compromis par la crise au Zimbabwe.

La réunion, qui devait initialement se tenir à Copenhague, a, en effet, dû être déplacée au Mozambique, les pays africains insistant sur la présence du Zimbabwe, alors que l'Union européenne n'était pas disposée à lever l'interdiction de visa imposée à l'encontre du Ministre des Affaires Etrangères Mudenge.

Les irrégularités dont furent entachées les élections présidentielles, la politique de répression et d'intimidation, la violence entourant la mise en œuvre de la réforme agraire avaient, en effet, en février 2002 amené le Conseil Affaires Générales à adopter des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe. Parmi ces mesures restrictives figurent l'interdiction de voyage à l'encontre du Président et de sept haut dignitaires zimbabwéens, le gel de leurs avoirs financiers et l'interdiction d'exportation de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne, tel tout matériel anti-émeute.

Les résultats de la réunion ministérielle UE-SADC n'ont finalement été guère satisfaisants, le problème du Zimbabwe venant, malgré les efforts des Co-Présidents angolais et danois, polluer la plupart des débats. Le Luxembourg était représenté à la réunion par le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme administrative, M. Joseph Schaack.

Mis à part le Zimbabwe, la situation en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo a retenu tout particulièrement l'attention des Quinze en 2002.

La Côte d'Ivoire

Alors que le Conseil "Affaires Générales" venait de décider la reprise pleine et entière de la coopération de l'Union européenne avec la Côte d'Ivoire, suspendue suite au coup d'Etat de 1999; fait qui ouvrait de nouvelles perspectives pour le développement du pays, la rébellion du 19 septembre a renversé totalement la situation. Jadis considérée comme « éléphant » d'Afrique occidentale - elle représentait à elle seule 40% du PNB de la région -, l'économie ivoirienne a pâti notamment des répercussions néfastes des affrontements sur l'industrie du cacao, dont la Côte d'Ivoire a, jusque-là, été le premier producteur mondial.

Fuyant les exactions, des milliers de travailleurs maliens et burkinabè sont par ailleurs retournés dans leur pays d'origine, y causant, à leur tour, de sévères difficultés économiques.

Au cœur de la crise, le concept d'« ivoirité » et l'exclusion qu'implique cette notion pour une partie de la population.

Un cessez-le-feu, conclu le 17 octobre sous l'égide de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, n'a pas permis de ramener le calme. Les espoirs éveillés fin janvier 2003 par la table ronde inter-ivoirienne de Marcoussis, qui a réuni sur invitation du Président français les différents partis politiques ivoiriens dont les représentants des rebelles, semblent de même sur le point d'être déçus.

Dès le début de la crise ivoirienne, les Ministres des Affaires Etrangères de l'Union ont eu des échanges de vues réguliers à ce sujet. Le 21 octobre, le Conseil "Affaires Générales et Relations Extérieures" a adopté une déclaration condamnant les actes de violence contre le gouvernement légitime de Laurent Gbagbo. Deux autres déclarations de l'UE, publiées les 25 septembre et 15 novembre, ont pareillement dénoncé les actes de violence en Côte d'Ivoire.

La République Démocratique du Congo

L'année 2002 a connu d'importants progrès dans le cadre du processus de paix en République Démocratique du Congo. Ainsi, l'accord de Pretoria, prévoyant la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale pour une période transitoire de deux ans, a pu être signé le 17 décembre dernier. L'accord fait suite à d'intenses discussions dans le cadre du dialogue inter-congolais initié en 2001.

Le 11 mars, le Conseil a adopté une position commune concernant l'appui de l'Union européenne à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé en 1999 par la RDC, l'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda, le Zimbabwe, le Mouvement pour la libération du Congo et le Rassemblement congolais pour la démocratie, et de manière générale au processus de paix en République Démocratique du Congo. Le Conseil du 21 octobre a par ailleurs approuvé la modification de l'embargo sur les armes imposé à la RDC le 7 avril 1993.

Quelques autres décisions et positions communes des Quinze

- Le 18 février, le Conseil a adopté un règlement interdisant l'importation dans la Communauté de diamants bruts de la Sierra Leone.
- Face à la gravité de la crise alimentaire à laquelle est confrontée l'Afrique australe, le Conseil a demandé le 19 novembre à la Commission et aux Etats membres d'augmenter encore leur aide en réponse aux appels des Nations Unies.
- Le Conseil du 17 juin a adopté une recommandation autorisant la Commission à négocier des accords de partenariat économique avec les Etats et régions ACP, négociations qui ont été officiellement ouvertes le 27 septembre 2002. L'accord de Cotonou prévoit la conclusion de nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC, supprimant progressivement les entraves aux échanges et renforçant la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce. L'entrée en vigueur du premier accord est prévue au 1^{er} janvier 2008.
- Le 22 juillet, le Conseil a adopté un règlement imposant certaines mesures restrictives à l'égard du Liberia, concernant d'une part l'interdiction de lui fournir une formation ou une assistance technique en matière de livraison, de fabrication ou d'utilisation d'armements et de matériels connexes; et d'autre part l'interdiction d'importer directement ou indirectement tous les diamants bruts provenant du Liberia, qu'ils soient d'origine libérienne ou non.
- Le Conseil du 21 octobre a débattu des efforts accomplis dans le cadre du "Processus de Kimberley" visant à établir un système de certification pour le commerce international des diamants bruts et a adopté une déclaration indiquant que le Conseil prendra les dispositions nécessaires à une mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley.
- Le Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures du 10 décembre a exprimé sa préoccupation face à l'instabilité dans la région de l'Union du Fleuve Mano (Libéria, Sierra Léone et Guinée-Conackry), et a proposé d'apporter une contribution stratégique à la paix, la sécurité et la stabilité dans ces pays.

Sur le plan bilatéral, l'année 2002 a été particulièrement riche en rencontres et visites.

Le Cap Vert

La stabilité continue à régner au Cap-Vert. Un remaniement ministériel en octobre n'a pas mis en cause la politique de rigueur budgétaire, qui a valu à Praia le lancement par le FMI d'un premier plan triennal de croissance et de réduction de la pauvreté.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle en République du Cap Vert, du 27 au 31 janvier, accompagné de M. le Ministre Charles Goerens. Ils y ont rencontré le Premier Ministre, M. José Maria Neves, le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés, M. Manuel Inocêncio Sousa, le Ministre des Finances et du Plan, M. Carlos Duarte Burgo, le Ministre de l'Education, de la Culture et des Sports, M. Victor Borges, le Maire de Praia, M. Felisberto Vieira, ainsi que des représentants de partis politiques, d'organisations internationales, de syndicats et du patronat. Pendant son séjour à Praia, M. Juncker a été reçu par le Président de la République, le Commandant Pedro Verona Rodrigues Pires, et a adressé un message à l'Assemblée Nationale.

Au cours des rencontres de travail, les deux Chefs de gouvernement ont fait un tour d'horizon des rapports entre le Cap Vert et le Luxembourg. Dans un cadre plus global, le terrorisme international, la lutte contre le crime transnational organisé et en particulier, le combat contre la drogue, ont fait l'objet d'une attention spéciale. Le Programme Indicatif de Coopération pour 2002-2005, d'un montant de 33,5 millions d'euros a par ailleurs été signé à l'occasion de cette visite. Enfin, la délégation luxembourgeoise a visité des projets soutenus par la coopération luxembourgeoise dans les îles de Santiago, São Vicente et Santo Antão.

Du 4 au 6 novembre s'est tenue sur l'île de São Nicolau la quatrième Commission de Partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert. Elle était présidée par Mme Maria de Fátima Lima Veiga, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap Vert, et par M. Charles Goerens.

Mentionnons enfin que l'Ambassadeur du Luxembourg à Lisbonne a été accrédité à la fin de l'année en tant qu'Ambassadeur non-résident au Cap Vert.

Le Niger

L'année 2002 a, après deux ans de calme relatif, vu une mutinerie dans la région de Diaffa. Ayant instauré dans un premier temps l'état d'urgence et des mesures restrictives, le gouvernement a concédé finalement une hausse des soldes des militaires, et ce malgré les difficultés économiques auxquelles le pays doit faire face suite aux événements en Côte d'Ivoire, qui ont sérieusement affecté les échanges commerciaux nigériens.

Sur invitation de S.E.M Hama Amadou, Premier Ministre du Niger, une délégation luxembourgeoise, conduite par les Ministres Goerens et Frieden, a séjourné au Niger du 25 au 28 février 2002. Un membre de la Chambre des Députés a fait partie de la délégation.

La partie luxembourgeoise a été reçue par le Président de la République du Niger Mamadou Tandja et a rencontré une délégation parlementaire dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale Mahamane Ousmane. Lors de la réunion de travail présidée par Mme Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, les relations de coopération existant entre les deux pays ont été revues, et il a été convenu de l'élaboration d'un Programme Indicatif de Coopération (PIC) dans lequel s'inscriront à l'avenir les interventions de la coopération luxembourgeoise. La délégation luxembourgeoise a par ailleurs rencontré les représentants d'organisations internationales à Niamey, et a visité divers projets de la coopération luxembourgeoise.

Le Ministre des Affaires Etrangères Aïchatou Mindaoudo a effectué, pour sa part, le 12 décembre 2002 une visite de travail au Luxembourg. Elle a été accueillie par Mme Polfer et M. Goerens. Lors de la réunion de travail, Charles Goerens et Aïchatou Mindaoudou ont eu un large échange de vues sur la coopération luxembourgeoise au Niger et ont signé l'accord général de coopération.

Le Sénégal

L'année révolue a été marquée sur le plan interne par la catastrophe du *Joola* qui a fait près de 2000 victimes.

Les 10 et 11 avril a eu lieu une visite de travail à Luxembourg de M. Abdoulaye Diop, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal et de Mme Thiéwo Cissé Doucouré, Ministre délégué chargé des collectivités locales.

M. Diop a discuté de la coopération entre le Luxembourg et le Sénégal avec M. Goerens. Un Programme indicatif de coopération (PIC) a été signé suite à ces entrevues. Le PIC s'inscrit dans la lignée de la stratégie sénégalaise de lutte contre la pauvreté et dans le cadre des objectifs du Nepad.

Les Ministres sénégalais ont par ailleurs eu une entrevue avec M. Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, et ont visité Lux-Development.

M. le Ministre Goerens a, pour sa part, effectué une visite de travail au Sénégal du 31 juillet au 1er août 2002. Il y a assisté au séminaire international organisé par la Fédération internationale de l'action catholique pour l'abolition de la torture (FIACAT), intitulé "Cultures africaines et lutte contre la torture".

M. Goerens a rencontré à cette occasion M. Bécaye Diop, Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Mme Awa Marie Coll Seck, Ministre de la Santé, M. Pape Diouf, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, M. Ahmed Rhazaoui, représentant résidant du PNUD et coordonnateur du système des Nations Unies au Sénégal, et a eu une réunion de travail avec les représentants du Réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), avec lesquels une coopération a été engagée fin 2001. La délégation luxembourgeoise a également visité divers projets de la coopération du Grand-Duché.

Le 19 novembre 2002, le Ministre Charles Goerens a, enfin, rencontré le Président sénégalais Wade de passage à Bruxelles. Ont été soulevées lors de cette rencontre les relations en matière de coopération au développement et la mise en oeuvre du Programme Indicatif de Coopération 2002-2006. La discussion a par ailleurs porté sur la crise en Côte d'Ivoire et ses effets sur l'Afrique de l'Ouest ainsi que sur le Nepad, dont le Président sénégalais est l'un des initiateurs.

Le Burkina Faso

Les événements en Côte d'Ivoire ont engendré des tensions considérables entre Ouagadougou et Yamoussoukro, compte tenu des multiples exactions commises contre les immigrés burkinabè, qui y sont au nombre de 3 millions (destruction de bidonvilles dans lesquelles vivaient majoritairement des ressortissants burkinabè). Les dirigeants ivoiriens ont régulièrement lancé des accusations contre le Burkina, arguant que celui-ci apportait son soutien à la rébellion. La crise ivoirienne a également frappé l'économie burkinabè de plein fouet, car l'ensemble du trafic de marchandises entre les deux pays a été paralysé.

En marge de la Conférence ministérielle Afrique-Europe du 28 novembre à Ouagadougou, Mme Polfer a été reçue en audience par le Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré et a rencontré M. Youssouf Ouédraogo, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale. Lors de ces rencontres, plusieurs thèmes ont été abordés, dont le développement économique et social du Burkina Faso, le programme de coopération au développement financé par le gouvernement luxembourgeois ainsi que la crise en Côte d'Ivoire. Lors de son séjour au Burkina Faso, Mme le Ministre Polfer a visité quelques projets réalisés avec l'appui technique et financier de la Coopération luxembourgeoise.

8. L'ASIE

L'ASEM

L'année a été riche en événements au titre de l'ASEM (Asia-Europe Meeting), notamment en rendez-vous ministériels. On citera ainsi la réunion des Ministres de l'Environnement à laquelle a pris part M. Eugène Berger, Secrétaire d'Etat à l'Environnement, en janvier à Beijing, la conférence ministérielle sur la coopération en matière de gestion des flux migratoires à laquelle a participé Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille au mois d'avril à Lanzarote ou encore la réunion des Ministres de l'Economie qui a eu lieu en septembre 2002 à Copenhague et à laquelle le Luxembourg était représenté par le Ministre de l'Economie, M. Henri Grethen.

La réunion annuelle des Ministres des Affaires étrangères a eu lieu à Madrid au début du mois de juin. La réunion fut appréciée par les participants pour sa bonne atmosphère et a permis d'aborder la situation internationale sous l'aspect de la menace terroriste de par le monde et d'adopter une réforme du fonctionnement de l'ASEM, visant notamment à assurer un échange plus spontané et ouvert entre les participants.

L'événement le plus marquant aura été le Sommet de Copenhague, l'ASEM IV, qui a réuni les Chefs d'Etat et de gouvernement des 25 pays de l'ASEM et auquel a pris part le Premier Ministre Juncker. Les discussions ont porté sur la situation internationale après le 11 septembre et la lutte contre le terrorisme international, les priorités économiques et financières régionales dans le contexte de la situation économique globale ainsi que sur les questions sociales, éducatives et culturelles à la lumière du phénomène de globalisation. Notons à ce titre qu'il a été décidé de mettre en place une Task Force qui devra notamment analyser les entraves aux échanges commerciaux et aux investissements.

L'ASEAN

Au titre des activités de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ASEAN) il convient de mentionner la tenue du 8^e Sommet de l'ASEAN à Phnom Penh du 3 au 5 novembre 2002, et qui a permis de confirmer le dynamisme retrouvé de l'Association. Les Chefs d'Etat et de gouvernement des 13 pays asiatiques ont essentiellement évoqué le futur de l'ASEAN et sa nécessaire évolution. Des sujets politiques et économiques ont également figuré à l'ordre du jour, dont notamment une coopération régionale accrue dans la lutte contre le terrorisme.

Le Sommet a donné lieu à l'adoption d'un agenda pour accélérer l'intégration de l'ASEAN. Participe de cette volonté, la lutte commune contre le terrorisme. Citons dans ce contexte la décision d'intensifier les échanges dans le domaine du renseignement. L'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Cambodge ont d'ores et déjà adhéré à l'accord sur l'échange d'informations et l'établissement de procédures de communication.

Le 8^e sommet de l'ASEAN a également permis de lancer des projets ambitieux de zones de libre-échange avec les grands voisins de l'Asie du Sud-Est : la Chine, le Japon et l'Inde.

L'Afghanistan

Après la chute du régime des talibans en novembre 2001, l'Union européenne et l'ONU se sont engagées dans la voie de la reconstruction politique et économique du pays. La réunion

de Bonn, rassemblant les principales forces afghanes, ayant permis un accord sur la voie à suivre en vue de la mise en place d'une autorité intérimaire afghane, le Grand Conseil traditionnel réunissant toutes les composantes politiques et communautaires du pays, la Loya Jirga extraordinaire, s'est tenu au mois de juin 2002. Présidée par l'ancien Roi Zaher Chah, le Grand Conseil a procédé à la désignation d'une autorité rassemblant les différentes ethnies afghanes et lui a donné mandat d'administrer le pays jusqu'à la tenue d'élections qui doivent avoir lieu en 2004. Hamid Karzaï a été élu à la tête de cette autorité. La Force internationale d'assistance et de sécurité (ISAF) avait été déployée dès début janvier en vue d'assurer le maintien de l'ordre à Kaboul et dans les environs.

Le 2 décembre 2002, le Ministre des Affaires étrangères, Mme Polfer, a participé à la 2^{ème} Conférence de Petersberg à Bonn. La réunion, qui rassemblait le Président de l'Administration transitoire de l'Afghanistan, M. Hamid Karzai, les Ministres des Affaires étrangères de 32 pays impliqués dans la reconstruction de l'Afghanistan, le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, M. Javier Solana ainsi que le Représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan, M. Francesc Vendrell, avait pour objet d'évaluer les progrès réalisés dans la reconstruction du pays depuis l'adoption des accords de Petersberg en décembre 2001.

Dans son intervention, Mme Polfer a salué le premier anniversaire de ces accords, qui ont signifié la fin du régime de tyrannie et d'oppression mis en place par les talibans et ont permis à l'Afghanistan de rejoindre la communauté internationale des nations. Elle a souligné le rôle joué par le Président Karzai, qui symbolise et incarne la volonté de son pays d'établir une société démocratique basée sur le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme.

Si les participants à la Conférence ont pu prendre la mesure des progrès réalisés dans la mise en place progressive des organes permettant l'exercice des fonctions d'un Etat au service de ses citoyens, mais aussi des défis qui demeurent – dont notamment la mise en place d'une armée nationale permettant d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire et l'extension de l'administration centrale à toutes les provinces – il s'agissait surtout pour les Ministres de reconformer leur engagement en faveur de la reconstruction, de la paix et de la stabilité du pays.

Mme Polfer a assuré les autorités afghanes du soutien continu du gouvernement luxembourgeois. Elle a indiqué qu'au cours des deux dernières années, le Luxembourg avait financé des programmes en matière d'aide humanitaire, de santé, de reconstruction et de sécurité à hauteur de 12 millions d'euros et qu'il comptait rester engagé dans le processus.

La Chine

Parmi les grands événements à relever en 2002, c'est sans aucun doute le 16^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, début novembre, qui se démarque. On a pu y assister à la relève de la "3^{ème} génération" au pouvoir par la "4^{ème} génération" de leaders communistes depuis la création de la République Populaire de Chine en 1949. La Chine a entre-temps trouvé sa place au sein de la communauté internationale et elle continue à poursuivre avec assiduité une politique d'ouverture et multilatérale dans un monde idéalement multipolaire.

Le 16^{ème} Congrès du Parti a sonné le glas pour la lutte des classes en adoptant la théorie des trois représentativités de Jiang Zemin, permettant ainsi à des entrepreneurs privés de devenir

officiellement membre du parti. En fait, les résultats du Congrès ne constituaient plus aucune surprise pour le public averti, dans la mesure où le successeur de Jiang Zemin à la tête du parti, Hu Jintao, était connu depuis longue date et avait été dûment préparé à cette tâche. Une transition politique qui va se dérouler sans heurts majeurs, dans la continuation du développement économique et de l'amélioration du niveau de vie d'une population chinoise qui atteint 1,3 milliard.

Après les Jeux Olympiques en 2008, la Chine a obtenu l'organisation de l'Exposition Mondiale en 2010 à Shanghai, preuve pour beaucoup de Chinois que leur pays est désormais reconnu par la communauté internationale comme un acteur important

Tout au long de l'année 2002, la Chine a montré qu'elle compte jouer un rôle à la mesure de sa taille géographique dans les affaires internationales, en intervenant sur tous les fronts, comme p.ex. le Moyen-Orient avec la nomination d'un envoyé spécial, en multipliant les contacts et les visites de ses leaders. Même si Beijing n'a jusqu'alors pas encore tablé d'initiatives concrètes ou pris des mesures spectaculaires, p.ex. en matière de maintien de la paix ou de contributions matérielles importantes, son engagement redoublé pour les grands thèmes internationaux laisse entrevoir un changement de politique étrangère qui devient plus active et certainement moins isolationniste. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international, la Chine s'octroie un rôle plus actif, notamment dans sa politique régionale, qui poursuit dans la même voie de médiateur et de créateur d'un monde multipolaire.

En 2002, la Chine et le Luxembourg ont pu célébrer les 30 ans de leurs relations diplomatiques établies le 16 novembre 1972, relations qui depuis ne cessent de se développer à un rythme soutenu.

La 4ème visite en Chine du Premier Ministre Jean-Claude Juncker depuis 1996 en a été l'illustration. Accompagné d'une importante délégation comportant les Ministres Henri Grethen et François Biltgen, le Premier Ministre a retrouvé à Beijing le Président Jiang Zemin, le Premier Ministre Zhu Rongji, ainsi que le Gouverneur de la Banque Populaire de Chine, Dai Xianglong, pour une série de réunions. Les Ministres Grethen et Biltgen ont, de leur côté, eu des réunions avec des hauts responsables dans leurs domaines respectifs - trafic aérien - Administration générale de l'Aviation Civile - et audiovisuel - Administration d'Etat de la Radio, du Film et de la Télévision.

La visite a, et ce pour la première fois, mené une délégation luxembourgeoise officielle dans une province de l'Ouest chinois, région sous-développée avec des populations musulmane et tibétaine importantes, le Qinghai, où les hauts responsables luxembourgeois ont pu visiter un important projet de la coopération au développement lancé en 2001 avec l'OMS concernant la sécurité des injections et vaccinations.

A Macau, le Premier Ministre a eu des échanges de vues approfondis avec la Présidente du Parlement, Madame Susana Chou, et avec le Chief Executive, Edmund Ho. Il s'agissait de la première visite officielle d'une délégation ministérielle luxembourgeoise dans la Zone d'Administration Spéciale de Macao depuis le hand-over du Portugal à la République Populaire de Chine en décembre 1999.

Pour l'anniversaire des 30 ans de relations diplomatiques, le 16 novembre 2002, le Ministre Henri Grethen s'est rendu en Chine. A la même occasion, le nouvel accord aérien a pu être signé. Cet accord permettra à la compagnie Cargolux de rallier désormais la Chine, en particulier Shanghai, 4 fois par semaine avec un tonnage accru.

La péninsule coréenne

Si l'année a été porteuse d'espoirs en ce qui concerne le dialogue intercoréen, la situation s'est dégradée dramatiquement vers la fin de l'année.

Il convient, en effet, de relever la visite à Pyongyang en avril de l'envoyé spécial du Président sud-coréen Kim Dae-Jung qui a marqué la reprise des contacts officiels entre les deux Etats. S'en est suivi un accord sur l'échange de familles séparées et l'ouverture de discussions sur une coopération économique. Un geste similaire d'ouverture a été réalisé par le Premier Ministre japonais qui a effectué une visite historique en Corée du Nord au mois de septembre.

Un refroidissement brutal des relations de la Corée du Nord avec le monde extérieur a cependant eu lieu après que celle-ci ait avoué au mois d'octobre poursuivre un programme d'armements nucléaires basé sur de l'uranium enrichi, en violation de l'accord de 1994 sur le contrôle des armements atomiques et le traité de non-prolifération nucléaire (NPT). Pyongyang entendait justifier l'existence de ce programme par l'inclusion de la part des Etats-Unis de leur pays dans l'« axe du mal » décrit par le Président Bush dans son discours sur l'Etat de la Nation en janvier 2002. A défaut de reconnaissance par Washington de la souveraineté de l'Etat et la conclusion d'une sorte de pacte de « non-agression », elle devait se donner les moyens d'assurer sa défense, y compris au moyen d'armes nucléaires.

La communauté internationale, et notamment l'Union européenne, a été unanime à condamner le régime nord-coréen et la violation des engagements pris dans le cadre du NPT et de l'accord de 1994. Elle a donc pris la décision de suspendre les livraisons de fuel lourd prévues dans le cadre du KEDO, consortium qui avait été mis en place en 1995 pour construire des réacteurs à usage civil et vérifier l'application de l'accord de 1994.

En fin d'année, et malgré de nombreuses initiatives diplomatiques par d'importants acteurs de la communauté internationale, aucune désescalade n'avait encore pu être constatée.

Le Vietnam

Les relations avec le Vietnam, pays cible de la coopération au développement luxembourgeoise, sont toujours dominées par les activités dans ce domaine précis. Bien que le Vietnam ait connu une croissance moyenne de 7 % au cours de ces 16 dernières années et que la physionomie du pays ait changé de fond en comble, le Vietnam reste un pays pauvre. Le salaire moyen d'un ouvrier vietnamien est de 20 US\$.

Le remaniement gouvernemental attendu pour 2001 et qui a finalement eu lieu en été 2002 seulement, après les élections législatives pour une nouvelle Assemblée Nationale le 19 mai, n'a pas eu l'envergure initialement annoncée. La nouvelle équipe au pouvoir s'est engagée à poursuivre les réformes importantes, et nécessaires, notamment au sein de l'administration publique vietnamienne et dans l'économie, entamées par son prédécesseur.

Les 24 et 25 septembre 2002, le Premier Ministre de la République socialiste du Vietnam, M. Phan Van Khai, a effectué une visite officielle à Luxembourg. M. Khai a été accompagné du Ministre du Commerce, M. Truong Dinh Tuyen, du Chef de la Chancellerie du gouvernement, M. Doan Manh Giao et du Ministre de l'Industrie, M. Hoang Trung Hai.

Les deux Premiers Ministres ont eu des entretiens sur des sujets d'intérêt commun ainsi que sur la coopération dans le domaine du développement. Deux accords ont été signés dans ce contexte : le 2ème accord général de coopération, et le programme indicatif pour 2002-2005 centré sur les domaines de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre la pauvreté, et du développement rural.

L'Inde

L'année 2002 a permis de confirmer la stabilité de la coalition au pouvoir et cela malgré la grande hétérogénéité des composantes rassemblées autour du premier parti en voix, le Bharatiya Janata Party (BJP). Le processus de réformes, aussi bien sur le plan politique qu'économique, s'en est trouvé quelque peu ralenti, ce qui n'a pas pour autant empêché l'Inde de terminer l'année sur une forte croissance économique.

Les émeutes communautaires, qui ont touché le Gujarat au mois de février, ont eu d'importantes répercussions politiques, aussi bien sur le plan interne, où des frictions ont pu être constatées au sein de la classe politique, que celui des relations extérieures.

L'année écoulée n'aura guère permis de progrès quant à la situation au Cachemire. Suite aux attaques contre le Parlement indien au mois de décembre 2001, New Delhi a pris un certain nombre de mesures de rétorsion contre le Pakistan, dont l'expulsion de son Ambassadeur à New Delhi. Le nombre d'attaques au Cachemire s'est trouvé en augmentation tandis que les deux Etats massèrent leurs troupes le long de la ligne de démarcation. L'escalade a cependant pu être contenue à la fin de l'été sans que la situation ne se trouve pour autant modifiée quant au fond.

Les relations bilatérales ont surtout été marquées par l'ouverture d'une Ambassade résidente du Luxembourg à New Delhi.

Le Japon

Les relations Japon-UE ont continué à se renforcer et à s'intensifier au cours de l'année 2002, notamment à travers la mise en œuvre d'initiatives élaborées dans le cadre du Plan d'action adopté lors du 10^{ème} Sommet UE-Japon de 2001.

Se basant sur la Déclaration conjointe Japon-UE sur le terrorisme, la coopération bilatérale dans le domaine du contre-terrorisme a également fait des progrès; l'UE et le Japon réitérant leur détermination à continuer à combattre le terrorisme en coopération avec la communauté internationale.

L'UE et le Japon ont également eu une coopération rapprochée en vue de l'adoption du Protocole de Kyoto et de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu en août à Johannesburg.

Dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité, il importe de relever la Conférence internationale sur l'assistance à la reconstruction de l'Afghanistan, organisée en janvier 2002 à Tokyo.

Sur le plan bilatéral, la commémoration, le 13 mars 2002, du 75^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et le Grand-Duché, a fourni l'occasion de souligner l'excellence des relations entre nos deux pays.

La Malaisie

Après les attentats du 11 septembre 2001 et davantage après l'attentat à Bali, le 12 octobre 2002, la vie politique de l'Asie du Sud-Est (et notamment de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines) a été marquée considérablement par le facteur "terrorisme". Depuis, ces pays ont fourni d'importants efforts en matière de lutte contre le terrorisme. La Malaisie a notamment arrêté un certain nombre de personnes suspectées d'avoir préparé voire participé à des attentats.

Les relations bilatérales ont connu un nouvel essor en 2002, ceci grâce à la première visite du Premier Ministre de la Malaisie, S.E.Dr. Mahathir Mohamad à Luxembourg. Le Premier Ministre, à son poste depuis plus de vingt ans, était accompagné de son Ministre des Transports, M. Ling Liong Sik et du Ministre du Commerce international et de l'Industrie, Mme Rafidah Aziz.

Les discussions lors de la visite ont, entre autres, porté sur la lutte contre le terrorisme international, le développement de la coopération économique et des relations en matière de transport aérien. La place financière luxembourgeoise et les expériences acquises dans le secteur des satellites ont par ailleurs particulièrement intéressé la délégation malaisienne. Le chef du gouvernement de Malaisie fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. Il a également eu une rencontre avec le Président de la Chambre des Députés. La délégation a enfin eu une entrevue à la Banque Centrale du Luxembourg.

Le Ministre des Transports Grethen s'est, pour sa part, rendu en novembre pour une visite de travail à Kuala Lumpur. Deux accords ont été signés à cette occasion : un nouvel accord aérien du type "ciel ouvert", qui devrait fournir l'occasion d'élargir une coopération déjà fructueuse dans ce domaine, de même qu'une convention de non-double imposition.

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTALS

1. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Suite aux événements tragiques du 11 septembre 2001, le Luxembourg s'est engagé activement, à différents niveaux, dans la lutte contre le fléau du terrorisme international.

Le 12 avril, le Conseil de Gouvernement a ainsi adopté le projet de loi portant sur la répression du terrorisme et de son financement, et sur l'approbation de la Convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme.

Ce projet de loi introduit les infractions de terrorisme, de financement du terrorisme et d'appartenance à un groupe terroriste dans le code pénal luxembourgeois. Il tient compte des exigences de la décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre le terrorisme, qui avait fait l'objet d'un accord politique du Conseil Justice et Affaires intérieures en date des 6 et 7 décembre 2001. Le projet de loi assure par ailleurs la transposition de la Convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme, signée le 20 septembre 2001. Le projet de loi tient finalement compte des décisions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans le cadre de sa résolution 1373, ainsi que des recommandations spéciales sur le financement du terrorisme adoptées par le GAFI en date du 30 octobre 2001.

Dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme, le Ministre Frieden a reçu, le 6 juin 2002, le Vice-Ministre américain des Finances, M. Jimmy Gurulé. Au cours de son séjour au Grand-Duché, M. Gurulé a pu rencontrer des représentants des autorités de surveillance du secteur financier, du Parquet et de la Police grand-ducale, ainsi que des représentants du secteur financier et d'autres professions visées par la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Lors d'une conférence de presse conjointe, MM. Gurulé et Frieden ont mis l'accent sur la nécessité de continuer à prévenir et à combattre l'utilisation abusive du secteur financier à des fins criminelles. Dans ce contexte, le Ministre Frieden a esquissé la stratégie à trois dimensions que le gouvernement luxembourgeois poursuit à cet effet : une surveillance rapprochée, rapide et efficace du secteur financier; une coopération entre les professionnels du secteur financier et les autorités étatiques d'une part et entre les autorités judiciaires des différents Etats d'autre part; et, enfin, une législation financière et pénale sans faille.

Le 21 août, le Luxembourg a soumis un rapport complémentaire sur le dispositif législatif national et les actions entreprises par les autorités luxembourgeoises dans la lutte antiterroriste au Comité du Conseil de Sécurité chargé de suivre la mise en pratique des dispositions de la résolution 1373 par les Etats membres des Nations Unies (CTC).

Madame le Ministre des Affaires étrangères a assisté en marge de la 57^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies aux cérémonies de commémoration organisées à New York à l'occasion du premier anniversaire des attentats.

Dans une déclaration publiée le 11 septembre 2002, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne ont rappelé que la sécurité et la démocratie ne sauraient jamais être considérées comme définitivement acquises, mais devaient être défendues activement et sans relâche. Ils ont souligné que dans le monde entier, des pays avaient fait cause commune contre le mépris cynique de la vie humaine, qui avait inspiré ces attentats, et qu'il importait de maintenir et de sauvegarder cette solidarité exceptionnelle. Les Chefs d'Etat et de

Gouvernement des Quinze ont, enfin, réitéré la détermination de l'UE à lutter contre le fléau du terrorisme, et ce en englobant tous les aspects de son action extérieure, y compris la politique étrangère et de sécurité commune.

L'Union européenne a ainsi revu au cours de l'année passée ses relations avec les pays tiers, et a procédé à une évaluation commune de la menace terroriste pesant sur les Etats membres voire les forces déployées en dehors de l'Union européenne dans de cadre de la PESD. Le Conseil a en outre œuvré au renforcement des instruments existants et/ou créé de nouveaux instruments pour une mise en œuvre efficace de la résolution 1373 du Conseil de Sécurité. Les méthodes de travail du « clearing house » ont par ailleurs été améliorées afin de permettre une mise à jour efficace des listes européennes des organisations terroristes.

Mentionnons encore les visites à Luxembourg, le 17 septembre dernier, du Ministre de la Justice des Etats-Unis d'Amérique, M. John Ashcroft, et du Comité d'experts mis en place par la résolution 1390 du Conseil de Sécurité relative aux mesures imposées à l'égard d'Oussama ben Laden, des membres de l'Organisation Al-Qaida et des Talibans, le 9 octobre 2002.

Si la coopération judiciaire entre les Etats-Unis et le Grand-Duché de Luxembourg a été au centre des discussions avec le Ministre de la Justice américain, les structures de lutte contre le terrorisme, et en particulier le financement du terrorisme, mises en place par le Luxembourg, ont focalisé les échanges avec les experts onusiens.

2. LES DROITS DE L'HOMME

A. L'Union européenne

Au cours de l'année révolue, l'Union européenne a poursuivi ses efforts en vue de mettre au point une politique communautaire crédible et cohérente en matière de droits de l'homme et de démocratisation. Elle a ainsi œuvré à l'intégration des droits de l'homme dans tous les aspects des politiques intérieures et extérieures de l'UE. Le Conseil a notamment attaché une grande importance à l'intégration systématique et à différents niveaux des droits de l'homme dans le dialogue avec les pays tiers.

Suite aux lignes directrices en matière de dialogues sur les droits de l'homme, adoptées le 13 décembre 2001, l'Union européenne a poursuivi en 2002 son dialogue avec la Chine, et a initié un échange de vues structuré avec l'Iran. Le Conseil a souligné toutefois que le dialogue sur les droits de l'homme n'est qu'un des instruments utilisés par l'Union européenne pour améliorer la situation dans les domaines où celle-ci donne lieu à préoccupation. La formule n'est acceptable que si des progrès suffisants sont réalisés et traduits dans les faits: le dialogue en matière de droits de l'homme n'est donc pas une fin en soi.

Dans le cas de la Chine, les Quinze ont tenu en 2002 deux réunions au niveau des hauts fonctionnaires ainsi qu'un séminaire réunissant des représentants gouvernementaux et des experts en matière de droits de l'homme des deux parties. Ont été au centre des discussions lors du séminaire tenu à Copenhague les 17 et 18 octobre 2002 : la prévention de la torture et l'activité des instituts nationaux des droits de l'homme.

En ce qui concerne le dialogue sur les droits de l'homme avec l'Iran, une première réunion s'est tenue, les 16 et 17 décembre, à Téhéran en présence de membres du pouvoir judiciaire,

de la société civile et des institutions de défense des droits de l'homme. M. Pierre Schmit, Procureur général d'Etat adjoint et membre du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe y a participé en tant qu'expert luxembourgeois.

Lors du débat en octobre 2002 quant à l'opportunité d'initier un échange de vues régulier avec l'Iran sur les questions de droits de l'homme, le Conseil a souligné que les deux parties engageront un dialogue sans conditions préalables, que toutes les questions relatives aux droits de l'homme pourront être abordées dans le cadre de ce dialogue, que chaque partie sera libre d'y mettre fin à tout moment et que des critères réalistes et concrets devront être définis pour évaluer les progrès.

Parmi les critères devant régir l'évaluation des résultats du dialogue, le Conseil a indiqué notamment les progrès en matière de liberté d'expression et d'association, de réforme du système judiciaire, d'application de la peine de mort et de prévention et d'abolition de la torture, ainsi que la signature, la ratification et la mise en oeuvre par l'Iran des instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

En 2002, l'Union européenne a poursuivi par ailleurs son travail de sensibilisation en faveur de l'abolition de la peine de mort, de l'élimination de la torture, de la lutte contre le racisme et la discrimination et, enfin, de l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale.

B. Les Nations Unies

La 58^{ème} Commission des droits de l'homme

La 58^{ème} session de la Commission des droits de l'homme (CDH) s'est tenue du 18 mars au 26 avril 2002 sous la Présidence de l'Ambassadeur polonais Jakubowski.

Mme le Ministre des Affaires étrangères a, comme à l'accoutumée, participé au débat général, qui s'est déroulé au cours de la première semaine de la Commission. Elle a profité de sa présence à Genève, le 20 mars, pour des entretiens avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, et le Directeur exécutif d'ONUSIDA, Dr. Peter Piot.

Les travaux de la Commission ont été dominés par la question du Moyen-Orient, la situation sur le terrain s'étant détériorée dramatiquement au cours de la session (cf. incursion dans le camp de réfugiés de Djenine, attentats meurtriers; blocus de l'Eglise de la Nativité à Bethléem et du quartier général palestinien à Ramallah ...).

S'adressant à la Commission, le Haut Commissaire aux droits de l'homme suggéra le 2 avril, l'envoi d'une mission dans la région et la mise en place d'une présence internationale de surveillance. Cette suggestion donna lieu, trois jours plus tard et suite à une séance extraordinaire de la Commission, à l'adoption par 44 voix pour, 2 contre et 7 abstentions, de la résolution 2002/1, demandant au Haut Commissaire de se rendre immédiatement dans la région et de faire part de ses constatations et recommandations à la session en cours. La mission de visite ne pouvant, faute de coopération des autorités israéliennes, se rendre dans les territoires, la Commission décida le 16 avril par 41 voix pour, 2 contre et 9 abstentions « d'inviter instamment le Haut Commissaire à lui faire rapport sur la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé en se fondant sur les rapports de toutes les organisations concernées présentes dans le territoire occupé ». Mme Robinson donna suite à cette demande le 24 avril. Il s'en suivit l'adoption d'une nouvelle résolution, le 26 avril, par 33 voix pour, 1 contre et 19 abstentions, qui prend acte du rapport

soumis « récapitulant de façon détaillée les renseignements faisant état de violations graves, généralisées et flagrantes des droits fondamentaux du peuple palestinien de la part des forces israéliennes et du total mépris du droit international humanitaire dont elles font preuve dans leurs opérations dans le Territoire palestinien occupé ».

Vinrent s'ajouter à ces actes de la Commission, les sept résolutions « traditionnelles » sur le Moyen-Orient, de façon à ce qu'on pouvait avoir l'impression que la CDH ne s'occupait que du conflit israélo-palestinien.

En fait, la Commission a adopté plus de cent résolutions et décisions ainsi que trois déclarations présidentielles. Elle a prorogé les mandats des Rapporteurs et Représentants spéciaux sur les situations des droits de l'homme en République démocratique du Congo, au Burundi, en Irak, au Soudan, au Myanmar, en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie, tout comme la mission de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie.

La Commission n'a en revanche adopté ni de résolution traitant de la situation des droits de l'homme en Iran, en Tchétchénie voire au Zimbabwe ni de résolution spécifique sur la Chine. Si l'Union européenne avait bien déposé des projets de résolution concernant les trois premiers pays, mais n'a pas réussi à les faire adopter, les Etats-Unis avaient renoncé à présenter leur projet traditionnel sur la situation des droits de l'homme en Chine.

Mentionnons que de manière générale, la 58^{ème} session de la Commission des droits de l'homme s'est avérée très problématique pour les Quinze, et ce aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe. Confrontée à une composition de la Commission plutôt hostile et à une délégation américaine peu coopérative (reléguée, pour la première fois depuis la création de la CDH, au statut de « simple » observateur), l'Union européenne a vu trois de ses initiatives échouer. Qui plus est, sa cohésion interne est allée en diminuant : les 9 Etats membres de l'Union, membres de la CDH, votant en 7 occasions en ordre dispersé dont les trois résolutions/décisions relatives à la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé.

Sur le plan national, il importe de signaler que le Luxembourg a, à l'instar des années précédentes, présenté la résolution sur la réforme de la Sous-Commission, organe composé d'experts indépendants au service de la CDH. Après de longues et difficiles négociations, notamment avec la délégation de Cuba, le projet de résolution a pu être adopté par consensus. Dans le cadre du partage des charges (« burdensharing »), désormais traditionnel, le Luxembourg a par ailleurs assumé la coordination de deux résolutions au nom de l'Union européenne.

La Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Contrairement à l'année passée où les travaux de la Troisième Commission s'étaient déroulés dans un climat relativement serein, les négociations ont été difficiles en 2002, et ce malgré les efforts entrepris par nombre de délégations afin d'éviter les affrontements de Genève.

Du point de vue de la substance, les travaux se sont déroulés sans surprises majeures. 77 projets de résolution, dont 7 initiatives nouvelles, ont été examinés par la Commission: 26 projets de résolution ont fait l'objet d'un vote.

L'Union européenne a su très largement préserver sa cohésion interne, seules deux résolutions, à savoir celles traitant du droit à l'alimentation respectivement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), donnant lieu à des votes en ordre dispersé.

Parmi les succès de la Troisième Commission peuvent sans aucun doute être comptés l'adoption du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et la résolution omnibus sur la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur la lutte contre le racisme.

Relevons encore que le dialogue renforcé sur les questions de droits de l'homme, engagé par l'Union européenne avec les Etats-Unis, n'a pas eu les effets désirés. La délégation américaine a, tout comme à la CDH, adopté une approche peu constructive, et a ouvertement recherché la confrontation. Ainsi, elle a appelé au vote sur plusieurs résolutions, et ce indépendamment de l'auteur (souvent l'Union européenne) ou du nombre de ses « alliés ».

C. Le Conseil de l'Europe

Dans son programme de Présidence du Comité des Ministres, le Luxembourg s'était engagé à garantir la permanence et l'intangibilité de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), Convention qui est à la base de la mise en place progressive d'un espace européen commun de droit et de respect de la personne humaine.

Il a de ce fait poursuivi la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme sur la base des décisions prises par les Ministres lors de leur 109ème session et dans le but d'assurer une réforme suffisamment ambitieuse pour qu'elle puisse couvrir le moyen terme. Il a par ailleurs oeuvré en faveur d'une dotation budgétaire plus généreuse de la Cour : le budget triennal 2003-2005 prévoit finalement une hausse de près de 30 millions d'euros.

Le Conseil de l'Europe a également engagé en 2002 une réflexion sur l'avenir de la Convention des droits de l'homme, et ce à travers l'examen de diverses propositions de consolidation et de développement de la Convention par la Cour européenne des droits de l'homme, et l'organisation d'un « symposium de juges » de la Cour de Justice des Communautés européennes et de la Cour européenne des droits de l'homme, les 16 et 17 septembre 2002 à Luxembourg.

Lors de la 111ème session du Comité des Ministres, les Etats membres ont, enfin, réaffirmé leur position en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort, en saluant le fait que les 44 pays du Conseil de l'Europe constituent depuis plus de cinq ans un espace libéré de la peine de mort. Dans ce contexte, ils se sont félicités de l'engagement pris par 38 Etats membres d'abolir la peine capitale dans toutes les circonstances (à travers la signature ou la ratification du Protocole no.13 à la Convention européenne des droits de l'homme) et du vote historique du Parlement turc, le 3 août dernier, en faveur de l'abolition de la peine de mort en temps de paix, qui ouvre la voie à la signature et à la ratification par la Turquie du Protocole no.6 à la CEDH.

Le Commissaire aux droits de l'homme

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, créé en 1999 en tant qu'institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe, et qui a pour but de promouvoir la conscience et

le respect des droits de l'homme dans les Etats membres, a entrepris en 2002 des visites en Roumanie, en Hongrie, en Grèce et au Kosovo.

Faisant rapport de ces visites au Comité des Ministres et à l'Assemblée Parlementaire, le Commissaire aux droits de l'homme, M. Gil Robles, a indiqué que les rapports se veulent être des outils destinés à soutenir les autorités dans leurs efforts de promotion du respect de la dignité humaine et de la tolérance. Autre moyen d'action du Commissaire, auquel il n'a cependant eu recours qu'une seule fois au cours de l'année écoulée, à savoir, les recommandations au Comité des Ministres. M. Gil-Robles a présenté le 30 mai une recommandation relative aux droits devant être garantis lors de l'arrestation et de la détention des personnes à la suite des opérations dites de « nettoyage » en République tchétchène de la Fédération de Russie.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Mécanisme établi par le premier Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est active sur trois plans : au niveau des pays, au niveau de la société civile et au niveau politique et normatif.

Dans le cadre de l'approche pays-par-pays, l'ECRI examine de près la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et formule, suite à ses analyses, des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés en ce qui concerne le racisme et l'intolérance existant dans les pays en question. En 2002, une délégation de l'ECRI s'est rendue également au Luxembourg en vue de l'établissement du 2ème rapport périodique sur le pays.

Mentionnons encore que Mme le Ministre a participé le 21 mars dernier à la session plénière de la Commission à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme. Le Luxembourg a par ailleurs soutenu le travail de l'ECRI par une contribution volontaire de 75.000 €.

Le membre luxembourgeois de l'ECRI est depuis 1998, Monsieur Roger Linster.

Le Comité pour la prévention de la torture

La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants prévoit un mécanisme non judiciaire, à caractère préventif, pour protéger les détenus. Ce mécanisme repose sur un système de visites effectuées par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

En 2002, le CPT, qui est composé de personnes venant d'horizons différents - juristes, médecins, experts des questions pénitentiaires et policières, personnes ayant une expérience parlementaire..- a effectué des visites dans 17 pays. Il est habilité à visiter tous lieux où des personnes sont détenues par une autorité publique et à s'entretenir sans témoin avec ces personnes.

Le Luxembourg a soutenu le Comité pour la prévention de la torture en 2002 par une contribution volontaire de 75.000 €.

Monsieur Pierre Schmit, Procureur général d'Etat adjoint, est membre du Comité.

3. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

A. Cadre politique et légal

Pour la deuxième année consécutive, la Cour des comptes a fait usage en 2002 de la faculté qui lui est réservée par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et qui consiste à pouvoir formuler ses observations sur la gestion du Fonds de la Coopération au Développement. L'audit de la Cour des comptes a cette fois-ci porté sur les dépenses effectuées en 2001 à charge du Fonds de la Coopération au Développement sur le volet « Assistance technique », qui regroupe le financement des ressources humaines qui sont mises au service de la coopération, telles que les agents de la coopération, les coopérants, les « *Junior Professional Officers* » auprès des Nations Unies, les Jeunes Experts dans les Délégations de la Commission Européenne, les Volontaires des Nations Unies, les coopérants et les stagiaires et boursiers. Après achèvement de l'examen contradictoire avec le Ministère, les observations finales de la Cour des comptes seront communiquées début 2003 à la Chambre des Députés.

Début décembre 2002, une délégation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a séjourné pendant une semaine au Luxembourg afin d'examiner la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Dans ce contexte, tous les acteurs de la coopération luxembourgeoise ont été entendus. Des rencontres étaient ainsi prévues avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, avec les ONG luxembourgeoises, avec l'Agence pour la Coopération au Développement Lux-Development et bien sûr avec les représentants compétents du Gouvernement luxembourgeois.

Cet examen par les pairs (« *peer review* ») a été préparé par des représentants des coopérations autrichienne et grecque, sous la coordination du Secrétariat du CAD. Prévu à intervalles réguliers de cinq ans, cet examen aura lieu le 18 mars 2003 à l'OCDE à Paris.

B. Agenda et déplacements de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Du 20 au 23 janvier, en compagnie du Ministre belge de la Défense M. André Flahaut, Monsieur le Ministre a visité le Laos et le Cambodge en sa double qualité de Ministre de la Défense et de Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Au Laos, il a notamment pu voir des projets de déminage financés par la coopération luxembourgeoise.

Du 27 au 31 janvier, il a accompagné Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker pour une visite officielle au Cap Vert.

Le 21 février, le Ministre a participé à la conférence « L'action du Luxembourg au service de la Coopération au Développement : son contenu et sa portée » à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles.

Du 25 au 28 février, Monsieur Goerens a effectué une visite officielle au Niger en compagnie de Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget.

Le 6 mars, il a accueilli au Luxembourg le Vice-Ministre de la Coopération de Cuba avant de se rendre du 19 au 22 mars à Monterrey au Mexique, où il a assisté à la conférence internationale sur le financement du développement organisée par les Nations Unies.

Le 9 avril, Monsieur le Ministre a participé à Rome avec les ministres espagnol, italien et français au lancement de l'initiative « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau contre le SIDA » (ESTHER).

Le lendemain, Monsieur Goerens accueillait le Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, Monsieur Abdoulaye Diop, pour une visite de travail au Luxembourg. Toujours à Luxembourg, Monsieur le Ministre a rencontré le 15 avril le Ministre de la Sécurité Sociale de la République de Maurice.

Du 23 au 24 avril, il a pris part à la deuxième réunion du conseil d'administration du Fonds Global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria à New York.

Le 30 mai, Monsieur le Ministre a participé activement au dernier Conseil des Ministres du Développement à Bruxelles.

Le 17 juin, Monsieur Goerens a eu une entrevue à New York avec le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan. Il a profité de sa présence aux Etats-Unis pour rencontrer le lendemain le Secrétaire d'Etat américain à la Santé à Washington.

Le 1^{er} juillet, le Ministre des Affaires Etrangères du Rwanda a effectué une visite au Luxembourg, suivi du Secrétaire d'Etat à la Coopération du Portugal. Monsieur le Ministre a aussi rencontré, à Luxembourg, une délégation du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Le 16 juillet, Monsieur Goerens a présenté le rapport annuel 2001 de la coopération luxembourgeoise au développement. Deux jours plus tard, il a présenté le Rapport mondial 2002 sur le développement humain en présence de Madame Sakiko Fukuda-Parr, directrice au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le 23 juillet, le Vice-Ministre des Affaires Etrangères d'Israël a eu un entretien avec Monsieur le Ministre lors de sa visite au Luxembourg, tout comme le Ministre de la Coopération du Burundi.

Avant de se rendre en visite de travail au Sénégal du 31 juillet au 1^{er} août, Monsieur le Ministre a rencontré le 29 juillet à Luxembourg le Ministre du Développement Economique de la République de Maurice.

En sa qualité de Ministre de l'Environnement et de Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Goerens a dirigé la délégation luxembourgeoise à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est déroulé du 26 août au 4 septembre à Johannesburg en Afrique du Sud.

Fin septembre, il a accueilli à Luxembourg une délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le 3 octobre, Monsieur le Ministre a effectué une visite de travail en Grèce. Le 11 octobre, il a accueilli à Luxembourg le Ministre de l'Education de la République de Maurice. Le 15 octobre, il a eu un entretien avec le Président du Grand Khoural d'Etat (Parlement) de Mongolie.

Les 21 et 22 octobre, Monsieur Goerens s'est rendu en Moldavie pour visiter des projets des ONG luxembourgeoises DEFI et CARITAS, avant de s'envoler pour Washington, où il a fait

une présentation de l'initiative ESTHER à un symposium, sur invitation du Secrétaire d'Etat américain à la Santé Tommy Thompson.

Le 29 octobre s'est tenue la Commission de partenariat avec le Salvador au Luxembourg. Le lendemain, en compagnie de Monsieur le Premier Ministre, Monsieur Goerens a donné le coup d'envoi d'une vaste campagne d'information, de présentation et de sensibilisation à la coopération au développement lancée par le Gouvernement.

Du 4 au 6 novembre, il a dirigé la délégation luxembourgeoise lors de la Commission de partenariat au Cap Vert avant de participer, le 15 novembre, au Congrès du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Maastricht. Les 18 et 19 novembre, Monsieur le Ministre a participé aux discussions dans le cadre du nouveau Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles.

Les 19 et 20 novembre, il a représenté le Luxembourg à l'occasion des Appels Consolidés inter-agences 2003 en matière humanitaire (« *Consolidated Appeal Process* ») des Nations Unies. Le lancement du CAP 2003 a eu lieu à New York et dans sept capitales mondiales dont, pour la première fois, Luxembourg. Le lancement à Luxembourg s'est fait en présence du Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour les personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire.

Le 3 décembre, Monsieur le Ministre a présenté le rapport 2002 sur l'état de la population mondiale préparé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en présence de Monsieur Alain Sibenaler, expert luxembourgeois en charge de la mobilisation des ressources au siège du FNUAP.

Le 12 décembre, il a accueilli Madame Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires Etrangères du Niger, pour une visite de travail à Luxembourg. Le 16 décembre, il a rencontré le Ministre des Affaires Etrangères du Rwanda lors de sa visite au Luxembourg.

C. La coopération luxembourgeoise en 2002

Selon les premières estimations, en 2002, l'Aide Publique au Développement (APD) luxembourgeoise se situe aux alentours de 0,83 % du Revenu National Brut (RNB). Le Luxembourg continue donc de se placer depuis 2000 dans le cercle restreint des pays qui ont atteint l'objectif fixé par les Nations Unies d'une APD équivalant à 0,7 % du RNB. Le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède sont les quatre autres pays qui ont atteint, voire dépassé ce taux.

Les chiffres exacts et détaillés en matière d'APD seront présentés dans le rapport annuel 2002 de la coopération luxembourgeoise au développement qui paraîtra de manière séparée en milieu d'année.

Le dernier rapport en date, celui de 2001, qui a été présenté le 16 juillet 2002, faisait état d'une APD équivalant à 0,82 % du RNB.

L'augmentation de l'APD en termes quantitatifs ne se fait pas aux dépens de la qualité : l'effort continu visant une amélioration qualitative de la politique de coopération en général et de la gestion des fonds qui y sont consacrés en particulier a ainsi été poursuivi en 2002.

La mise en place d'une politique d'évaluation a ainsi été renforcée tout au long de l'année 2002. Avec des crédits budgétaires en augmentation par rapport à 2001, le Ministère a pu poursuivre ses actions d'évaluation. Ainsi, le Ministère a fait procéder notamment à un audit organisationnel et financier de Lux-Development. Un certain nombre de projets de la coopération bilatérale ont été évalués, dont un projet dans le domaine de l'artisanat au Niger et deux projets d'assistance dans le domaine de la transfusion sanguine au Vietnam. Le processus d'évaluation concernant le Niger a permis d'engager une réflexion utile sur les orientations à prendre dans le futur, particulièrement pour ce qui concerne le transfert de responsabilités de gestion et l'appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires.

Le Ministère a également procédé à l'évaluation des interventions de deux ONG bénéficiant d'un accord-cadre en Bolivie et au Mali ainsi qu'à l'évaluation d'une ONG spécialisée dans la microfinance. Cet accent mis sur l'évaluation sera maintenu voire renforcé pour l'année 2003, le Ministère ayant l'intention de passer à une évaluation par secteur dans certains de ces pays partenaires privilégiés.

Un outil intégré pour l'identification, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de coopération est en cours d'élaboration. Les premières discussions avec Lux-Development ont eu lieu à ce sujet. Il s'agit notamment de standardiser et de mieux structurer les mandats (de formulation et d'exécution) délivrés par le Ministère à son agence d'exécution.

Le Luxembourg a maintenu sa politique en matière de coopération bilatérale, en faisant bénéficier les dix pays partenaires privilégiés¹ de la majeure partie de son Aide Publique au Développement. D'autres pays ont cependant entretenu des relations de coopération au développement étroites avec le Luxembourg. Ce sont, entre autres, le Rwanda, la Tunisie, le Maroc, l'Ile Maurice, l'Equateur, le Chili, la Chine, l'Inde, l'Albanie, la République Fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine.

Dans le cadre des projets bilatéraux de gouvernement à gouvernement, Lux-Development a géré en 2002, pour le compte du Ministère, des programmes pour lesquels elle a fait des appels de fonds à hauteur de EUR 46.275.000. Ces projets ont été réalisés dans les secteurs prioritaires de la coopération au développement : la santé de base, l'éducation primaire et secondaire, l'eau et assainissement, le développement rural intégré. Cette concentration sur les secteurs sociaux renforce la qualité de l'aide et s'inscrit ainsi dans la visée des Objectifs de développement du Millénaire qui ont été fixés en septembre 2000 par les Nations Unies.

La nouvelle qualité de la coopération se traduit dans les Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) que le Luxembourg est en train de mettre en place depuis janvier 2002 avec la plupart de ses pays partenaires privilégiés. Au 15 février 2003, des PIC ont été conclus par ordre chronologique avec le Cap Vert, le Sénégal, le Vietnam, le Salvador, le Mali (janvier 2003), le Burkina Faso (janvier 2003) et le Nicaragua (février 2003). Le PIC permet de passer d'une approche-projet vers une « approche-programme ». Instrument pluriannuel et stratégique, il permet des interventions plus structurantes et est de nature à faciliter une démarche multi-sectorielle, intégrée et cohérente.

Sur base de l'évaluation des activités réalisées par la Mission de la Coopération à Dakar en 2001, il a été décidé de poursuivre le mouvement de rapprochement de la coopération vers le terrain en établissant dans un avenir proche une présence en Asie et en Amérique centrale.

¹ Il s'agit des pays suivants : Burkina Faso, Cap Vert, Laos, Mali, Namibie, Nicaragua, Niger, Salvador, Sénégal et Vietnam. Les Territoires palestiniens sont également à considérer comme pays partenaire privilégié.

Le travail d'identification du Ministère s'est traduit par de nombreuses missions techniques organisées dans les différents pays partenaires. Ces déplacements ont également permis de suivre de manière étroite les projets en cours. L'ensemble des projets ont finalement fait l'objet d'un examen détaillé lors de réunions conjointes trimestrielles organisées avec Lux-Development.

Pour ce qui concerne la coopération multilatérale, des contributions à des programmes de l'Union européenne ont été effectuées à hauteur de EUR 1.321.840,29. Divers institutions et organismes de l'ONU ont bénéficié de contributions versées soit à leurs programmes (EUR 2.850.000), soit à leurs budgets de fonctionnement (EUR 5.981.966,20). Le Ministère a aussi soutenu des projets dits « multi-bi » dans les pays partenaires privilégiés, ceci afin de compléter et de renforcer la coopération bilatérale.

Au volet « Assistance technique », on peut noter une innovation : le Ministère a commencé, en 2002, à proposer des stages de formation pratique à la coopération qui sont organisés et encadrés dans les pays en développement par Lux-Development. Cinq personnes ont pu profiter de ce nouvel instrument vers la fin de l'année 2002.

Pour faire face aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires, le Ministère mène des activités en coopération avec les organisations humanitaires internationales et les ONG. Le budget réservé à cet effet avoisine chaque année le seuil de 10 % de l'APD. En ont notamment bénéficié les victimes de la crise humanitaire en Côte d'Ivoire et en Afghanistan. En 2002, des accords ont de nouveau été signés avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), en application de la politique des « conflits oubliés ». En vertu de cette politique, le Luxembourg soutient les efforts de la communauté internationale dans des zones de conflit qui ne font plus la « une » des médias : Angola, Ethiopie, Guinée, région des Grands Lacs, etc. Les dépenses au titre de l'aide d'urgence et de l'aide alimentaire ont avoisiné EUR 16,1 millions en 2002.

En 2002, les travaux préparatoires visant à doter le Luxembourg d'une meilleure capacité en matière de gestion civile de crise ont été poursuivis.

Le renforcement de la coopération avec les ONG luxembourgeoises agréées continue de figurer parmi les priorités du Ministère. Au terme de l'année 2002, le Ministère a conclu 15 accords-cadres de coopération, qui lui permettent d'abandonner l'approche-projet pour appuyer de façon globale le programme d'actions d'un certain nombre d'ONG agréées. Outre la participation aux frais administratifs des ONG, le Ministère a également continué à cofinancer de nombreux projets d'ONG qui ne sont pas signataires d'un accord-cadre.

En 2002, grâce au soutien financier du Ministère, le Cercle de coopération des ONG de développement a continué de faire fonctionner un Bureau d'Assistance Technique (BAT) et un Service d'Education Nord-Sud (SENS) qui sont au service de l'ensemble des 76 ONG agréées par le Ministère.

Le Ministère continue de réserver un budget important (817.986,35 EUR en 2002) aux actions d'ONG (publications, expositions, campagnes etc.) visant à sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes des pays en développement.

Ce dernier aspect de la coopération avec les ONG traduit un souci plus général du Ministère, qui est de promouvoir l'éducation au développement et la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux réalités des pays en développement et à l'action de la coopération luxembourgeoise. Dans ce contexte, le Gouvernement a lancé, à l'automne 2002, une vaste campagne de sensibilisation et d'information sur la coopération au développement destinée au grand public. Cette campagne doit être pluriannuelle et a recours à une multitude de supports. En outre, le Ministère a organisé en automne 2002, en partenariat avec le Ministère de la Culture, une semaine culturelle vietnamienne.

4. LA DEFENSE

Remarques introductives

- Les orientations de la politique de sécurité et de défense à mettre en œuvre ont été arrêtées par le Gouvernement en juillet 2000. Se basant sur ces orientations, les experts civils et militaires ont identifié divers projets d'investissements répondant au triple critère de l'utilité, de la crédibilité et de la visibilité de l'effort de défense luxembourgeois.
- Pour ce qui est de la réforme de l'armée, l'accord de principe a été donné de porter progressivement les effectifs de l'armée à environ 1400 personnes, nombre jugé nécessaire pour remplir les missions de l'armée telles que définies dans la loi du 2 août 1997.
- Une unité de gardiennage civile qui représente en priorité des débouchés pour des soldats-volontaires a été créée.
- Une campagne publicitaire d'envergure a été lancée pour sensibiliser les jeunes à poser leur candidature pour le service volontaire.
- Des non-luxembourgeois issus de l'Union européenne pourront être admis sous certaines conditions au service volontaire.
- Un statut de soldat professionnel à contrat d'engagement à long terme est toujours à l'étude.
- L'Ecole de l'armée a été insérée dans le système de l'éducation nationale.
- Concernant les acquisitions d'équipements majeurs, les contingents mis à la disposition de l'OTAN et du Corps européen seront dotés d'un nouveau véhicule de reconnaissance blindé.
- L'acquisition de stations de radars de surveillance terrestre pour former un ou deux pelotons sera prévue au programme d'acquisition militaire. De même il est prévu d'acquérir des systèmes antichars pour former un deuxième peloton antichar.
- Les infrastructures militaires seront modernisées progressivement. En particulier une priorité sera accordée à la rénovation des pavillons logements à la caserne de Diekirch. Par ailleurs, la construction d'un hall logistique est sous examen. Ce programme de modernisation fera l'objet d'un projet de loi à élaborer par le Ministère des Travaux Publics.
- Comme déjà annoncé publiquement, le Gouvernement a marqué son accord de principe pour cofinancer avec la Belgique l'acquisition d'un navire de transport stratégique et pour acquérir un avion de transport militaire A400M.

- Les investissements précités seront financés par l'intermédiaire du fonds d'équipement militaire. A ce sujet un projet de loi portant réactivation de ce fonds spécial a été déposé auprès de la Chambre des Députés.

- Les investissements ci-dessus augmenteront sensiblement l'effort de défense et de maintien de la paix pour atteindre à moyen terme un pour cent du PIB.

A. Volet international

La politique de défense, tout comme par le passé, reste ancrée dans le cadre de l'Alliance Atlantique. Le Luxembourg considère l'Alliance Atlantique comme l'élément essentiel de défense et de sécurité en Europe. Les liens transatlantiques sont la garantie fondamentale pour l'élaboration d'une Identité Européenne de Sécurité et de Défense au sein de l'OTAN.

L'effort de défense sera augmenté afin de réaliser la modernisation des forces quant aux équipements majeurs et d'assumer ainsi sa part de la charge financière découlant de l'initiative des capacités de Défense de l'OTAN.

Cet effort s'inscrit dans une démarche de rééquipement des forces luxembourgeoises pour permettre au Luxembourg d'assumer pleinement le rôle qui lui revient au sein de l'Alliance Atlantique, de l'Union Européenne et du Corps Européen. L'armée a participé au dispositif de sécurité mis en place à la suite des attentats du 11 septembre 2001 à New-York et à Washington. Afin de prévenir le renouvellement de semblables attaques, le Luxembourg utilise les outils financiers, policiers et judiciaires et participe financièrement à la reconstruction de l'Afghanistan.

L'Union Européenne a pris des décisions importantes quant à l'élaboration d'une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. A l'occasion du sommet de Helsinki les Etats-membres se sont fixés comme objectif d'être en mesure d'ici 2003 de déployer rapidement et de soutenir durablement des forces militaires pour mener à bien l'ensemble des missions de type Petersberg.

A l'occasion de la conférence d'amélioration des capacités militaires à Bruxelles en novembre 2001, le Luxembourg a confirmé son engagement à contribuer à la mise en œuvre de l'objectif de Helsinki avec la mise à disposition d'ici 2003 d'une compagnie de reconnaissance équipée de véhicules blindés légers. Une contribution sera également fournie dans le domaine de la coopération civile et militaire. Le Luxembourg va collaborer au plan d'action européen pour combler d'ici quelques années les lacunes résiduelles.

A noter que les investissements luxembourgeois projetés dans les moyens et capacités de transport militaire devraient permettre une utilisation de ces moyens tant dans des opérations de maintien de la paix que dans des missions humanitaires conduites aussi bien par l'Alliance que par l'Union Européenne.

Il est également à noter que le Luxembourg a participé aux travaux menés pour la transformation du Corps Européen en corps de réaction rapide, celui-ci étant appelé à devenir le noyau d'une future force de réaction rapide européenne.

La coopération militaire entre le Luxembourg et la Belgique reste la pièce maîtresse pour l'exécution des missions internationales de l'armée luxembourgeoise. Sans ces liens tissés au

cours des dernières années, la participation luxembourgeoise sur le terrain à l'étranger serait impossible faute d'une logistique suffisante. Les impulsions et options de cette coopération résultent par ailleurs d'une consultation intensive au niveau politique entre les Ministres belge et luxembourgeois de la Défense.

Cette collaboration se retrouve également au niveau des Ministres de la Défense et des Etats-majors du BENELUX où différents organes ont été institués pour approfondir les efforts déjà entrepris et pour dégager de nouvelles matières où une collaboration pourrait s'avérer fructueuse.

B. Volet national

La Direction de la Défense, créée en 1999 lors de la constitution du nouveau Gouvernement poursuit les travaux de réforme administrative et ce à tous les niveaux, c'est-à-dire au sein de la Direction de la Défense elle-même et au sein de l'armée luxembourgeoise qui en dépend.

En dehors des tâches administratives journalières en relation notamment avec les missions de gestion et de contrôle de l'armée, la Direction de la Défense a pris les initiatives suivantes.

1) Actions entreprises par la Direction de la Défense dans le cadre de la modernisation de l'armée luxembourgeoise

La Direction de la Défense, en coordination étroite avec l'Etat-major de l'armée et avec les représentations du personnel concernées a mis l'accent notamment sur la mise en application de la loi sur la réorganisation militaire dans le sens d'une modernisation de l'armée luxembourgeoise.

a) Initiatives législatives

1. admission de citoyens européens comme soldats volontaires

La loi du 20 décembre 2002 permettra aux jeunes citoyens ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne qui résident pendant une période minimale de trente-six mois au Grand-Duché de poser leur candidature comme soldat volontaire auprès de l'armée luxembourgeoise. Cette disposition légale ne vise que les soldats volontaires et met par ailleurs en évidence que comme par le passé, l'obligation subsiste d'avoir la nationalité luxembourgeoise pour pouvoir poser une candidature à certaines carrières auprès de l'Etat. A noter par ailleurs que les candidats devront faire preuve, avant l'admission au stage, d'une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

La loi en question a également trait aux « enfants soldats » en y inscrivant une disposition suivant laquelle l'armée ne peut recourir aux services des soldats volontaires mineurs pour participer à des missions de combat ou à des opérations de rétablissement de la paix.

2. investissements dans les capacités militaires

Comme déjà mentionné dans les remarques introductives, le Gouvernement a marqué sa volonté de cofinancer avec la Belgique un navire de transport stratégique, d'acquérir un avion de transport A400 M ainsi que de réaliser un deuxième programme d'acquisition d'équipements majeurs pour compte de l'armée et s'étalant sur la période 2003 à 2014.

Etant donné que la mise en œuvre des différents projets d'acquisitions à réaliser en coopération étroite avec la Belgique n'avancent pas au rythme souhaité, il a été décidé de dissocier la réactivation de ce fonds spécial du ou des projets de loi autorisant les investissements dans les capacités et moyens militaires décidés par le Gouvernement.

Le projet de loi portant réactivation du fonds d'équipement militaire a été déposé auprès de la Chambre en janvier 2003.

b) Initiatives réglementaires

1. sous-officier de la musique militaire

La révision de ce statut est devenue nécessaire afin d'aligner les conditions d'admission et les matières des examens aux dispositions fixées par le règlement grand-ducal du 4 mai 2001 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite. Parallèlement, la formation musicale a été adaptée à l'évolution de l'enseignement musical en prenant en compte les dispositions de la loi de 1998 sur l'harmonisation de l'enseignement musical.

Le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire a été finalisé et a été soumis à l'avis préalable du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

2. infirmier diplômé de l'armée

Sur base du règlement grand-ducal du 14 mai 2002 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des infirmiers diplômés de l'armée, un premier recrutement de deux infirmiers est intervenu en l'année 2002.

3. caporal de carrière

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée, un projet de règlement grand-ducal concernant les conditions de recrutement et de formation des caporaux de carrière a été élaboré en 2002. Le texte finalisé a pour objet principal le remaniement des matières à préparer pour l'examen-concours d'admission à la carrière de caporal de carrière. Cette modification s'impose alors que l'examen devra se baser sur les matières enseignées à l'Ecole de l'armée qui a calqué son programme sur celui de l'enseignement secondaire technique.

4. soldat volontaire

Comme mentionné ci-dessus, la loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire permettra aux jeunes citoyens européens d'accéder sous certaines conditions à l'armée luxembourgeoise en qualité de soldat volontaire.

De ce fait, diverses modifications ont dû être apportées au règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1967 déterminant le statut des volontaires de l'armée. Le projet a été finalisé et devra entrer en vigueur dans un proche avenir.

A noter également que le règlement grand-ducal du 17 octobre 2002 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'armée, l'accord salarial conclu pour les années 2002 à 2004 entre le Gouvernement et la Confédération Générale de la Fonction Publique, a été transposé aux volontaires de l'armée.

2) Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme soldats volontaires à l'armée luxembourgeoise.

Le service afférent renseigne les candidats potentiels sur les conditions d'admission et sur les perspectives de carrière offertes aux volontaires au terme de leur service.

Les candidats sont convoqués pour 2 jours au Centre militaire du Herrenberg pour permettre l'évaluation de leur niveau de connaissances et d'aptitude physique. Ils doivent également passer divers examens médicaux et se soumettre à des tests psychotechniques.

Grâce à une campagne publicitaire étendue, le nombre de jeunes ayant présenté une demande auprès du service de recrutement des volontaires a augmenté par rapport à l'année précédente.

En 2002, 416 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection.

353 candidats ont effectivement participé aux épreuves précitées. En tout 242 candidats ont été admis, soit 22 admissions supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Les causes principales des refus ont été de graves déficiences en connaissances générales souvent associées à une mauvaise condition physique.

Du 16 au 18 juillet 2002 a eu lieu un examen-concours pour candidats-officiers de carrière. 13 candidats étaient présents lors de l'examen, 9 candidats ont été éliminés au vu de leurs performances et 4 candidats ont été admis à la formation d'officier de l'armée luxembourgeoise.

3) Ecole de l'armée

Les dispositions du règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 pris en exécution de l'article 4 paragraphe 1^{er} de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée fixent le fonctionnement de l'Ecole de l'armée.

Des classes identiques à celles fonctionnant dans le schéma organisateur de l'enseignement secondaire technique de l'Education Nationale ont été créées. Les volontaires qui auront suivi avec succès un des cours des différents niveaux à l'Ecole de l'armée se verront délivrer des certificats d'équivalence par le Ministère de l'Education Nationale.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts entrepris par le législateur pour accroître l'attrait de la carrière du soldat volontaire. Elles assument également un rôle central dans la réinsertion des volontaires dans la vie publique ou civile. Elles permettront aux jeunes gens ayant échoué dans leur vie scolaire antérieure de poursuivre leurs études. De même, l'Ecole de l'armée dispensera une préparation adéquate aux examens pour les différentes carrières auprès de l'Etat.

Les volontaires n'entendant pas se présenter aux concours d'une des carrières leur réservées par des dispositions législatives peuvent se présenter aux différents examens d'admission auprès de l'Etat, entamer une carrière dans le secteur civil ou poursuivre leurs études dans l'enseignement public.

4) Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché

Une attention soutenue est accordée au dossier des dépôts militaires américains pour tout ce qui concerne la consolidation de l'implantation au Luxembourg et la stabilité de l'emploi.

Le volume des prestations à fournir par la WSA (Warehouse Service Agency) ne connaîtra prévisiblement aucune diminution à court terme.

Après avoir œuvré des années durant exclusivement pour l'armée américaine, la WSA a élargi en 1995 son champ d'activités vers l'armée luxembourgeoise et les autorités judiciaires nationales (fourrière judiciaire). Ce changement de cap, qui avait requis l'accord préalable de l'OTAN, avait pour but d'être en mesure de maintenir une partie du personnel menacé de licenciement à la suite de la décision des autorités américaines de comprimer fortement la main-d'œuvre comme conséquence de leur nouvelle politique visant à réduire massivement leur présence en Europe au profit d'autres positions stratégiques de par le monde.

Dans ce contexte il est rappelé que, sous la coordination de l'ancien département de la Force publique, le personnel devenu excédentaire en 1994 à la WSA a été chargé de travaux extraordinaires.

Des 243 personnes concernées à l'époque par la réduction des effectifs de la WSA, 47 sont encore affectées à de telles prestations de service comme le montre le tableau ci-après ; les autres ayant pris la retraite ou changé d'emploi.

REPARTITION DU PERSONNEL EXCEDENTAIRE DE LA WSA

| | DETACHE AU 28.02.2003 |
|---|-----------------------------|
| Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur | 2 |
| Ministère de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense (Armée) (WSA) | 3 (2) (1) |
| Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse | 6 |
| Ministère des Travaux Publics | 7 |
| Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche | 6 |

| | |
|---|------------|
| Ministère de la Justice | 2 |
| Ministère de l'Intérieur (Police Grand-Ducale) | 21 (21) |
| | 47 |

N.B. 1) 47 personnes travaillant plein temps.

2) Depuis le 1^{er} mai 1996 le budget de l'Etat assume directement le financement du programme de maintenance du charroi de l'armée luxembourgeoise et du stockage de la fourrière judiciaire.

La WSA gère actuellement deux dépôts militaires.

Le premier, et le plus grand de ces dépôts, se trouve à Bettembourg/Dudelange et le second à Sanem.

En 2002, la WSA avait un effectif de quelque 452 unités dont 76 pour cent a la nationalité luxembourgeoise.

En plus du personnel régulièrement occupé dans les deux entrepôts, l'armée américaine y entretient un détachement chargé de superviser l'exécution des travaux. Aujourd'hui ces employés sont au nombre de onze. Ces personnes ont été embauchées par la Direction de la Défense pour compte de l'armée américaine, qui assure également leur rémunération.

5) Travaux menés au sein de la Commission de gestion du personnel

La Commission de gestion du personnel se compose de fonctionnaires de la Direction de la défense, de l'Etat-major de l'armée et des représentations syndicales des officiers, sous-officiers, caporaux et volontaires. Cette Commission se réunit régulièrement pour discuter les suggestions de modifications à apporter le cas échéant aux différents statuts en vigueur auprès de l'armée luxembourgeoise.

Outre les discussions portant sur l'application pratique de diverses dispositions statutaires, la Commission de gestion a analysé les différents avant-projets de loi respectivement les différents avant-projets de règlements grand-ducaux élaborés en 2002.

6) Questions parlementaires

Au cours de l'année 2002, le Ministre de la Défense a répondu aux questions parlementaires suivantes :

1. Question parlementaire de Monsieur le député Mars di Bartolomeo au sujet de la professionnalisation de l'armée.
2. Question parlementaire de Monsieur le député Mars di Bartolomeo au sujet de la mission de l'unité de gardiennage.
3. Question parlementaire de Monsieur le député Robert Mehlen au sujet de l'oléoduc de l'OTAN.
4. Question parlementaire de Monsieur le député Alex Bodry au sujet du recrutement des gardes-forestiers auprès des volontaires de l'armée.

5. Question parlementaire de Monsieur le député Mars di Bartolomeo au sujet de la modernisation du Centre Militaire de Diekirch.

5. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

En exécution d'*accords-cadre culturels* en vigueur, des Commissions mixtes d'experts se sont réunies en 2002 pour renouveler les programmes pluriannuels avec l'Autriche, le Portugal, la Slovaquie et la République Tchèque. De même, en exécution de l'Accord-cadre culturel avec l'Inde, signé à New Delhi le 10 septembre 1996, un premier programme d'échange est en cours d'élaboration.

Suite aux Accords-cadre de coopération (globale) conclus successivement avec la Région Wallonne et la Communauté Française de Belgique (en 1999), avec la Région et la Communauté Flamandes (en 2000) et enfin avec la Région de Bruxelles-Capitale (en 2001), un accord similaire fut signé avec la Communauté Germanophone le 19 novembre 2002 à Luxembourg. Toutes les entités fédérées de Belgique ont ainsi formalisé leurs relations bilatérales avec le Grand-Duché, étant donné que la Constitution belge révisée de 1993 accorde à chacune d'elles le pouvoir de conclure des traités internationaux dans les limites de leurs compétences (dont les domaines culturel et éducatif).

La mise en vigueur des Accords précités remplacera définitivement l'exécution de l'Accord culturel du 22 février 1967 entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique.

En 2002 également, la finalisation de projets de textes d'accords de coopération culturelle avec la Lituanie, la Turquie et le Vietnam a traduit la volonté d'intensifier les relations bilatérales existantes, notamment avec les pays candidats et les pays partenaires de notre coopération au développement par une dynamisation des échanges culturels.

En matière de *promotion culturelle à l'étranger*, le MAE a géré, en 2002, un budget spécial doté de 50.000 euros et destiné à des activités culturelles co-organisées respectivement co-financées par nos postes diplomatiques à l'étranger (ceux de Bruxelles et de Berlin étant considérés à part). Sur un total de dix manifestations, quatre ont eu lieu dans des pays européens (Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas) et six hors de l'Europe (Etats-Unis, Inde, Japon). Comme par le passé, la collaboration entre MAE, Ministère de la Culture, postes diplomatiques et acteurs privés a fait ses preuves.

Dans un ordre de grandeur plus large se situent les activités des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg /MGDL* à Bruxelles (instituée en 1998) et à Berlin (opérationnelle à partir de 2001) qui sont gérées par l'Ambassade bilatérale et qui partageaient un budget annuel commun de 148.000 euros en 2002. Le comité de pilotage interministériel, présidé par le MAE, a examiné et discuté les programmes d'activité et de gestion financière respectifs proposés par les chefs de poste concernés.

En même temps, le comité a décidé de prendre un soin particulier dans la présentation du bilan de ces activités 'd'image de marque'. Ainsi, dans le souci de centraliser les données, la présence culturelle luxembourgeoise à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques, et en premier lieu avec les MGDL, fera l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture.

En 2002 également, le MAE a assuré une participation financière de l'ordre de 60.000 euros, au profit de 29 ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale, dans le cadre du programme d'*accueil d'étudiants-boursiers* (longue durée) géré par le Ministère de la Culture.

B. Relations culturelles multilatérales

Comme chaque année, au niveau de l'UE, une *réunion informelle des Directeurs Généraux des relations culturelles* des Quinze s'est tenue en 2002 sous Présidence espagnole (Salamanque et Madrid, 17-20 avril 2002), enfin sous Présidence danoise (île de Bornholm, 12-14 septembre 2002). Le Luxembourg y est traditionnellement représenté conjointement par le MAE et le MC.

Les réunions ont porté e.a. sur les échanges culturels dans la région de la Mer baltique et l'activité du Conseil Nordique, sur la présence culturelle des Etats membres dans les pays candidats, notamment par l'intermédiaire de centres culturels, et sur les actions culturelles conjointes ou non dans des pays tiers (ex. 300^e anniversaire de St.-Pétersbourg).

Enfin, à l'instar des années précédentes, le MAE, conjointement avec le Ministère de la Culture, a organisé à Luxembourg, du 17 au 22 mars 2002, un *stage multilatéral francophone*, dont bénéficiaient 23 cadres et diplomates des pays candidats à l'adhésion à l'UE (y compris la Turquie). Ce stage de formation est le fruit d'une idée commune de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie /OIF, du Ministère français des Affaires Etrangères, du Commissariat Général aux Relations internationales de la Communauté Française de Belgique ainsi que des partenaires luxembourgeois susvisés. A côté du volet national, - politique, économique et culturel - , le programme de séjour prévoit e.a. de s'initier au fonctionnement de certaines institutions européennes dont le siège se trouve à Luxembourg (BEI, Cour de Justice).

6. LA PROMOTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

A. La situation économique internationale

Sur le plan international, l'année 2002 n'a pas connu une amélioration de la situation économique. Les événements du 11 septembre 2001, la crise en Iraq et la chute des marchés boursiers continuent à peser sur le climat économique international.

Seuls les marchés émergents ou en voie de transition économique tels que la Chine ou la Russie ont encore réussi à afficher des taux de croissance significatifs de leurs économies. Malgré des signes de rebond de l'économie mondiale au début de l'année 2002, le bilan économique doit être considéré somme toute comme mitigé.

Les raisons de ce ralentissement sont toujours les mêmes: baisse des activités dans la haute technologie, diminution des investissements des entreprises, hausse continue du cours du pétrole en raison de la crise irakienne.

Malgré la tension sur les prix du pétrole, l'inflation, quant à elle, demeure à des niveaux modestes. Cette évolution du niveau des prix en Europe et en Amérique a permis aux principales banques centrales d'abaisser progressivement le niveau des taux d'intérêt dans le but de relancer l'économie.

Sur le marché des changes, l'euro, après avoir connu une période de faiblesse marquée en 2000, s'est revalorisé par rapport au dollar américain au cours de l'année 2002. Cette remontée de l'euro s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'économie américaine par rapport au rythme de croissance connu à la fin des années 90.

Pour le reste, il y a lieu de noter les problèmes des économies de l'Amérique latine. Aux problèmes argentins se sont ajoutés successivement des situations de crise au Venezuela et au Brésil. Reste à voir si le nouveau gouvernement brésilien est à même de stabiliser la situation financière du pays tout en étant à même de relancer l'économie et de maintenir la confiance des marchés de capitaux internationaux indispensables pour éviter une fuite des capitaux.

Malgré la politique de relance économique engagée par le gouvernement américain, la crise en Irak est susceptible de porter atteinte à la conjoncture internationale au moins encore pour la première moitié de l'année 2003. Un rebond au cours de la deuxième moitié dépend d'une résolution de la question irakienne, ne serait-ce qu'en raison de son impact probable sur les cours du pétrole.

Compte tenu de la nécessité d'absorber toujours les capacités de production excédentaires accumulées pendant les années de «boom» et vu un climat politique international moins propice depuis les événements du 11 septembre 2001, la reprise, s'il y en a, sera probablement lente et graduelle et ne connaîtra pas les taux de croissance de la deuxième moitié des années 90.

B. La promotion du commerce extérieur luxembourgeois

Evolution des échanges

Comme les chiffres pour le dernier trimestre 2002 n'étaient pas encore disponibles au moment de la clôture du présent rapport, l'analyse ci-dessous ne porte que sur les trois premiers trimestres de l'année en question.

Après une exceptionnelle année 2000 et après avoir connu une légère consolidation en 2001, la valeur des exportations de marchandises a augmenté à nouveau sur l'ensemble des trois premiers trimestres de l'année 2002. Force est tout de même de constater que les exportations liées à l'activité industrielle ont connu pendant la même période un recul de 1,6%.

Les importations, quant à elles, ont diminué de 4,8% au cours des neuf premiers mois par rapport à la même période de l'année précédente. Leur baisse est donc supérieure par rapport à celle des exportations, ce qui se traduit en une réduction de notre déficit commercial à un montant de 1,4 milliards EUR par rapport à 1,9 milliards EUR pour la même période de l'année 2001.

Activités de Promotion

Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a lancé toute une série d'initiatives visant à accompagner les entreprises exportatrices luxembourgeoises dans leurs efforts pour explorer de nouveaux débouchés à l'étranger ou pour consolider leur position sur les marchés existants.

Ainsi, Mme le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a mené du 16 au 17 avril 2002 une mission de promotion économique en Roumanie. A cette occasion a été signé un accord de coopération entre la Chambre de Commerce à Bucarest et la Chambre de Commerce du Luxembourg.

Lors d'une conférence à la Chambre de Commerce en date du 6 mai 2002, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a présenté aux entreprises luxembourgeoises les nouveaux instruments financiers de promotion du commerce extérieur. A ce titre, il convient de relever qu'un nombre croissant de demandes a été soumis depuis lors aux instances compétentes pour l'octroi d'une aide.

Le 23 mai 2002 a eu lieu une première journée consulaire, qui a réuni à Luxembourg les consuls honoraires du Grand-Duché en Belgique, en France et à Monaco. Elle avait surtout pour but de fournir à nos Consuls des informations sur le tissu économique luxembourgeois de façon à les mettre encore mieux en mesure de promouvoir les intérêts des entreprises luxembourgeoises à l'étranger. Parmi les sujets traités ont figuré: la promotion économique, la promotion touristique, la place financière ainsi que l'image de marque du Luxembourg. Le 2 octobre 2002 a eu lieu une manifestation similaire rassemblant nos Consuls Honoraires en Allemagne, Autriche, aux Pays-Bas, en Slovénie et en Hongrie.

Tenant compte de la croissance économique en Russie, il a été décidé de conduire du 3 au 6 juin 2002 une mission de promotion commerciale à Moscou et St. Petersburg. Huit entreprises luxembourgeoises ont participé à cette manifestation. Dans ce contexte, il y également lieu de relever la venue d'une délégation d'hommes d'affaires russes à Luxembourg le lendemain de la 5^{ème} réunion de la Commission mixte UEBL-Russie, qui s'est tenue à

Bruxelles le 25 juin 2002. La réunion a servi pour faire le point sur l'état des relations commerciales entre l'UEBL et la Russie. A ce titre, l'importance de faciliter les procédures administratives dans le commerce avec la Russie a été soulignée.

Les 12 et 13 juin 2002, le Premier Ministre Mahatir de Malaisie était en visite officielle à Luxembourg. En dehors des réunions de travail de caractère politique, il faut souligner l'organisation d'un déjeuner-conférence auquel un nombre élevé de représentants d'entreprises luxembourgeoises ont participé afin de rencontrer des hommes d'affaires malais.

Après la pause d'été, les 18 et 19 septembre 2002, a eu lieu une mission de promotion économique au Mexique, au cours de laquelle il a été possible de soulever des questions d'ordre commercial touchant les entreprises luxembourgeoises au Mexique et ceci en particulier depuis l'instauration de droits de douane prohibitifs dans le domaine de la sidérurgie par les Etats-Unis, avec lesquels le Mexique est lié à travers l'accord de l'ALENA. Dans ce contexte, mentionnons également les multiples démarches entreprises par le ministère des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur dans le cadre des mesures de sauvegarde introduites par l'administration américaine dans le domaine de la sidérurgie.

En date du 23 septembre 2002 a eu lieu à New York la remise du "Luxembourg Business Award" à Monsieur Holliday, CEO de Dupont De Nemours, et ceci en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et du Ministre de l'Economie. La réunion a servi à mener des consultations informelles sur le développement des relations économiques entre le Luxembourg et les Etats-Unis.

La visite officielle du Premier Ministre vietnamien, S.E.M. Phan Van Khai, en date du 25 septembre 2002 a été mise à profit pour organiser une table ronde commerciale. L'objectif de cette table ronde, qui avait lieu sous le Patronage de la FEDIL, était de fournir aux hommes d'affaires luxembourgeois une plate-forme susceptible de promouvoir les intérêts commerciaux de leurs entreprises au Vietnam. A ce titre, les entreprises luxembourgeoises avaient l'occasion de présenter elles-mêmes leurs activités respectives au Vietnam.

En préparation de la mission économique en Inde, programmée pour le 1^{er} trimestre 2003, le conseiller commercial de l'Ambassade du Luxembourg en Inde a rencontré au cours de la 1^{ère} semaine du mois d'octobre 2002, les entreprises luxembourgeoises intéressées par le marché indien. L'objectif était surtout de renseigner les hommes d'affaires luxembourgeois sur les opportunités commerciales que présente le marché indien.

Lors de la visite d'Etat en République tchèque du 8 au 10 octobre 2002, les chefs d'entreprises luxembourgeoises ayant investi en République tchèque ont été invités aux principales manifestations prévues dans le cadre de la visite d'Etat. A été organisé notamment un déjeuner de travail en présence de S.A.R. le Grand-Duc et des représentants des corps constitués.

Sur invitation de Monsieur le Ministre de l'Economie, le Ministre indien pour l'Acier TRIPATHY s'est rendu au Grand-Duché du 10 au 12 novembre 2002. Dans le cadre de cette visite, le Ministre indien a eu des entrevues avec Madame le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur ainsi que avec le Ministre de l'Economie. Lors de ces entretiens a été évoquée la possibilité de renforcer la coopération entre la sidérurgie luxembourgeoise et indienne.

7. L'OFFICE DES LICENCES

A. Activités de l'Office en 2002

Licences

| | |
|---|-------|
| • Licences d'importation et documents de surveillance | 3 609 |
| • Licences d'exportation | 191 |
| • Licences de transit | 646 |

Autres documents

| | |
|--|----|
| • Certificats internationaux d'importation (CII) | 13 |
| • Certificats d'usage final (EUC) | 1 |
| • Certificats de vérification des livraisons (CVL) | - |

Restitutions (Exportations de produits agro-alimentaires)

| | |
|----------------------------------|-------------|
| • Dossiers traités | 25 |
| • Montant total des restitutions | 43.661,44 € |

Le volume total des licences délivrées a diminué de 29 % par rapport à 2001.

Comme les années précédentes, la plus grande partie des licences d'importation concerne des produits textiles soumis à des contingents quantitatifs communautaires (73%). Le nombre de ces licences est cependant en diminution. Par contre, le nombre de documents délivrés pour l'importation de produits sidérurgiques a augmenté de 166%. Le restant est réparti entre les produits soumis à une licence nationale (armes et munitions, pierres précieuses) et les produits contingentés ou sous surveillance originaires de Chine (chaussures, porcelaine, céramique, jouets).

Les licences délivrées pour l'exportation concernent des produits sensibles (armes, biens à double usage) et des pierres précieuses. Il y a eu une augmentation de plus de 25% de documents délivrés.

Pour le transit, le nombre de licences est stationnaire. Il s'agit d'autorisations délivrées e. a. pour le transit d'explosifs et de matières radioactives (86%), de matériel militaire et d'armes (11%).

B. Textile et acier : aspects communautaires

Produits textiles

L'adhésion de la Chine et de Taiwan à l'OMC a eu pour conséquence le démantèlement progressif des contingents et donc une libéralisation partielle du secteur textiles. De ce fait, le nombre de licences d'importation délivrées a considérablement diminué.

À la suite de la conclusion d'accords et d'autres arrangements, la République fédérale de Yougoslavie a été intégrée dans le régime commun applicable aux importations de produits textiles (règlement 3030/93). Le régime applicable aux importations de produits textiles en

provenance de pays non couverts par des accords (règlement 517/94) reste encore valable pour la Corée du Nord et pour la Bosnie-Herzégovine.

Un accord sous forme de protocole a été conclu entre la Communauté européenne et le Brésil dans le domaine de l'accès au marché des produits textiles et d'habillement.

L'application du régime de double contrôle concernant les produits textiles originaires d'Ukraine a été suspendue.

La Commission a conclu des accords sur le commerce des produits textiles avec le Cambodge et le Népal.

Produits sidérurgiques

Dans ce domaine, l'événement majeur de l'année a été l'instauration, en mars 2002, des mesures de défense commerciale par les Etats-Unis d'Amérique, comportant, *de facto*, la fermeture du marché américain pour nombre de produits sidérurgiques exportés traditionnellement par les pays européens. En outre, ces mesures ont créé des conditions propices à un détournement massif des livraisons de ces produits des pays tiers vers le marché européen, pouvant entraîner une augmentation dramatique du niveau déjà élevé des importations à bas prix et aggraver la désorganisation déjà considérable que connaît le marché de l'acier communautaire. Sur demande de certains États membres, la Commission européenne a décidé d'ouvrir une enquête et, simultanément, d'instaurer des mesures de sauvegarde provisoires sur les importations de 15 groupes de produits. À la clôture de l'enquête, des mesures de sauvegarde définitives ont été retenues pour 7 groupes de produits, les autres restant sous surveillance renforcée.

Un autre événement important en 2002 a été l'expiration du traité CECA. Une décision du Conseil, confirmant la succession de la Communauté européenne dans les droits et obligations découlant des accords internationaux conclus par la CECA avec des pays tiers, a été adoptée.

Les accords bilatéraux entre l'UE et les pays de l'Europe centrale et orientale (Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie) relatifs à l'importation de certains produits sidérurgiques ont été renouvelés. Ces accords prévoient un système de double contrôle et permettent l'importation dans la Communauté des produits visés, sans limites quantitatives.

Les négociations avec la Russie et l'Ukraine pour le renouvellement des accords ont été difficiles et n'ont d'ailleurs pas abouti complètement. La Russie est soupçonnée de détournement et continue, tout comme l'Ukraine, à grever les exportations de ferraille d'une taxe incompatible avec les accords. Le Kazakhstan pour sa part ne semble plus guère intéressé à la conclusion d'un accord, exportant principalement vers la Chine. La Commission a donc introduit des régimes autonomes (contingents quantitatifs) avec ces trois pays.

La surveillance communautaire préalable des importations de certains produits sidérurgiques a été réintroduite en 2002. La couverture des produits a été élargie à ceux qui sont sous le coup des mesures de sauvegarde.

C. Embargos et mesures de sanctions

Libéria. Un règlement grand-ducal du 26 février 2002 soumet à licence l'exportation et le transit à destination du Libéria des équipements paramilitaires et de leurs pièces détachées.

Zimbabwe. Un règlement grand-ducal du 14 avril 2002 soumet à licence l'exportation et le transit à destination du Zimbabwe de matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne ou de terrorisme.

Au niveau de l'Union européenne, différents règlements, décisions ou positions communes ont été adoptés.

Décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme (13.06.2002)

Afghanistan : Mesures restrictives à l'encontre de ben Laden, d'Al-Qaida et des Taliban (27.05.2002) ; modification subséquente de la liste des personnes et entités concernées.

Angola : Levée des mesures restrictives (19.12.2002).

République démocratique du Congo : Embargo sur les armements et le matériel connexe, y compris le matériel paramilitaire (21.10.2002).

Iraq : Importation, exportation et transit des marchandises originaires, en provenance ou à destination de l'Iraq, modification des procédures (25.07.2002).

Liberia : Mesures restrictives concernant l'importation de diamants (22.07.2002).

Myanmar (Birmanie) : Prorogation de l'embargo sur les armes, les munitions et l'équipement militaire (21.10.2002) ; modification de la liste des personnes soumises à des mesures restrictives (22.10.2002).

Sierra Leone : Mesures restrictives concernant l'importation de diamants (19.12.2002).

Somalie : Embargo sur les armements et les matériels connexes, y compris le matériel paramilitaire (10.12.2002).

Zimbabwe : Embargo sur les armes et munitions, équipements militaires, matériel de répression ; gel des fonds (18.02.2002).

D. Régimes de contrôles à l'exportation et de non prolifération

Exportations d'armes

Le 4^e rapport annuel sur le fonctionnement du *Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armements*, fait état d'environ 25 400 licences délivrées dans l'Union, et de 465 notifications de refus. Les États membres ont eu 47 consultations bilatérales au sujet de ces notifications de refus. Pour le Luxembourg, il y a eu 11 autorisations (dont la plupart pour des pays européens) et un refus.

Biens à double usage

Pour la délivrance d'autorisations d'exportation portant sur des biens à double usage ou assimilés, l'Office prend en considération autant la destination finale que la nature du produit. Le cas échéant, en collaboration avec les autorités douanières, des marchandises ont été bloquées en invoquant l'article 4 (clause attrape-tout) du règlement (CE) n° 1334/2000. Cependant, aucune licence n'a été refusée. Lorsque le destinataire peut être considéré comme fiable, l'Office peut délivrer des licences de 12 mois, facilitant ainsi les procédures administratives des opérateurs.

Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)

Le Luxembourg a participé à une réunion "point de contact renforcé" à Paris et à la réunion plénière du MTCR qui s'est tenue fin septembre 2002 à Varsovie.

Les échanges d'information qui ont eu lieu au cours de ces réunions ont mis en évidence les inquiétants développements dans le domaine de la prolifération des missiles, qui peuvent être vecteurs d'armes de destruction massive, en Asie du Sud et du Sud-est, ainsi qu'au Moyen-Orient. Il se confirme par ailleurs que les pays concernés cherchent activement à s'approvisionner en haute technologie pour améliorer leurs programmes de missiles axés depuis ces dernières années sur les longues distances.

Le *Code de conduite international contre la prolifération de missiles balistiques*, contenant une série de principes, des engagements et des mesures de confiance, a été lancé le 25 novembre 2002 au cours d'une conférence internationale à La Haye. Ce Code prévoit la notification, avant le lancement d'un missile balistique ou autre engin similaire, de détails comme la date et l'heure du lancement, l'endroit, la portée, la charge utile, etc., ainsi que des déclarations annuelles sur les activités dans ce domaine. Si l'on peut parler de succès quant au nombre de pays participants (101 signataires à la fin de l'année), il n'en est pas moins qu'une grande partie de ceux disposant de capacités balistiques n'y figurent pas (la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël, la Syrie, l'Égypte, la Corée du Nord, ...). Le Code est devenu le « *Code de conduite de La Haye* » et les Pays-Bas continueront à en assurer la présidence pendant une année, tandis que Vienne a été choisie comme point de contact administratif.

Australia Group (AG)

La session plénière du Groupe Australie a eu lieu début juin 2002 à Paris.

L'objectif de ce régime de non-prolifération, qui compte 33 membres, se situe dans le cadre du désarmement et de la non-prolifération d'armes de destruction massive chimiques et biologiques. Les États participants se fondent sur les listes établies (produits chimiques pouvant être utilisés pour la fabrication d'armes chimiques, biologiques et bactériologiques, et la technologie ad hoc) pour appliquer des contrôles à l'exportation cohérents et harmonisés.

Même si le AG n'est pas un organisme anti-terrorisme, le régime permet cependant aux autorités nationales, par l'échange d'informations (p. ex. sur les moyens d'approvisionnement utilisés, sur la vulnérabilité d'installations chimiques ou biologiques, sur le possible parrainage d'activités terroristes par certains États), de prendre des mesures proactives pour contrer les menaces.

En raison de l'opposition d'un État participant, il n'a pas été possible de faire admettre comme nouveaux membres la Lettonie et la Slovaquie, dont les candidatures étaient pourtant soutenues par les membres de l'Union européenne.

Wassenaar Arrangement (WA)

Le WA est un régime de contrôles à l'exportation de biens à double usage et d'armes conventionnelles, regroupant actuellement 33 pays. Il a été conçu dans le but d'empêcher les accumulations déstabilisantes d'armes et de technologies sensibles en établissant un processus de transparence et de consultations et en promouvant une plus grande responsabilité des pays exportateurs.

Le Luxembourg était représenté à une réunion plénière extraordinaire du Wassenaar Arrangement, qui a eu lieu à Vienne en mai, et à la plénière annuelle de décembre 2002. La plénière extraordinaire a dû être convoquée pour acter formellement le changement du chef du secrétariat.

Même après trois années de négociations, il n'a toujours pas été possible d'arriver à un consensus au sujet des « petites armes / armes légères ». Certains membres s'opposent en effet à l'instauration de contrôles à l'exportation de cette catégorie de matériel militaire, en exprimant des doutes quant à la contrôlabilité et quant aux besoins d'une telle mesure.

Il n'y a pas eu de nouvelle adhésion à l'Arrangement, l'admission de certains pays candidats, soutenue par l'UE, ayant échoué par suite de l'opposition des Etats-Unis et/ou de la Fédération de Russie.

Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG)

Le NSG est un régime de contrôle à l'exportation des équipements nucléaires et des matières à double usage connexes.

La plénière a eu lieu à Prague et une plénière extraordinaire a été organisée à Vienne. Comme dans les autres régimes de non-prolifération, une partie des discussions a été consacrée au renforcement du régime en ce qui concerne la menace terroriste. Une proposition, soutenue par les pays de l'UE, d'intégrer une clause « attrape-tout » n'a pas encore été approuvée.

La polémique avec la Russie au sujet de ses livraisons de matériel et de technologies nucléaires à l'Inde, pays non partie au TNP, a continué à envenimer l'atmosphère dans le groupe.

Le NSG compte 37 membres et il n'y a pas eu de nouvelles admissions, malgré l'appui de l'UE pour les pays candidats qui n'en sont pas encore membres.

8. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE

Sur invitation de Madame le Ministre, le ministère des affaires étrangères a organisé l'accueil de quelque 335 invités, dont 180 Ambassadeurs et Chargés d'Affaires a.i., au traditionnel déjeuner à l'occasion de la Fête Nationale le 23 juin 2002.

A l'occasion du décès de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, le ministère était chargé de l'organisation du déjeuner offert le 28 juin 2002 par le Gouvernement, après le Service funèbre officiel célébré à la Cathédrale de Luxembourg.

Le 10 novembre 2002, le ministère a participé à l'organisation du service interconfessionnel pour les victimes de la catastrophe aérienne .

En 2002, 36 Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc. Parmi ceux-ci 8 Ambassadeurs sont résidents à Luxembourg : Etats-Unis, France, Danemark, Allemagne, Chine, République tchèque, Belgique, Suisse.

En décembre 2002, 148 Etats avaient accrédité un Ambassadeur, dont 21 Ambassadeurs résidant au Grand-Duché de Luxembourg. 23 demandes d'agrément ont été introduites au courant de l'année et se trouvent à différents stades de la procédure d'accréditation.

23 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission et 15 ont été reçus en audience de congé par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le Grand-Duché de Luxembourg a établi des relations diplomatiques avec la République d'Angola le 14 mai. Des relations diplomatiques avec le Royaume du Cambodge ont été établies le 15 mai 2002.

Le 25 octobre 2002 la République tchèque a inauguré officiellement l'Ambassade à Luxembourg, installée depuis juillet. En novembre la République de Hongrie a établi sa mission diplomatique à Luxembourg.

La direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatiques de la manière suivante:

- établissement/prolongation de cartes diplomatiques et titres de légitimation : 340
- immatriculation de voiture portant des plaques CD : 140
- traitement des nombreuses demandes en exonération de la TVA
- attribution de distinctions honorifiques

9. AU SERVICE DES LUXEMBOURGEOIS A L'ETRANGER

L'article 20 du Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union Européenne, les Traités instituant les Communautés Européennes et certains actes connexes, disposent:

« Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat ».

Les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne ont arrêté des mesures, le 19 décembre 1995, afin d'assurer l'exercice de ce droit à la protection consulaire qui comprend :

- (a) l'assistance en cas de décès ;
- (b) l'assistance en cas d'accident ;
- (c) l'assistance en cas d'arrestation ou de détention ;
- (d) l'assistance aux victimes de violences ;
- (e) l'aide et le rapatriement des citoyens de l'Union européenne en difficulté.

Les représentations diplomatiques et consulaires donnent suite à la demande de protection de l'intéressé pour autant qu'il soit établi que celui-ci possède la nationalité d'un Etat membre de l'Union par la production d'un passeport ou d'un titre d'identité. Les représentations diplomatiques et consulaires qui accordent la protection traitent le demandeur comme un ressortissant de l'Etat membre qu'elles représentent.

Par règlement grand-ducal du 27 mai 1997, publié au Mémorial A no 49 du 10 juillet 1997, cette décision communautaire a été transposée dans le droit national luxembourgeois.

Il convient cependant de noter que les dispositions de la Convention bilatérale entre le Luxembourg et la Belgique en matière consulaire signée à Bruxelles le 30 septembre 1965 sont maintenues.

Le ministère a veillé sur la sécurité des ressortissants luxembourgeois résidents ou de passage à l'étranger. Il a entretenu des relations suivies avec des entreprises, des ONG, des ressortissants luxembourgeois à l'étranger qui demandent conseil et assistance. Il a prêté assistance à 3 familles dont un ressortissant luxembourgeois était décédé à l'étranger pour assurer le rapatriement à Luxembourg de la dépouille mortelle.

Durant la période touristique qui couvre à présent presque toute l'année, certains luxembourgeois peuvent être victimes de vols voir d'agressions à l'étranger. A 15 reprises le ministère est intervenu pour assurer le rapatriement de ressortissants luxembourgeois, démunis d'argent par suite de perte ou de vol et qui ont demandé assistance. Il a contacté leurs proches au Luxembourg prêt à avancer l'argent à ces personnes pour les aider à poursuivre leur séjour ou à rentrer. Le ministère a été contacté à des nombreuses occasions pour donner conseils aux voyageurs concernant les pays à risque Un numéro de téléphone spécial (478-2381) qui fournit des renseignements, a été instauré à cet effet. A cet égard il faut mentionner également l'affaire les « Chaos Tage » de Munich, lorsque quelques jeunes luxembourgeois ont été arrêtés pendant le week-end et ont demandé assistance au département.

Le département a répondu à quelques centaines de demandes de renseignements au sujet de la nationalité luxembourgeoise , d'état civil, de succession, d'affaires judiciaires et autres et a joué l'intermédiaire pour la transmission de 81 actes judiciaires, 19 demandes d'extradition, 43 commissions rogatoires, 291 objets trouvés, 305 actes d'état civil.

A signaler particulièrement l'accident tragique d'un avion Luxair survenu le 6 novembre 2002, journée pendant laquelle une cellule de crise a été instaurée au Ministère des Affaires Etrangères . Une centaine d'appels lui sont parvenus, principalement des ambassades et des consulats.

IV. ANNEXES

1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2002

Janvier

- 24 janvier Tournée des capitales de SEM Pique, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne
- 30 janvier Visite de travail de SEM Abdulaziz Kamilov, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan

Février

- 4 février Déjeuner offert par Mme le Ministre aux représentants des Institutions européennes

Mars

- 11 mars Tournée des capitales du Ministre de la Défense d'Espagne
- 18 mars Visite officielle de SEM Anders F. RASMUSSEN, Premier Ministre de Danemark

Avril

- 8-9 avril Visite officielle de Monsieur Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe
- 10 avril Visite officielle de SEM le Ministre des Affaires étrangères de Slovénie
- 12 avril Visite officielle de SEMme Ferrero-Waldner, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche
- 16 avril Visite de travail du Ministre des Affaires étrangères de Russie
- 16 avril Visite de travail du Ministre des Affaires étrangères de Turquie
- 16 avril Visite de travail du Ministre des Affaires étrangères de Macédoine
- 17 avril Visite de travail du Premier Ministre de Moldavie
- 22 avril Visite officielle de LLAARR au Conseil de l'Europe à Strasbourg
- 24-25 avril Visite officielle de LLAARR en Suisse

Mai

23 mai Journée consulaire des consuls honoraires luxembourgeois de France et de Belgique

Juin

10-12 juin Visite officielle du Premier Ministre de Malaise

Juillet

5 juillet Visite de travail de S.E.M. José Manuel Duraro BARROSO, Premier Ministre portugais

7 juillet Visite de S.M. Le Roi des Belges

23 -24 juillet Visite de travail de S E.M. Michael MELCHIOR, Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël

Août

21 août Visite de travail de S.E.M. Jaap G. DE HOOP SCHEFFER, Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas

28 août Visite de travail de S.E.M. Jan Pieter BALKENENDE, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas

Septembre

9 septembre Visite officielle de Monsieur Ioan Mircea PASCU, Ministre de la Défense Nationale de Roumanie

24-25 septembre Visite officielle de S.E.M. Phan Van Khai, Premier Ministre de la République socialiste du Vietnam

Octobre

2 octobre Journée consulaire des consuls honoraires luxembourgeois d' Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, des Pays-Bas et de Slovénie

13 octobre Journée de Commémoration nationale

16 octobre Tournée des Capitales de S.E.M. Anders Fogh RASMUSSEN, Premier Ministre du Royaume de Danemark

16 octobre Visite de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la Convention européenne

17 octobre Rencontre avec les Ambassadeurs de l'ASEAN

- 20-21 octobre Visite de travail de S.E.M. Shimon PERES, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de l'Etat d'Israël
- 23-24 octobre Visite officielle de S.E.M. Wolfgang SCHÜSSEL, Chancelier fédéral de la République d'Autriche
- 28 octobre Visite de Monsieur Choi Su Hon, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République Démocratique Populaire de Corée
- 29-30 octobre Visite de travail de l'Hon. Samuel Bodman, Deputy Secretary of Commerce des Etats Unis d'Amérique
- Novembre**
- 4 novembre Entrevue avec le Conseil des Ambassadeurs arabes
- 5 novembre Visite de Ms Elizabeth JONES, Assistant Secretary of State for European & Eurasian Affairs des Etats Unis d'Amérique
- 8 novembre Déjeuner de travail avec le Général Kujat, Président du comité militaire de l'OTAN
- 11 novembre Déjeuner de travail des Ministres de la Défense BENELUX
- 12-14 novembre Visite d'Etat de S.E.M. Rudolf SCHUSTER, Président de la République slovaque
- 29 novembre Visite de Monsieur Recep Tayyip ERDOGAN, Président du Parti de la Justice et du Développement de Turquie
- Décembre**
- 4-6 décembre Visite d'une délégation du U.S. House of Representatives conduite par l'Honorable J. Dennis Hastert, Speaker
- 12 décembre Visite de travail de S. E.Mme Aïchatou MINDAOUDOU, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Niger
- 16 décembre Visite de travail de S.E.M. Charles MURIGANDE, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Régionale de la République rwandaise

2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie Polfer

Janvier

28 janvier CAG à Bruxelles

Février

5 février Paris – Remise des insignes de Grand Officier de la Légion d'Honneur à M. le Premier Ministre Juncker

8-9 février Réunion "Gymnich" à Caceres

18 février CAG à Bruxelles

23-25 février Berlin – Discussions politiques

Mars

4-6 mars Visite d'Etat en Irlande

11 mars CAG à Bruxelles

14-16 mars Conseil Européen extraordinaire à Barcelone

18-19 mars Réunion ministérielle euro-med sur le Commerce à Tolède

20 mars Commission des Droits de l'Homme à Genève

21 mars Réunion spéciale ECRI à Strasbourg

Avril

16-18 avril Visite officielle et Mission de promotion économique en Roumanie

22-23 avril Visite de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Strasbourg

25-26 avril Visite officielle de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Suisse

Mai

1^{er}-3 mai Visite de travail et 110^e session du Conseil de l'Europe à Vilnius

13 mai CAG à Bruxelles

14-15 mai Réunion des MAE de l'OTAN à Reykjavik

16-18 mai Réunion des MAE de l'UE et d'Amérique Latine et Sommet UE/

Amérique Latine à Madrid

| | |
|------------------|--|
| 24-25 mai | Sommet Benelux/Visegrad à Bratislava |
| 27-30 mai | Visite officielle en Iran |
| Juin | |
| 13 juin | Berlin – Discussions politiques |
| 21-22 juin | Conseil Européen à Séville |
| 25 juin | Strasbourg – Conseil de l'Europe : Rapport de la Présidence devant l'Assemblée Parlementaire et Heure de questions |
| Juillet | |
| 15-18 juillet | Visite en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie |
| 22 juillet | CAG à Bruxelles |
| Août | |
| 30-31 août | Réunion "Gymnich" à Elsinore |
| Septembre | |
| 10-17 septembre | Assemblée Générale des Nations Unies à New York |
| 17-19 septembre | Visite officielle et Mission de promotion économique au Mexique |
| 24-25 septembre | Strasbourg – Conseil de l'Europe : Assemblée parlementaire plénière et Quadripartite |
| 30 septembre | CAG à Bruxelles |
| Octobre | |
| 3-4 octobre | Entrevue avec le Secrétaire d'Etat Powell à Washington |
| 8-10 octobre | Visite d'Etat en République tchèque |
| 24 octobre | Sommet Benelux à Bruxelles |
| 24-25 octobre | Conseil Européen extraordinaire à Bruxelles |
| Novembre | |

| | |
|-----------------|---|
| 6-7 novembre | Comité des Ministres du Conseil de l'Europe – Clôture de la Présidence à Strasbourg |
| 18-19 novembre | CAG à Bruxelles |
| 20-22 novembre | Sommet OTAN à Prague |
| 27-29 novembre | Réunion ministérielle UE/Afrique au Burkina Faso |
| Décembre | |
| 2 décembre | Conférence sur l'Afghanistan à Bonn |
| 4 décembre | Sommet Benelux à Bruxelles |
| 9-10 décembre | CAG à Bruxelles |
| 12-13 décembre | Conseil Européen à Copenhague |
| 18 décembre | Signature de la Convention UEBL à Bruxelles |

3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles Goerens

Janvier

- 19-24 janvier Visite au Cambodge et au Laos
- 28-31 janvier Visite au Cap Vert avec M. le Premier Ministre Juncker

Février

- 25-28 février Visite au Niger

Mars

- 19-22 mars Conférence ONU « Financement du développement » au Mexique
- 25-26 mars «Bucharest Summit 2002 : The Spring of New Allies»

Avril

- 9 avril Réunion ministérielle « Solidarité thérapeutique hospitalière contre le HIV/SIDA » à Rome
- 22 avril Visite en Lettonie sur invitation du Ministre de la Défense
- 23-24 avril Réunion du Fonds global contre le SIDA à New York

Mai

- 13-14 mai Conseil Affaires Générales avec la participation des Ministres de la Défense
- 30 mai Conseil Développement à Bruxelles

Juin

- 6 juin Réunion ministérielle OTAN à Bruxelles
- 17 juin Entrevue avec le Secrétaire général des Nations Unies à New York
- 18 juin Visite au Secrétaire d'Etat américain à la Santé à Washington

Juillet

- 31 juillet-1er août Visite de travail au Sénégal et participation au séminaire de la FLACAT

Août

29-30 août Réunion ministérielle sur la prévention des conflits à Helsingborg

Septembre

2-5 septembre Sommet sur le développement durable en Afrique du Sud

24-25 septembre Réunion inf. des Ministres de la Défense de l'OTAN en Pologne

Octobre

3 octobre Visite à la future présidence de l'UE à Athènes

4-5 octobre Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'UE en Crète

21-22 octobre Visite en Moldavie avec l'ONG Défis

24 octobre Symposium à Washington sur invitation du Secrétaire d'Etat américain à la Santé Tommy Thompson (bioterrorisme, ESTHER, Johannesburg)

Novembre

4-7 novembre Commission de partenariat au Cap Vert

15 novembre Congrès du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Maastricht

18-19 novembre de Conseil Affaires Générales avec la participation des Ministres la Défense et du Développement

21-22 novembre Sommet OTAN à Prague

25 novembre Code de conduite sur la non-prolifération des missiles balistiques à La Haye

Décembre

2 décembre Visite en Lituanie sur invitation du Ministre de la Défense

4. Réunions internationales à Luxembourg (en dehors des réunions de routine du Conseil de l'UE)

8mars Dîner-Bufferet offert par Madame le Ministre à l'occasion de la Session de Printemps du Parlement Benelux

5. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

En 2002, le Luxembourg a nommé 4 nouveaux consuls de carrière et 6 nouveaux consuls honoraires. Les mandats de 16 consuls honoraires ont été prorogés.

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend à l'heure actuelle :

| | |
|----|--|
| 5 | consulats de carrière |
| 18 | sections consulaires au sein d'ambassades luxembourgeoises |
| 14 | consulats généraux honoraires |
| 99 | consulats honoraires |

2) Consuls de carrière nommés en 2002

- Monsieur Robert Lauer, Consul Général à Bruxelles (22.3.2002)
- Monsieur Alphonse Berns, Consul Général à Genève (29.7.2002)
- Monsieur Ronald Mayer, Consul Général à Strasbourg (10.12.2002)
- Monsieur Marc Godefroid, Vice-Consul Genève (20.8.2002)
- Monsieur Frank Bieber, Vice-Consul à Rome (30.8.2002)

3) Corps consulaire honoraire

(a) en vertu du principe selon lequel les consuls généraux honoraires et les consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2002 :

- Madame Carmen Ayela Samper, Consul honoraire à Alicante (28.1.2002)
- Monsieur Alexandre Gemayel, Consul Général honoraire à Beyrouth (3.2.2002)
- Monsieur Petur Oli Petursson, Vice-Consul honoraire à Reykjavik (3.2.2002)
- Monsieur Dieter Usner, Consul honoraire à Salzburg (1.3.2002)
- le Comte Christian von Bassewitz, Consul honoraire à Düsseldorf (14.4.2002)
- Monsieur Henry Kafie, Consul honoraire à Tegucigalpa (16.5.2002)
- Monsieur James B. Steichen, Consul honoraire à Indianapolis (16.5.2002)
- Monsieur Miron Chaim Izaksson, Consul honoraire à Tel Aviv (16.5.2002)
- Monsieur Jan Eichbaum, Consul honoraire à Sao Paulo (27.5.2002)
- Monsieur Jacek Jonak, Consul honoraire à Varsovie (27.5.2002)
- Monsieur Naji Kalpakji, Consul honoraire à Damas (26.6.2002)
- Monsieur Istvan Horvath, Consul honoraire à Budapest(20.8.2002)
- Monsieur Victor N. Veniaminov, Consul honoraire à Saint Petersburg (20.8.2002)
- Monsieur Nicos Efthymiades, Consul honoraire à Thessalonique(3.12.2002)
- Monsieur Franz Harnoncourt-Unverzagt, Consul honoraire à Graz (3.12.2002)

(b) Les nominations suivantes de nouveaux consuls (généraux) honoraires sont intervenues en 2002 :

- Monsieur Joan Buades Feliu, Consul honoraire à Palma de Mallorca (3.2.2002)
- Monsieur Ivan Dibos, Consul honoraire à Lima (22.2.2002)
- Monsieur Heinrich Focke, Consul Général honoraire à Francfort (27.5.2002)
- Monsieur Mihai Ferariu, Consul honoraire à Bucarest (10.6.2002)
- Dr. Alphonse Schoder, Consul honoraire à Brême (29.7.2002)
- Monsieur Ron Bozzer, Consul honoraire à Vancouver (30.7.2002)

(c) Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :

- Monsieur Natho Harrison Motlana, Consul honoraire à Johannesburg (9.9.2002)
- Monsieur Michel Bamberg, Consul honoraire à Colombo (16.9.2002)
- Monsieur Yves Minssieux, Consul honoraire à Marseille (14.10.2002)
- Monsieur Louis Ruedin, Consul honoraire à Sierre (8.11.2002)

(d) Monsieur Jacques Turner, Consul Général honoraire à Miami est décédé 13 juillet.

(f) Les Conseillers du Commerce Extérieur suivants ont été nommés:

- Monsieur René Stoltz à Taiwan (16.1.2002)
- Madame Liane Rabbath-Mathes à Beyrouth (29.1.2002)
- Madame Christiane Graas-Ramlallah à l'Ile Maurice (7.2.2002)
- Monsieur Joseph Spartz en Indonésie (30.4.2002)
- Monsieur Arduino Paniccia à Venise (8.11.2001)

6. Relevé des Traités

| | |
|--|----|
| Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2002 (y sont inclus 25 Accords et Protocoles de coopération au développement) | 63 |
| Traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période | 24 |
| Traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période | 36 |
| Traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période | 34 |
| Traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période même période | 29 |
| Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période) | 40 |

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. de traités internationaux publiés au Mémorial A de 2002 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent quatre-vingt-dix (390). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

7. ACTIVITÉS DU SERVICE DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS
du 01. 01. 2002 - 31. 12. 2002

| Délivrance de passeports et de titres de voyage | 2001 | 2002 |
|--|--------------|--------------|
| passports ordinaires | 13913 | 12771 |
| passports diplomatiques | 105 | 98 |
| passports de service | 120 | 85 |
| passports collectifs | 20 | 20 |
| titres de voyage pour réfugiés | 84 | 55 |
| titres de voyage pour apatrides | 65 | 85 |
| total | 14307 | 13114 |

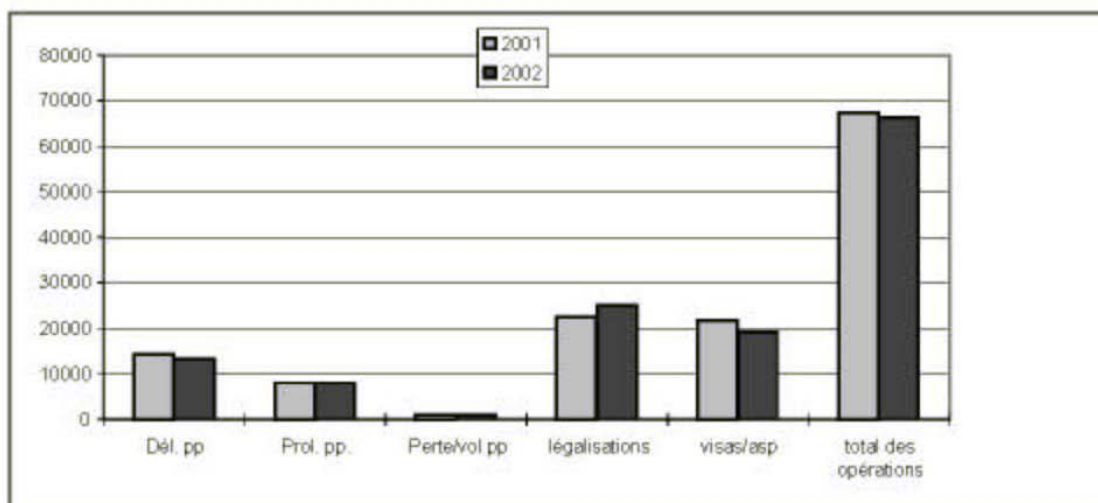
| Prolongations de passeports et de titres de voyage | 2001 | 2002 |
|---|-------------|-------------|
| passports ordinaires | 7607 | 7649 |
| passports diplomatiques | 79 | 81 |
| passports de service | 104 | 110 |
| titres de voyage pour réfugiés | 102 | 123 |
| titres de voyage pour apatrides | 86 | 84 |
| total | 7978 | 8047 |

| | | |
|------------------------------------|------------|------------|
| Déclarations de perte / vol | 924 | 879 |
|------------------------------------|------------|------------|

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Légalisations | 22546 | 25116 |
|----------------------|--------------|--------------|

| Demandes de visas et autorisations de séjour | 2001 | 2002 |
|---|--------------|--------------|
| introduites à Luxembourg | 12103 | 11582 |
| soumises par les postes pour consultation du service à Lux. | 9589 | 7660 |
| total | 21692 | 19242 |

| | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Total des opérations | 67447 | 66398 |
|-----------------------------|--------------|--------------|

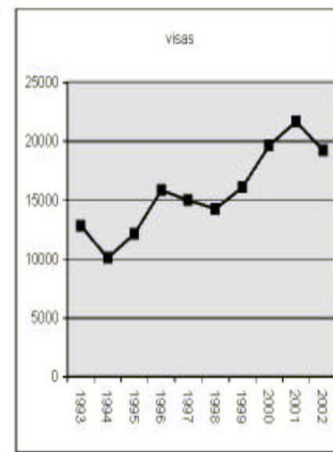
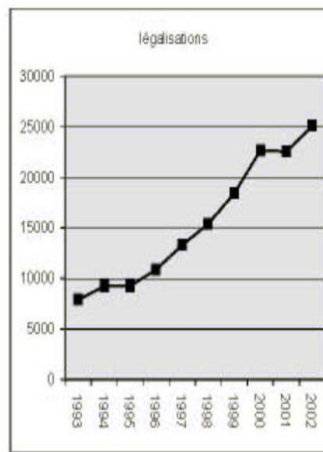
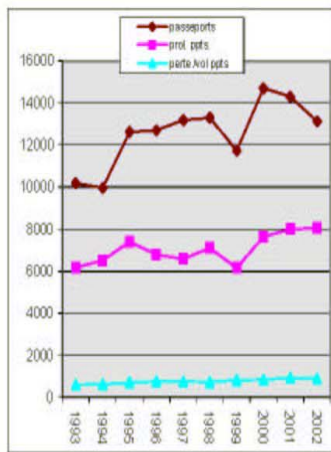


| Recettes (Les taxes sur les pp. ont été révisées en bas suite à l'introduction de l'Euro) | 2001 | 2002 |
|--|---------------|---------------|
| Etablissements de passeports et de titres de voyage | 61301 | 49386 |
| Prolongations de passeports et de titres de voyage | 37169 | 30186 |
| Légalisations | 27945 | 25116 |
| Visas et autorisations de séjour (augmentation des taxes à partir du 01.01.02) | 183168 | 307194 |
| Total | 309583 | 411882 |

BUREAU DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS

Statistiques sur les dix dernières années

| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| passports | 10196 | 9953 | 12612 | 12714 | 13190 | 13303 | 11723 | 14717 | 14307 | 13114 |
| prol. ppts | 6164 | 6506 | 7389 | 6777 | 6572 | 7108 | 6149 | 7637 | 7978 | 8047 |
| perte /vol ppts | 581 | 607 | 707 | 751 | 746 | 724 | 821 | 839 | 924 | 879 |
| légalisations | 7888 | 9238 | 9253 | 10918 | 13310 | 15437 | 18439 | 22673 | 22546 | 25116 |
| visas | 12825 | 10077 | 12136 | 15826 | 15011 | 14248 | 16072 | 19648 | 21692 | 19242 |
| Total des opérations | 37654 | 36381 | 42097 | 46986 | 48829 | 50820 | 53204 | 65514 | 67447 | 66398 |
| Pourcentage | 100% | 97% | 112% | 125% | 130% | 135% | 141% | 174% | 179% | 176% |



RECETTES

| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Total des opérations | 37654 | 36381 | 42097 | 46986 | 48829 | 50820 | 53204 | 65514 | 67447 | 66398 |
| Recettes | 176789 | 186004 | 236645 | 271128 | 234619 | 229851 | 233901 | 297055 | 315663 | 411883 |

